

Guinée : Consultations de 2011 au titre de l'article IV et demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et d'une aide intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés—Rapport des services du FMI; note d'information au public et communiqué de presse sur les débats du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour la Guinée.

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte des discussions consacrées à la fois aux consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Guinée et aux demandes d'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit et d'assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV et les demandes d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et d'une aide intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, préparé par une équipe des services du FMI, à l'issue des entretiens qui se sont terminés le **31 janvier 2012** avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le **13 février 2012**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une note d'information au public et un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration exprimés le **24 février 2012** lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord avec le FMI, respectivement.
- La déclaration de l'Administrateur du FMI pour la Guinée.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités de la Guinée au FMI*
- Mémoire de politique économique et financière des autorités guinéennes*
- Protocole d'accord technique

*Inclus aussi dans le rapport des services

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, DC

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV; demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et d'une aide intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Établi par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par
Seán Nolan et Jan Kees Martijn

13 février 2012

Contexte: la Guinée sort d'une longue période d'agitation sociale et a connu un régime militaire en 2009 et 2010. Après les élections présidentielles de décembre 2010, le nouveau gouvernement a adopté un programme de stabilisation économique applicable en 2011 qui a fait l'objet d'un suivi par les services du FMI. Le gouvernement poursuit deux objectifs économiques principaux: d'une part, créer des conditions propices à l'exploitation des abondantes ressources naturelles du pays, de façon à obtenir durablement une croissance plus forte et à réduire la pauvreté; d'autre part, atteindre rapidement le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le régime de change est un régime flottant dirigé et la Guinée a accepté les obligations prévues par l'article VIII. Elle conserve en pratique des taux de change multiples, en l'absence d'un mécanisme qui empêcherait le taux de change auquel se réfère la Banque centrale dans ses opérations avec l'État de s'écarter de celui utilisé par les banques commerciales.

Questions relatives au programme: les résultats du programme de référence 2011 ont été bons. Les autorités sollicitent un accord triennal (2012–15) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (120 pourcent de la quote-part), et l'octroi d'une assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE de 1.2852 millions de DTS.

Mission: l'équipe, composée de MM. Snoek (chef de mission), Ladd, Razafimahefa et Orav (tous membres du Département Afrique), Dicks-Mireaux (DSPE) et Wane (Représentant résident) s'est rendue à Conakry du 3 au 22 novembre 2011; les entretiens ont été complétés par une vidéo-conférence qui a eu lieu le 31 janvier 2012. La mission a rencontré le Président Condé, le Premier Ministre Fofana et les ministres Yansané (économie et finances), Cissé (planification), d'autres membres du gouvernement, le gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée, M. Nabé, et d'autres hauts fonctionnaires ainsi que des représentants de la société civile, de la presse et des donateurs. M. Bah (DEO) a également assisté aux réunions.

Publication: les autorités ont donné leur accord à la publication du rapport des services du FMI et de la Lettre d'intention, y compris les pièces qui y sont jointes.

Table des matières	Page
Abréviations et acronymes	4
Résumé analytique	5
I. Un nouveau départ	7
II. Récente évolution économique	7
III. Perspectives et principaux défis — Consolider la stabilisation économique et se préparer au boum minier	14
A. Perspectives et cadre macroéconomique à moyen terme	14
B. Stabilisation à court terme	17
C. Renforcer la gestion des finances publiques et accroître les dépenses sectorielles prioritaires	17
D. Réformes structurelles : améliorer le climat des affaires et mobiliser les ressources naturelles de la Guinée	19
E. Restructuration et viabilité de la dette	20
IV. Discussions relatives à un programme appuyé par la FEC	21
A. Politique budgétaire	21
B. Politique monétaire et politique de change	26
C. Réformes structurelles	26
V. Conception, financement et risques du programme	27
A. Règlement des arriérés extérieurs et financement du programme	27
B. Modalités du programme	28
VI. Évaluation des services du FMI	30
 Encadrés	
1. Le régime de change	13
2. Perspectives et principaux investissements dans les mines	15
3. Évaluation de la compétitivité externe de la Guinée	18
4. Les investissements publics et le fonds spécial d'investissement (FSI)	25
 Graphiques	
1. Comparaisons entre pays, 2004–10	9
2. Récentes évolution économique, 2004–10	10
 Tableau du texte	
1. Résumé recettes et dépenses, 2008–11	12
2. Réalisations et projections budgétaires, 2010–14	22

Tableaux

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16	33
2a.	Tableau des opérations financières de l'Etat, 2008–16 (en milliards de francs guinéens)	34
2b.	Tableau des opérations financières de l'Etat, 2008–16 (en pourcentage du PIB)	35
2c.	Situation des opérations des administrations publiques, 2008–16 (en milliards de francs guinéens)	38
3a.	Banque centrale et Banques commerciales, 2008–12	37
3b.	Situation monétaire intégrée, 2008–12	38
4.	Balance des paiements, 2008–16	39
5.	Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011	40
6.	Indicateurs de solidité financière	41
7.	Besoins et sources de financement extérieurs, 2011–15	42
8.	Propositions de calendrier de décaissement et périodes des revues dans le cadre de la FEC, 2012–15	43
9.	Capacité à rembourser le FMI, 2012–25	44
10.	Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012	45
11.	Actions préalables et Repères structurels, FEC pour 2012	46

Appendice

Lettre d'intention	48
Pièce jointe I: Mémoire de politiques économique et financière	51
Pièces jointe II: Protocole d'accord technique	88

Abréviations et Acronymes

BAD	Banque africaine de développement
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
BCRG	Banque centrale de la République de Guinée
FT	Lutte contre le financement du terrorisme
IPC	Indice des prix à la consommation
FEC	Facilité élargie de crédit
EDG	Électricité de Guinée
BEI	Banque européenne d'investissement
GCTC	Groupe consultatif sur le taux de change
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
GAFI	Groupe d'action financière
IDE	Investissements directs étrangers
DF	Département des finances
SGDD	Système général de diffusion des données
PIB	Produit intérieur brut
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent
GNF	Franc guinéen
PPTE	Pays pauvres très endettés
FIDA	Fonds international de développement agricole
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
MEF	Ministère de l'économie et des finances
GFP	Gestion des finances publiques
PPP	Partenariat public-privé
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FCR	Facilité de crédit rapide
DTS	Droits de tirage spéciaux
PR	Programme de référence
PAT	Protocole d'accord technique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SM	Solde macroéconomique
TCERE	Taux de change effectif réel d'équilibre
VE	Viabilité externe

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Les perspectives de la Guinée se sont beaucoup éclaircies en 2011.** La stabilisation politique, la réduction des graves déséquilibres macroéconomiques et les progrès de la gouvernance ont été à l'origine de recettes exceptionnelles tirées des activités minières et de nouveaux investissements dans ce secteur. La croissance s'est accélérée, la montée de l'inflation a été interrompue et les réserves de change ont augmenté. Après s'être sensiblement dépréciés en début d'année, les taux de change se sont stabilisés, tandis que l'écart entre le taux officiel et le taux de marché s'est amenuisé.
- **Le redressement macroéconomique observé en 2011 est surtout imputable à un vigoureux ajustement budgétaire.** Le déficit budgétaire de base est passé de 13 pourcent du PIB en 2010 à environ 2,5 pourcent. En outre, on s'est abstenu de recourir à un financement monétaire de façon à éponger une partie de la liquidité excédentaire résultant des importantes avances consenties par la Banque centrale en 2009 et 2010.
- **Les résultats du programme de référence 2011 ont été bons.** Les objectifs quantitatifs fixés pour juin et septembre ont été atteints avec des marges confortables; selon des données provisoires, les résultats à fin décembre ont été proches des objectifs du programme malgré un manque de soutien budgétaire et une hausse des dépenses d'investissements publics dans le cadre du budget révisé en consultation avec les services du FMI. La correction des dépenses courantes a été supérieure à ce qui avait été envisagé. Les réformes structurelles ont bien progressé, avec notamment l'adoption d'un nouveau code minier.
- **À moyen terme, le principal problème est de modérer l'inflation et de préparer l'économie à l'essor attendu des activités minières.** Les nouveaux investissements prévus dans le secteur minier, qui représentent au moins 40 pourcent du PIB annuel de 2012 à 2014, devraient élever fortement le niveau de la production et le montant des recettes publiques d'ici le milieu de la décennie en cours.
- **À cet horizon, la stratégie budgétaire a pour but d'éviter le recours au crédit bancaire intérieur et d'assurer la viabilité de la dette publique (après l'initiative PPTE).** Les objectifs primordiaux consistent à lever davantage de recettes et à redéployer les dépenses vers les secteurs prioritaires, tout en affectant les rentrées exceptionnelles à une hausse des investissements publics, en particulier pour l'électricité et le réseau routier.
- **Le programme de réformes structurelles à moyen terme du gouvernement est destiné à exploiter les abondantes ressources naturelles de la Guinée** en minerais, en hydroélectricité et en agriculture, mais aussi à améliorer les prestations des administrations, notamment les services publics, et le climat des affaires.

- **Les services du FMI soutiennent la demande des autorités pour un appui à leur programme couvrant la période janvier 2012—décembre 2014 au titre de la FEC** à hauteur de 128,52 millions de DTS (120 pourcent de la quote-part). Une mise en œuvre satisfaisante du programme pourrait permettre à la Guinée d'atteindre au second semestre 2012 le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

I. UN NOUVEAU DÉPART

1. **Les perspectives de la Guinée se sont bien éclaircies dans le courant de 2011.** En 2010, le régime militaire a pris fin et le pays a connu une période électorale sous tension. Le nouveau gouvernement a hérité d'une économie en stagnation et de graves déséquilibres macroéconomiques. Un an plus tard, l'amélioration de la situation politique et des mesures fermes de stabilisation ont permis une reprise de la croissance, une contraction marquée du déficit budgétaire et une augmentation des réserves de change. Le règlement d'un différend de longue date avec une société minière étrangère s'est traduit par une rentrée exceptionnelle (700 millions de dollars, soit quelque 15 pourcent du PIB)¹ en 2011, qui a permis au gouvernement de commencer à répondre aux besoins urgents d'investissements publics. Les perspectives de stabilité politique et les progrès de la gouvernance ont suscité le lancement d'un nouvel investissement privé d'envergure dans le secteur minier, dont on peut attendre une vive expansion de l'activité économique après le démarrage de la production au milieu de la décennie actuelle.

2. **Mais d'importants défis subsistent.** Un passé de gouvernance médiocre et de troubles internes périodiques a fait de la Guinée l'un des pays les plus pauvres d'Afrique (graphique 1) ainsi qu'un État fragile aux institutions faibles et aux capacités techniques limitées. La transition vers un régime pleinement constitutionnel devra être achevée par des élections législatives; la consolidation de la stabilité politique dépend aussi d'une réforme de l'organisation de la sécurité. Pour conserver un soutien en faveur des efforts de stabilisation et de réforme, il faudra réduire une inflation qui est encore élevée. À moyen terme, la Guinée devra gérer les récentes recettes exceptionnelles et le boum attendu du secteur minier de façon à s'assurer que les ressources naturelles dont elle est richement dotée ouvrent la voie à un recul général de la pauvreté ainsi qu'à une expansion économique durable et diversifiée; cela ne sera pas aisé.

II. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

3. **En 2011, le principal objectif macroéconomique du gouvernement a été d'atténuer les déséquilibres.** La dérive des finances publiques sous le régime militaire, en 2009 et 2010, a eu pour conséquence un lourd déficit budgétaire, une forte création monétaire et des arriérés de paiement externes. À la fin de 2010, l'inflation annuelle dépassait 20 pourcent, le taux de change de marché se dépréciait rapidement et les réserves en devises couvraient moins d'un mois d'importations (graphique 2; tableaux 1 à 4). Dans son

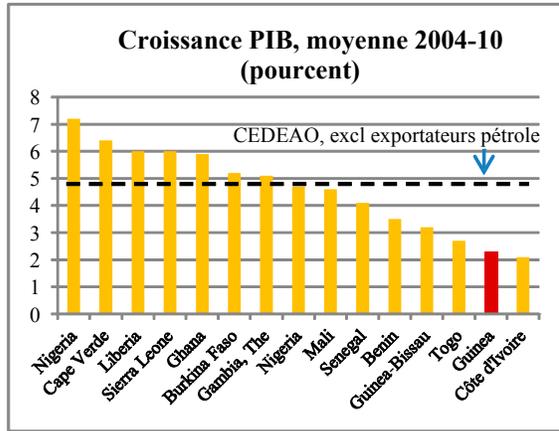
¹ Des précisions sur ce versement figurent à l'encadré 1 du Mémoire de politiques économique et financière des autorités (MPEF—pièce jointe I de l'Appendice I).

programme économique pour 2011, qui a fait l'objet d'un suivi par les services du FMI,² le gouvernement a mis l'accent sur la maîtrise de l'inflation, la limitation du déficit budgétaire et le resserrement de la politique monétaire. Parmi les réformes structurelles figuraient en priorité l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la gouvernance du secteur minier.

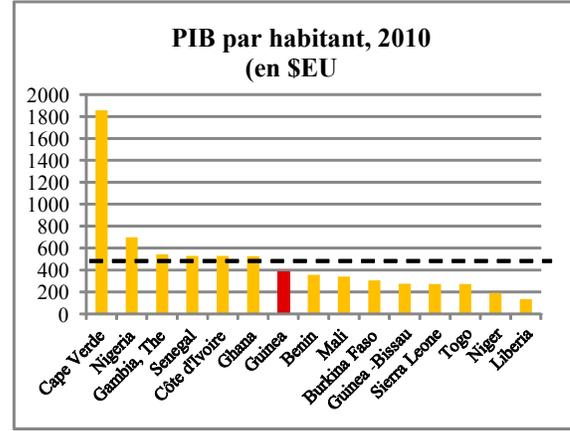
² Le programme de référence, qui portait sur la période janvier-décembre 2011, a été approuvé par la direction générale du FMI le 30 juin 2011 et communiqué pour information au Conseil d'administration le 1er juillet 2011 <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2011/cr11251f.pdf>.

Figure 1. Cross-Country Comparisons, 2004–10

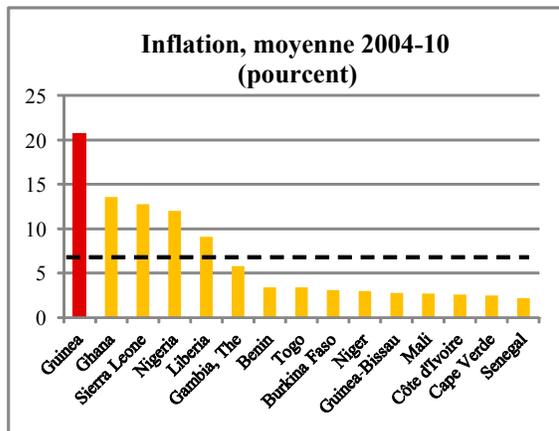
La croissance de la Guinée est parmi les plus faibles de la région ces dernières années...



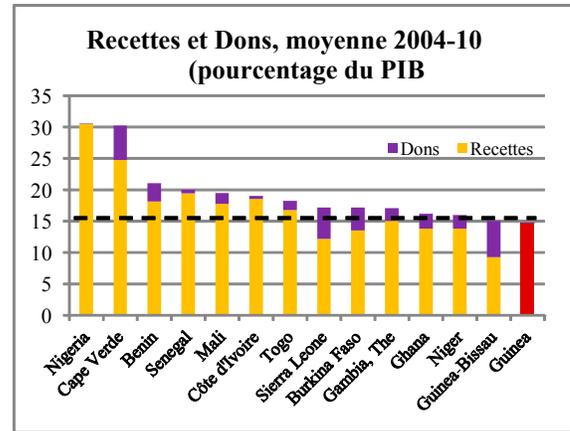
...tirant le PIB par habitant dessous de la moyenne régionale.



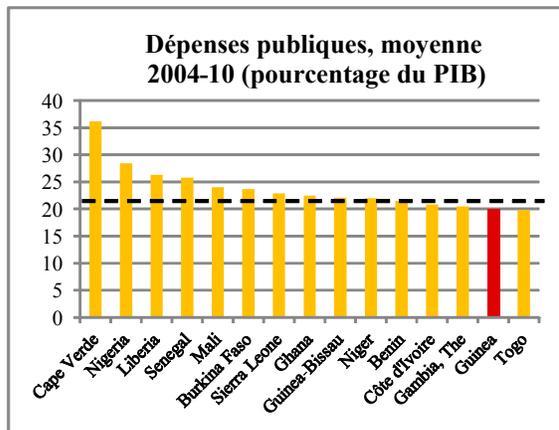
Guinée se distingue dans la région pour son taux d'inflation très élevé.



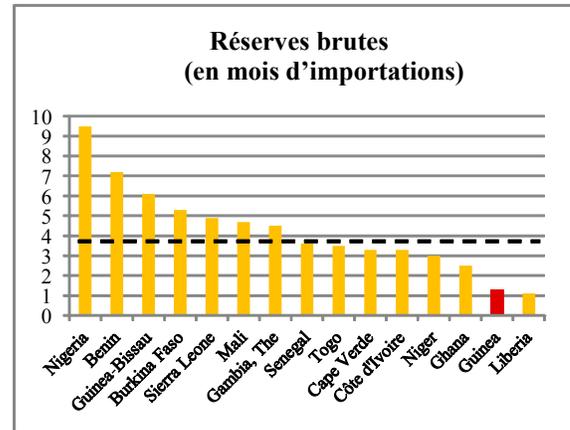
Les recettes fiscales sont similaires à la moyenne régionale, mais le niveau des dons est très faible...



... ce qui limite l'enveloppe budgétaire



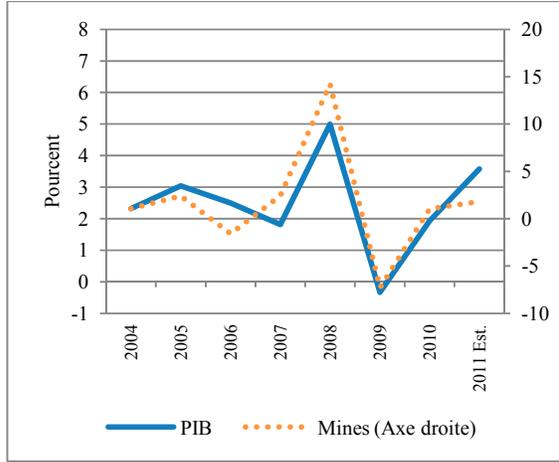
Les réserves internationales étaient faibles



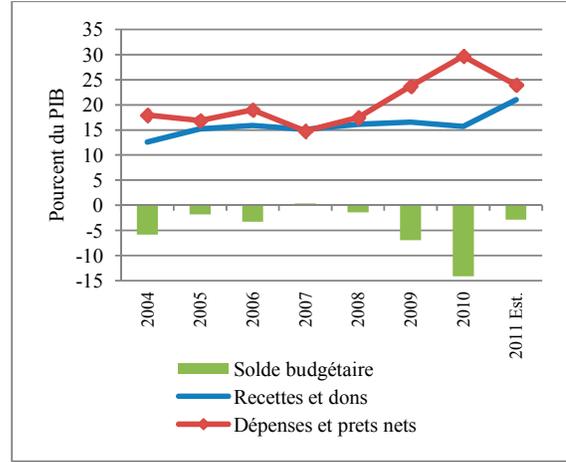
Sources: Autorités Guinéennes et estimations des services du FMI.

Figure 2. Recent Economic Developments, 2004–10

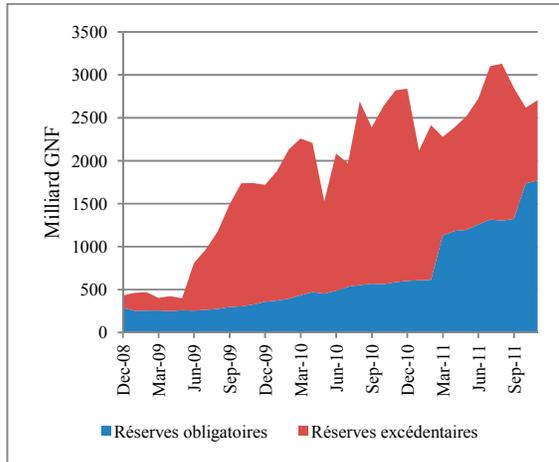
Le rebond s'est accéléré en 2011 en dépit de la faible performance du secteur minier...



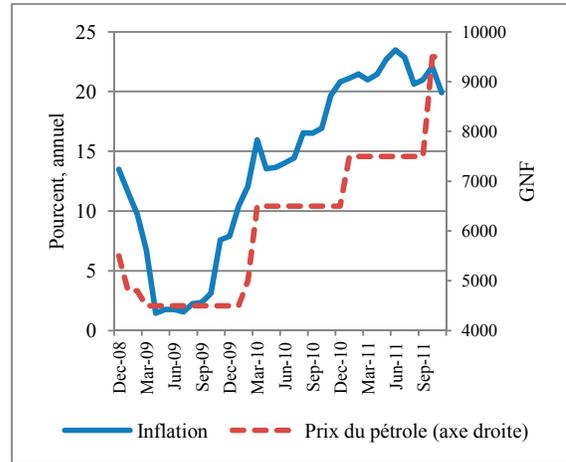
... comme les efforts de stabilisation macroéconomique ont rétabli le contrôle du budget



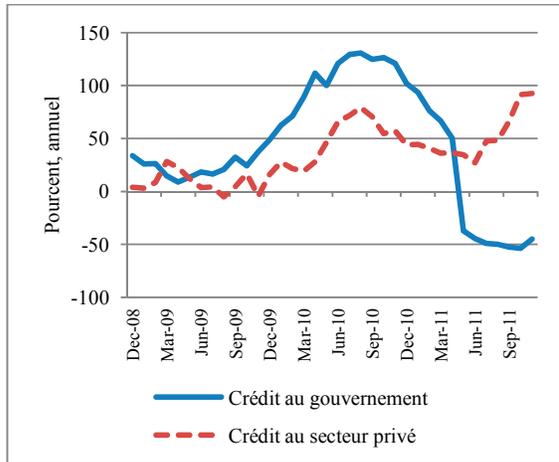
L'excès de liquidité a été réduit...



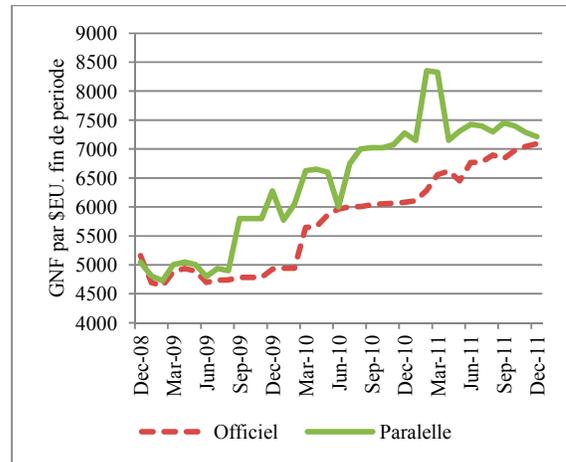
... et l'inflation, quoi qu'élévée, s'est stabilisée.



Le financement par la banque centrale a été arrêté.



La prime du marché parallèle a disparu.



Sources: Autorités Guinéennes et estimations des services du FMI.

4. **L'exécution du programme de référence a été satisfaisante.** Le PIB réel a recommencé à progresser grâce à l'amélioration de la situation politique et à une forte hausse de la production agricole, cette dernière résultant de bonnes conditions climatiques et d'un appui renouvelé de l'État. La vigueur de l'ajustement et l'utilisation prudente des rentrées exceptionnelles ont fait beaucoup diminuer le solde budgétaire de base en 2011.³ Les objectifs indicatifs du programme pour juin et septembre ont été réalisés avec des marges très confortables (tableau 5); il ressort des données provisoires que le résultat à fin décembre s'est légèrement écarté des objectifs en raison d'un soutien budgétaire moins élevé, de l'ordre de 0,8 pourcent du PIB, et de dépenses en capital supérieures aux prévisions. Le taux d'inflation, qui s'est établi en décembre à 19 pourcent (en glissement annuel), a été un peu moindre qu'au cours du même mois de 2010. Sous l'effet des rentrées exceptionnelles, les réserves de change brutes se sont redressées, pour représenter à peu près cinq mois d'importations de biens et de services non-facteurs à la fin de 2011.

5. **Pendant les neuf premiers mois de 2011, l'ajustement budgétaire a dépassé ce qui était programmé (tableau 1 du texte; MPEF, paragraphes 6–7).** Bien que plusieurs mesures fiscales aient été prises en début d'année, les recettes ont été inférieures aux prévisions car la hausse des coûts d'importation a été répercutée sur les prix internes des combustibles en octobre au lieu de juillet.⁴ La suspension de grands contrats de marchés publics portant sur des biens et des services attribués dans des conditions non concurrentielles et de projets d'investissement engagés en 2009 et 2010⁵, ainsi que l'élimination des dépenses faiblement prioritaires par le biais d'une gestion sur une base caisse se sont traduites par une nette réduction des dépenses par rapport à 2010. Par ailleurs, la masse salariale a été inférieure aux prévisions en raison de retards pris dans les recrutements, tandis que l'application stricte des règles de passation des marchés publics a différé le lancement de certains projets d'investissement. La baisse des dépenses faisant plus que compenser le manque à gagner sur les recettes, le solde budgétaire de base a été excédentaire de 0,5 pourcent du PIB de janvier à septembre, alors que l'objectif du programme était un déficit de 1,3 pourcent du PIB (et de 8 pourcent du PIB pendant la même période en 2010).

³ Le solde budgétaire de base est égal aux recettes hors dons moins les dépenses, sans les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés de l'extérieur. Les recettes exceptionnelles ont été comptabilisées comme un financement non bancaire.

⁴ Si les tarifs de détail fixés par l'État sont inférieurs au prix de revient (prix du produit importé majoré de toutes les taxes applicables), le budget couvre la différence au moyen d'une réduction du prélèvement fiscal qui est calculé mensuellement (voir Programme de référence, encadré 2, page 11).

⁵ En 2009 et 2010, le régime militaire a passé des contrats de marchés publics pluriannuels représentant quelque 40 pourcent du PIB; selon un audit financé par la Banque mondiale, la plupart d'entre eux ont été conclus de gré à gré, à des prix trop élevés et leur exécution a été déficiente (encadré 1 du Programme de référence, page 8).

Tableau Texte 1. Guinée: Résumé recettes et dépenses, 2008–11
(Pourcentage du PIB)

	2008	2009	2010		2011			
			Jan-Sept	Jan-Dec	Jan-Sept	Jan-Dec	Jan-Sept	Jan-Dec
					Prog.		Real.	Est
Recettes	15.6	16.2	11.8	15.3	12.9	17.2	12.5	17.7
Secteur minier	3.6	3.3	3.0	3.8	3.1	4.2	3.3	4.5
Secteur non minier (excl. non fiscal)	11.2	11.7	8.3	10.9	9.0	11.9	8.4	11.2
Recettes non fiscales	0.9	1.3	0.4	0.7	0.9	1.1	0.8	2.0
Dépenses	14.0	21.8	19.8	27.9	14.2	19.2	12.0	20.2
Dépenses courantes	12.1	15.9	13.3	19.8	11.9	15.5	10.7	15.1
Traitements et salaires	4.1	5.0	3.9	5.7	4.8	6.2	3.9	5.4
Biens et services	4.8	6.1	6.5	9.4	3.8	4.9	3.9	5.6
Transferts et subventions	1.9	3.3	2.7	3.4	2.8	3.5	2.4	3.3
Intérêts dettes intérieures	1.3	1.5	0.3	1.3	0.5	0.9	0.5	0.9
Dépenses d'investissement (financement intérieur)	1.9	5.8	6.4	8.1	2.3	3.6	1.3	5.1
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de base	1.6	-5.6	-8.0	-12.6	-1.3	-2.0	0.5	-2.5

Sources: Autorités Guinéennes et estimations des services du FMI.

6. L'ajustement budgétaire s'est poursuivi au quatrième trimestre malgré une reprise des dépenses en capital. En octobre, le parlement provisoire a adopté un budget rectificatif pour 2011 autorisant l'affectation d'une partie des recettes exceptionnelles aux besoins urgents en matière d'infrastructures, notamment l'important déficit d'électricité (MPEF, paragraphe 9).⁶ Toutefois, l'utilisation effective de ces fonds a été inférieure aux chiffres inscrits dans le budget et les dépenses courantes ont été encore restreintes pendant ce trimestre. Les rentrées ont été fortement majorées par un relèvement de 27 pourcent des tarifs des combustibles à la mi-octobre (qui a réduit à quelque 10 pourcent l'écart entre le prix de détail et le coût de ces produits) et par un effort de recouvrement accru. Dans ces conditions, on estime que le déficit du solde de base a avoisiné 2,5 pourcent du PIB en 2011, soit un peu plus que ne l'envisageait le programme de référence, mais beaucoup moins que l'objectif figurant dans le budget révisé (4,9 pourcent du PIB) qui avait été discuté avec les services du FMI. En définitive, les dépenses d'investissement ont dépassé le montant prévu par le programme de référence, mais le freinage des dépenses courantes semble avoir été plus marqué qu'on ne l'envisageait au départ.

7. Les bons résultats budgétaires ont soutenu l'orientation rigoureuse de la politique monétaire. Malgré les fortes hausses du taux de la Banque centrale et des réserves obligatoires intervenues en mars et octobre (MPEF, paragraphe 11), le système bancaire est resté très liquide. Grâce à la stabilisation de la situation politique, la monnaie fiduciaire en

⁶ La révision du budget a été opérée en consultation avec les services du FMI. Au départ, les autorités avaient l'intention de demander une modification des objectifs du programme de référence à fin décembre pour tenir compte de l'effet des révisions intervenues. Compte tenu du court laps de temps restant jusqu'à la fin de l'année et d'indications selon lesquelles le dépassement des objectifs initiaux du programme de référence serait très limité, il a été décidé de ne pas procéder à une révision officielle.

circulation a été progressivement convertie en dépôts bancaires. Le crédit au secteur privé a presque doublé (à partir d'un niveau très bas en 2009–10), mais cette progression a été plus que compensée par la baisse du crédit net du système bancaire à l'État. On estime que l'augmentation de la masse monétaire est demeurée bien inférieure à celle du PIB nominal, ce qui a réduit l'excès de liquidité.

8. **Après s'être rapidement déprécié en début d'année, le taux de change s'est stabilisé (MPEF, paragraphe 11).** Le taux du marché (celui coté par les bureaux de change — encadré 1) s'est déprécié de près de 20 pourcent pendant les deux premiers mois de 2011. En mars, la BCRG a édicté de nouvelles règles régissant les bureaux de change, après leur fermeture temporaire, et lancé des adjudications hebdomadaires de devises. À la suite de ces mesures, le taux du marché s'est apprécié et le taux officiel s'est déprécié, d'où une réduction de l'écart entre les deux à quelque 2 à 3 pourcent en fin d'année; on estime que le taux de change effectif réel est resté à peu près constant.

Encadré 1. Le régime de change

En Guinée, l'organisation des changes se compose de la BCRG, de 13 banques commerciales et d'environ 30 bureaux de change.

- *La BCRG* effectue des opérations de change pour le compte de l'État en se référant au taux de change officiel quotidien (appelé taux de référence), qui correspond à la moyenne pondérée des taux appliqués la veille par les banques commerciales. Depuis mars 2011, elle procède aussi à des adjudications hebdomadaires de devises d'un montant proche de 5 millions de dollars EU, qui sont ouvertes à toutes les banques commerciales; le taux d'adjudication est le taux moyen pondéré des offres retenues.
- *Les banques commerciales* effectuent des opérations de change pour le compte de leur clientèle. Elles ont souvent des ressources insuffisantes, auquel cas, en l'absence d'un marché interbancaire, les clients doivent acquérir les devises auprès des bureaux de change pour que les banques puissent exécuter les transferts. Les taux acheteurs et vendeurs des banques commerciales doivent respecter une marge de 3 pourcent de part et d'autre du taux d'adjudication.
- *Les bureaux de change* effectuent l'essentiel des opérations de change (en montant), bien qu'ils ne soient autorisés qu'à faire des transactions en numéraire. Les exportateurs non officiels d'or et de diamants sont d'importants offreurs de devises. Les bureaux de change fixent leurs propres taux d'achat et de vente.

9. **Les rapports de la Guinée avec les donateurs et les créanciers externes se sont améliorés en 2011.** Tous les arriérés de paiement vis-à-vis des institutions multilatérales ont été réglés (MPEF, paragraphe 10), ce qui a permis une reprise du soutien budgétaire et de l'aide aux projets. La Guinée a différé le règlement des arriérés et le service de la dette à l'égard des créanciers bilatéraux jusqu'à ce que le problème de ces obligations puisse être traité dans le cadre d'un rééchelonnement par le Club de Paris et de l'Initiative PPTE.

10. **Les autorités ont bien progressé en matière de réformes structurelles (MPEF, paragraphe 12).** L'adoption en septembre 2011 d'un nouveau code minier conforme aux normes internationales a constitué une étape importante; ce code, établi avec le concours de donateurs, introduit davantage de transparence et devrait permettre d'augmenter à l'avenir la part des recettes qui revient à la Guinée. La préparation des réformes du secteur de l'électricité a également avancé. Avec l'aide de plusieurs partenaires extérieurs, dont le FMI et AFRITAC Ouest, le gouvernement a entrepris de renforcer la gestion des finances publiques en adoptant notamment une législation permettant de créer un compte unique du Trésor. On a aussi "toileté" la base de données de la fonction publique et lancé des réformes de la justice et du secteur de la sécurité.

III. PERSPECTIVES ET PRINCIPAUX DÉFIS — CONSOLIDER LA STABILISATION MACROÉCONOMIQUE ET SE PRÉPARER AU BOUM MINIER

11. **Les consultations au titre de l'article IV ont été centrées sur les mesures nécessaires pour conforter la stabilisation macroéconomique et poser les bases d'une croissance accélérée et diversifiée.** Les autorités et les services du FMI sont convenus qu'à court terme la politique économique devait continuer à donner la priorité à la baisse de l'inflation qui conditionne non seulement la croissance, mais aussi la stabilité sociale et le recul de la pauvreté. À moyen terme, le principal problème est de préparer l'économie à l'essor des activités minières et à une hausse substantielle des recettes publiques, en prenant particulièrement soin que l'exploitation des ressources naturelles permette une croissance inclusive et une diminution de la pauvreté.

A. Perspectives et cadre macroéconomiques à moyen terme

12. **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont déterminées par l'importance des investissements dans le secteur minier (MPEF, paragraphe 19).** Les investissements directs étrangers (IDE) dans les mines (encadré 2), dont le montant annuel pourrait atteindre jusqu'à 40 pourcent du PIB, voire plus de 2012 à 2014, vont faire augmenter la production, les importations et le déficit du compte extérieur courant; ils devraient aussi donner une impulsion à l'emploi, du fait de l'édification d'infrastructures telles que des routes et des ports. En 2015, les investissements amorceront un déclin et la production commencera, ce qui entraînera un retournement du compte courant et une hausse des recettes publiques, tandis que l'emploi lié aux mines se stabilisera à un niveau inférieur. Dans ces conditions, le scénario de référence fait l'hypothèse d'une croissance du PIB réel de 4 à 5 pourcent par an de 2012 à 2014; le taux d'inflation baisserait à un chiffre et les réserves de change brutes resteraient à un niveau représentant au moins 2,5 mois d'importations (en excluant celles destinées aux grands projets miniers).

Encadré 2. Perspectives et principaux investissements dans les mines

La Guinée restera un grand producteur de bauxite et d'alumine et deviendra un grand producteur de minerai de fer.

Commodités	Prix moyen ¹ , 2010 (\$EU / tonne)	Capacité Annuelle 2010 (Mt / an)	Production, 2010 (Mt / an)	Projets	Production Estimée 2018 (Mt / an)
				Investissements Approuvés ou En cours (milliard \$EU)	
Bauxite	146.72	19.3	13.7	0.3	3.5
Alumina	225.63	0.7	0.6	19.6	0.5
Iron ore	22.69	-	-	18.9	95

Sources: Ministère des Mines et de la Géologie de la Guinée; Enquête géologique E.U.; estimations par les services du FMI.

¹ Prix sortie mine Guinée pour bauxite et alumina. Prix importations (CAF Tianjin) pour le fer.

Les projets autorisés concernant la bauxite, l'alumine et le minerai de fer entraîneraient des investissements de quelque 40 milliards de dollars EU; le gouvernement envisage des projets totalisant 9 milliards de dollars EU supplémentaires.

Il existe une marge pour accroître la production de bauxite et d'alumine avec les capacités existantes et elle a effectivement augmenté de 6 pourcent en 2011 (jusqu'en octobre). Le principal producteur de bauxite, la *Compagnie de bauxite de Guinée* (CBG), procède actuellement à une extension d'un coût de 300 millions de dollars EU qui accroîtra ses capacités de 18 pourcent d'ici à 2018. D'autres entreprises détiennent des permis d'exploration portant sur une superficie de 100 000 km².

Les nouveaux projets d'investissement dans l'extraction du minerai de fer devraient transformer l'économie guinéenne à moyen terme. Le premier grand projet est en cours de réalisation sur la concession au nord du Mont Simandou. Les dernières estimations de son coût, soit 13 milliards de dollars EU (un tiers pour les mines, deux tiers pour le transport ferroviaire et portuaire), représentent trois fois le PIB de 2011, ce qui donnera lieu à court terme à des importations massives financées par les IDE. On prévoit que la production démarre en 2015, entraînant immédiatement une hausse de 15 pourcent du PIB réel, et culmine en 2020. Elle sera encore supérieure si d'autres projets approuvés ou proposés sont exécutés. D'autres sociétés détiennent des permis d'exploration sur plus de 50 000 km² pour rechercher des gisements de minerai de fer. Néanmoins, la valeur des exportations minières et le montant des recettes budgétaires dépendront des prix en vigueur. En Guinée, les prix à la production de la bauxite et de l'alumine, le plus souvent fixés par des contrats à long terme, ont été stables, mais le cours international du fer est volatil.

13. **Le scénario de référence prend pour hypothèse une forte poussée de l'investissement public destiné surtout à supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures.** Outre l'aide des donateurs aux projets, les autorités ont l'intention d'affecter une part des revenus exceptionnels de 2011 à une hausse des investissements centrés sur l'électricité et les routes. Comme les services du FMI, elles ont conscience de la difficulté d'assurer l'efficacité et la durabilité de dépenses financées par des ressources à caractère ponctuel: (i) les recettes exceptionnelles seront essentiellement consacrées aux investissements sur plusieurs années au cours desquelles elles serviront à financer une part progressivement décroissante des dépenses d'investissement; (ii) les autorités sont en train de mettre en place un fonds spécial d'investissement (encadré 4) destiné à recueillir une fraction des recettes exceptionnelles de 2011 et d'éventuelles nouvelles ressources de même nature pour contribuer à sa gestion. Compte tenu du caractère incertain des contributions de l'État aux investissements dans le secteur minier, le scénario de référence suppose que ces investissements sont entièrement financés par l'extérieur.

14. **Les perspectives comportent à la fois des risques baissiers et haussiers:**

- *Le principal risque est un retour à l'instabilité politique*, en particulier dans la période menant aux élections législatives prévues en 2012. Une vague d'agitation sociale limiterait la croissance à court et à long terme, tout en gênant l'application du programme de réforme. Toutefois, comme il est indiqué dans la Lettre d'intention (pièce jointe I), les autorités ont lancé une réforme dans le secteur de la sécurité et institué un dialogue politique dans le but de réduire ces aléas.
- *La Guinée reste vulnérable à l'évolution des marchés internationaux.* Les ventes de minerais représentent plus de 90 pourcent des exportations et quelque 20 pourcent des recettes publiques; les deux tiers des importations non minières se composent d'hydrocarbures ou d'alimentation. Les perspectives économiques internationales étant incertaines, il y a un risque élevé de baisse des cours des minerais, mais les autorités ont fait savoir que les contrats à long terme en vigueur limiteraient l'effet immédiat sur la Guinée. Le programme économique à moyen terme du gouvernement, notamment le projet d'ajustement automatique des prix des combustibles et la promotion de la production agricole, permettront d'atténuer sensiblement ces risques.
- *Le net renforcement de la situation budgétaire et des réserves de change augmente la capacité de la Guinée à faire face à des chocs négatifs.* À long terme, on ne pourrait se servir de recettes à caractère ponctuel pour financer un déficit important, mais cela permet de procéder à un ajustement graduel et efficace à moyen terme.
- *Une nouvelle rentrée exceptionnelle résultant de la révision en cours des contrats dans le secteur minier conforterait encore plus la position extérieure.* Un surcroît de dépenses pourrait aggraver les goulets d'étranglement en raison des capacités limitées de mise en œuvre et d'absorption; le fonds spécial d'investissement est destiné à limiter ce risque.

B. Stabilisation à court terme

15. **La réduction de l'inflation demeure un objectif primordial de la gestion macroéconomique à court terme (MPEF, paragraphe 21).** Elle exigera de coordonner avec soin la politique budgétaire, la politique monétaire et les réformes structurelles. La politique budgétaire a pour but de ne pas solliciter de nouveaux crédits du système bancaire, mais l'emploi de fonds puisés dans les recettes exceptionnelles de 2011 pourrait accroître la liquidité interne. Même si une grande partie de ces fonds servira à financer des importations, la BCRG s'est déclarée prête à compenser d'éventuels effets sur la liquidité interne en cédant des devises sur le marché.

16. **La BCRG convient avec les services du FMI qu'il est important que le taux de change soit déterminé par le marché.** Les services ont recommandé un élargissement significatif de la marge de part et d'autre du taux d'adjudication au sein de laquelle les banques peuvent librement fixer leurs taux d'achat et de vente. Mais les autorités estiment que la stabilité du taux de change du marché et la forte baisse de l'écart avec le taux officiel montrent l'efficacité de leur démarche plus prudente. Elles ont l'intention de rendre encore plus efficace le fonctionnement du marché des changes avec l'assistance technique du FMI; les mesures à ce titre pourraient comprendre un élargissement de la bande avant la fin de l'année. Les autorités sont d'accord avec l'évaluation du taux de change effectuée par les services du FMI (encadré 3): à leurs yeux, les faiblesses structurelles constituent le principal facteur limitant la compétitivité externe.

C. Renforcer la gestion des finances publiques et accroître les dépenses des secteurs prioritaires

17. **La stratégie budgétaire à moyen terme du gouvernement vise (i) à contenir le déficit budgétaire pour faciliter le recul de l'inflation et maintenir la viabilité de la dette; (ii) à améliorer la gestion des finances publiques et la qualité de la dépense tout en augmentant les dotations aux secteurs prioritaires (MPEF, paragraphes 23–36).** Les investissements publics de la Guinée resteront élevés afin de supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures et, conformément aux objectifs de réduction de la pauvreté, de développer l'offre de services publics. Compte tenu des contraintes financières, les autorités ont l'intention d'accroître les ressources disponibles en portant le ratio recettes (non minières)/PIB au niveau moyen de la région, en réformant le système fiscal et en améliorant sa gestion. Elles conviennent avec les services du FMI qu'il faudrait aussi contenir la masse salariale (l'emploi public a presque doublé depuis le milieu des années 2000), limiter les subventions en rendant les services publics plus efficaces et en réformant l'aide à l'agriculture ainsi que diminuer les dépenses militaires en modifiant l'organisation de la sécurité. L'allègement de la dette devrait profiter aux secteurs sociaux.

18. **Le renforcement de la gestion des finances publiques figure encore au premier rang des priorités (MPEF, paragraphes 35–36).** Dans ce domaine, les autorités ont l'intention de mettre en œuvre une vaste réforme et une stratégie de renforcement des capacités en coordination étroite avec des partenaires extérieurs, dont le FMI et AFRITAC Ouest.

Encadré 3. Évaluation de la compétitivité externe de la Guinée

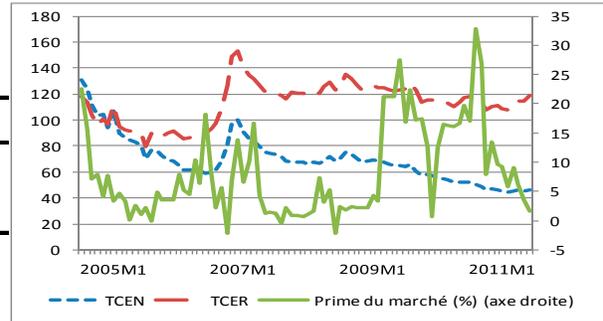
Le taux de change effectif réel de la Guinée (TCER) s'est quelque peu déprécié depuis les dernières consultations de 2007 au titre de l'article IV. Le taux de change effectif nominal (TCEN) a baissé de plus de 50 pourcent depuis cette date, mais l'effet de sa variation sur le TCER a été presque complètement compensé par l'accélération de l'inflation après 2009.

Guinée: Evaluation du taux de change par CGER

Elasticité	MB	ES	EREER
CGER 1/	28	16	39

Source: estimations par les services du FMI.

1/ Elasticités de la balance commerciale obtenues de l'analyse CGER.



Les estimations quantitatives du TCER de la Guinée basées sur les méthodologies du GCTC font ressortir une certaine surévaluation du taux de change réel, bien que les résultats diffèrent sensiblement entre les trois procédés.¹ Les calculs faits en 2007 laissaient penser que le taux de change était à peu près conforme aux données économiques fondamentales; les projections actuelles concluent à une surévaluation de 16 à 39 pourcent. Mais l'interprétation de ces résultats est compliquée par la montée en flèche des importations et des investissements directs étrangers dans le secteur minier; ce phénomène est à l'origine de déficits courants temporairement gonflés (mais finançables) de 2012 à 2015, qui eux-mêmes expliquent les estimations de surévaluation. La conclusion des services du FMI est que le taux de change réel n'est pas actuellement sérieusement désaligné, même s'il faudra surveiller la situation à l'avenir. Le fait que la prime entre le taux de change de marché et le taux de change officiel soit passée de 30 pourcent au début de 2011 à presque rien en fin d'année prouve que le taux de change n'est pas sensiblement surévalué à l'heure actuelle.

Au-delà de l'évaluation du taux de change, on considère les goulets d'étranglement structurels comme un obstacle essentiel à la compétitivité de la Guinée. Le long passé de gouvernance médiocre du pays a beaucoup contribué à freiner l'exploitation des ressources naturelles dont il est généreusement doté. À cela s'ajoute des infrastructures en mauvais état, notamment la pénurie d'électricité et l'insuffisance du réseau routier. C'est pourquoi la Guinée se situait en 2011 au 164^{ème} rang sur 183 pays pour l'indice de perception de la corruption et au 179^{ème} pour l'indice du contexte des activités d'entreprise («Doing Business»). De plus, elle était classée dernière de la région d'Afrique sub-saharienne en ce qui concerne la protection des investisseurs.

^{1/} La méthodologie SM compare la projection à moyen terme du solde du compte courant à une «norme de solde courant» estimée à partir des données macroéconomiques fondamentales; la méthodologie basée sur le TCERE estime un taux de change réel d'équilibre en fonction des mêmes données; la méthodologie VE se réfère au solde du compte courant nécessaire pour stabiliser la position extérieure nette à son niveau courant.

D. Réformes structurelles: améliorer le climat des affaires et mobiliser les ressources naturelles de la Guinée

19. **Les discussions à propos des réformes structurelles ont été axées sur la préparation du pays à la gestion d'importantes rentrées de ressources du secteur minier (MPEF, paragraphes 22, 44).** Les services du FMI et les autorités s'accordent à reconnaître que, pour éviter les effets de type syndrome hollandais et favoriser une croissance solidaire, les réformes structurelles doivent supprimer en priorité les obstacles de longue date à l'investissement et à l'expansion: il s'agit de la mauvaise gouvernance, de la médiocrité du système judiciaire, des graves pénuries d'électricité et de l'inadéquation des infrastructures routières. Les autorités ne comptent pas seulement augmenter les dépenses d'éducation et de santé et renforcer les prestations publiques, notamment celles des services publics (MPEF, paragraphes 48–50), elles ont aussi l'intention de mettre en œuvre un vaste plan d'action pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance (MPEF, paragraphe 53). Elles ont fait remarquer que le programme de réforme était ambitieux, mais tenait compte de la faiblesse actuelle des moyens administratifs.

20. **La politique du gouvernement met l'accent sur l'exploitation de l'important potentiel minier de la Guinée (MPEF, paragraphes 45–47) et de son potentiel hydroélectrique (MPEF, paragraphes 48–49) et agricole (MPEF, paragraphes 51–52).** Certes, il faudra du temps pour renforcer les institutions et les capacités techniques, mais il y aura vite des retombées positives sur la croissance économique, les recettes publiques et l'emploi. Les réformes opérées dans le secteur minier ont pour but d'accroître sa contribution au budget de l'État et son intérêt pour les investisseurs étrangers en donnant plus de transparence et en créant des conditions de concurrence égales. La réforme du secteur de l'électricité visera à augmenter l'offre ainsi qu'à améliorer la gestion et la viabilité financière de l'entreprise nationale (EDG) tout en tirant parti des riches possibilités hydroélectriques du pays. Dans le secteur agricole—qui est une source d'emplois et de revenus pour la plus grande partie de la population—la réforme cherchera à garantir la sécurité alimentaire et à faire progresser la compétitivité.

21. **Le gouvernement a aussi la conviction que le secteur financier de la Guinée doit jouer un plus grand rôle dans l'économie.** Les crédits au secteur privé stagnent à quelque 5 pourcent du PIB depuis une dizaine d'années. Au second semestre de 2011, ils ont connu une accélération brutale avec une hausse de 70 pourcent en glissement annuel, largement due à une demande accrue de crédits commerciaux. Bien que le niveau des créances en souffrance reste faible, les fondements du système bancaire sont fragiles comme le montrent les indicateurs préliminaires de solidité financière établis par la BCRG (tableau 6): plusieurs banques ne respectent pas les obligations en matière de capital social minimum et présentent une forte concentration des risques, en particulier sur les importateurs de pétrole. Les services du FMI approuvent les mesures visant à rétablir rapidement des moyens de supervision des banques et à renforcer le cadre réglementaire (MPEF, paragraphe 41), avec l'assistance technique du FMI et de la Banque de France. La BCRG va mettre au point

en 2012 un plan de développement exhaustif du secteur financier. Compte tenu des faiblesses de la gouvernance et des institutions ainsi que de la production significative de métaux précieux, une application effective du système LBC/FT permettrait d'améliorer le climat des affaires et la transparence tout en augmentant le recouvrement des recettes publiques dans les secteurs de l'or et des diamants. L'organisation de la Guinée en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sera évaluée en juin 2012 par le GIABA, une entité régionale de type GAFI.

E. Restructuration et viabilité de la dette

22. **Les autorités jugent très important d'atteindre dès que possible le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** L'analyse actualisée de la viabilité de la dette des pays à faible revenu⁷ montre que, même si la Guinée a connu le surendettement, l'allègement de dette anticipé au point d'achèvement ramènerait l'encours de la dette à un niveau soutenable. Après l'approbation de l'accord FEC, les autorités ont l'intention de solliciter un rééchelonnement auprès des créanciers du Club de Paris et d'autres créanciers bilatéraux officiels et commerciaux; elles ont entamé des discussions à cette fin.

23. **La Guinée a bien progressé dans la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE (MPEF, paragraphe 15).** Le DSRP 2007–10, prolongé en 2011 et 2012, est mis en œuvre depuis le début de 2011 et guide la politique à moyen terme du gouvernement; un rapport sur son exécution en année pleine devrait être achevé à la fin de mars 2012.⁸ Les deux mesures qui restent à prendre — l'audit des grands contrats de marchés publics et la mise à jour de la base de données sur la pauvreté — sont en cours de réalisation avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres donateurs. Le point d'achèvement pourrait être atteint au second semestre de 2012 au terme d'au moins six mois de résultats satisfaisants dans le cadre de l'accord FEC. D'ici là, les autorités ont l'intention de terminer la mise au point d'un nouveau DSRP couvrant la période 2013-2015, dont la préparation a commencé.

24. **Les autorités ont déclaré ne pas avoir encore pris de décision à propos d'une participation de l'État dans les projets liés à l'exploitation minière, laquelle pourrait entraîner de très importants besoins financiers.** Admettant qu'il serait difficile de trouver un financement concessionnel pour de tels montants, elles ont fait savoir qu'elles étudiaient la possibilité de partenariats public-privé. Elles conviennent avec les services du FMI qu'il faut

⁷ Voir le supplément consacré à l'analyse de viabilité de la dette.

⁸ Les travaux préparatoires à une prolongation du DSRP ont commencé en 2010 avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale. En janvier 2011, le nouveau gouvernement a accepté qu'il constitue le fondement de sa politique de développement; le document a ensuite été présenté en février au parlement provisoire et au Conseil économique et social; il est publié sur le site www.srp-guinee.org.

préserver la viabilité à moyen terme de la dette et s'assurer que tout nouvel emprunt soit à caractère concessionnel; elles s'engagent à évoquer avec le FMI et la Banque mondiale l'éventualité de nouveaux emprunts de montant élevé, notamment pour des projets d'hydroélectricité, afin de garantir le respect des indicateurs de viabilité post-initiative PPTE (MPEF ¶ 56).

IV. DISCUSSIONS RELATIVES À UN PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

25. **Le programme à moyen terme (janvier 2012—décembre 2014) du gouvernement, pour lequel il sollicite une aide au titre de la FEC, a pour but de relever les défis de développement évoqués à la section III.** À partir des progrès réalisés en 2011 dans le cadre du programme de référence, la politique budgétaire et monétaire cherche à faire rapidement baisser l'inflation, jusqu'à un rythme de 12 pourcent en glissement annuel à la fin de 2012, puis à la ramener graduellement à un taux à un chiffre. Les réserves de change, qui ont été beaucoup gonflées par les rentrées publiques exceptionnelles de 2011, diminueront sous l'effet de l'utilisation de cette ressource pendant la période couverte par le programme, mais cela sera en partie compensé par l'aide au titre de la FEC; l'objectif est que les réserves officielles brutes se maintiennent à au moins 2,5 mois d'importations d'ici à la fin de 2014. S'agissant des réformes structurelles, de nombreux plans d'action sectoriels seront achevés en 2012 en vue d'une application pendant les années suivantes.

A. Politique budgétaire

26. **Tout en veillant (après l'initiative PPTE) à la viabilité de la dette, la politique budgétaire devra s'efforcer de limiter les dépenses au financement intérieur net fixé comme objectif en tenant compte du peu de financement extérieur disponible. (MPEF, paragraphes 23–24, tableau du texte 2).** On prévoit que les recettes bénéficient d'une réforme de la politique et de l'administration fiscales (repère structurel à fin juin 2012) que le gouvernement devrait adopter d'ici à la mi-2012 (MPEF, paragraphes 25–26). Sur le plan des dépenses, la gestion budgétaire a un double but: (i) contenir la masse salariale en réformant la fonction publique avec l'aide de la Banque mondiale (MPEF, paragraphes 29–30); et (ii) diminuer les subventions (MPEF, paragraphes 31–32) et se servir des rentrées exceptionnelles pour financer des infrastructures (MPEF, paragraphe 33). Du fait d'une vive progression des investissements sur financement intérieur et des subventions, le déficit budgétaire de base devrait, d'après les projections, se creuser en 2012. Les services du FMI estiment que, même s'il comporte certains risques, l'accroissement temporaire du déficit est justifié par l'urgente nécessité de reconstruire les infrastructures du pays et de stimuler la production et l'emploi dans l'agriculture. D'une part, les deux grands projets concernant le secteur de l'électricité, qui sont à l'origine de la poussée des dépenses d'investissement en 2012, constituent une composante essentielle d'une réforme avalisée par les donateurs; d'autre part, la hausse des subventions s'explique par des frais ponctuels liés aux élections législatives, des transferts à la compagnie d'électricité et des aides à l'agriculture qui font l'objet de réformes lancées en 2012. D'après les projections, le déficit de base devrait fortement diminuer en 2013 (de 3 points de PIB), car ces dépenses exceptionnelles prendront fin.

27. **Le déficit global (dons inclus), qui évolue à peu près parallèlement au solde de base, tomberait à 3,4 pourcent du PIB en 2013 et resterait de cet ordre à moyen terme.** Le montant projeté devrait être finançable au moyen de tirages sur les emprunts existants, de nouvelles ressources concessionnelles, de l'allègement de la dette et de prélèvements sur les dépôts bancaires. Cela permettrait d'assurer la viabilité budgétaire et externe. Afin d'ancrer la politique budgétaire, un léger excédent primaire devrait apparaître en 2013 d'après les projections, ce qui contribuerait au paiement des intérêts de la dette. Le financement bancaire interne net se limitera à l'utilisation des fonds déposés qui correspondent aux recettes exceptionnelles émanant du secteur minier. On estime qu'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE donnera lieu à un allègement de la dette représentant quelque 2,6 pourcent à 2,7 pourcent du PIB en 2013–14.

Tableau Texte 2: Guinée: Réalisations et projections budgétaires, 2010–14
(Pourcentage du PIB)

	2010	2011		2012	2013	2014
		Prog.	Est.			
Recettes	15.3	17.2	17.7	18.8	19.5	19.8
Non-minier	11.5	13.0	13.2	15.1	15.6	15.9
Dons	0.4	3.5	3.4	3.2	3.0	3.1
Dépenses courantes	20.5	16.3	16.0	16.8	15.9	15.5
Traitements et salaires	5.7	6.2	5.4	5.3	5.3	5.1
Biens et services	9.4	4.9	5.6	5.5	5.4	5.3
Subventions et transferts	3.4	3.5	3.3	4.1	3.6	3.6
Intérêts dettes intérieures	1.3	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Intérêts dettes extérieures	0.7	0.8	0.9	1.0	0.8	0.7
Dépenses d'investissement	9.1	6.7	8.1	11.9	10.0	11.0
Financement intérieur	8.1	3.7	5.1	6.8	5.0	5.9
Financement extérieur	1.0	3.0	3.0	5.1	5.0	5.1
Solde de base	-12.6	-2.0	-2.5	-3.8	-0.7	-0.9
Solde budgétaire	-14.0	-2.4	-2.9	-6.7	-3.4	-3.7
Financement intérieur	14.0	3.4	4.5	5.7	1.6	1.5
Financement extérieur	0.2	-0.9	-1.5	0.9	1.8	2.1

Sources : Autorités Guinéennes et projections par les services du FMI.

28. **En décembre, le parlement provisoire a approuvé le budget de 2012 conformément au programme (mesure préalable)⁹.** Ses principales dispositions sont les suivantes:

⁹ L'adoption du budget 2012, comme convenu avec les services du FMI, a constitué une mesure préalable à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de l'accord FEC.

- *Une augmentation des recettes exprimées en pourcentage du PIB, facilitée par la résorption graduelle de l'écart entre les prix et les coûts des combustibles ainsi que par le rétablissement en milieu d'année du mécanisme d'ajustement automatique mensuel de ces prix (repère structurel au 1^{er} juillet 2012). On s'attend à ce que les réformes administratives programmées en 2012 (MPEF, paragraphe 27) fassent nettement progresser les recettes au cours des exercices suivants.*
- *La masse salariale va légèrement fléchir en part du PIB. L'incidence d'un relèvement des salaires de l'ordre de 10 pourcent en janvier 2012 et de certains nouveaux recrutements prévus dans les secteurs prioritaires est en partie compensée par les économies découlant de la mise à la retraite de près de 4 000 militaires en décembre 2011 et de la radiation d'à peu près 2 000 travailleurs «fantômes».*
- *La hausse des subventions et des transferts résulte surtout d'une aide supplémentaire à la compagnie d'électricité et au secteur agricole (MPEF, paragraphes 31–32). En attendant la réforme de l'entreprise d'État, Électricité de Guinée (EDG) (MPEF, paragraphes 48–49), le gouvernement prévoit d'accorder une subvention d'environ 0,6 pourcent du PIB en 2012 pour financer les coûts d'exploitation de nouvelles capacités thermiques. Les aides au secteur agricole progressent de plus de 30 pourcent pour atteindre près de 0,9 pourcent du PIB. Toutefois, les réformes qui vont être mises au point avec des partenaires extérieurs pourraient entraîner une baisse substantielle des subventions nettes à ce secteur dans le courant de 2012 (MPEF, paragraphes 32, 51–52).*
- *Le budget comporte un relèvement très marqué des dépenses d'investissement, financées par les rentrées exceptionnelles de 2011 et par une reprise de l'aide des donateurs. Près des deux tiers des investissements sur financement intérieur de 2012 (soit l'équivalent de 214 millions de dollars) vont être couverts par les recettes inattendues de 2011; l'essentiel ira au secteur de l'électricité. On s'attend aussi à une forte hausse des financements de projets assurés par les donateurs, notamment l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale.¹⁰*

29. Le déficit budgétaire de base, estimé à 3,8 pourcent du PIB en 2012, devrait être financé surtout par des ressources internes et par l'allègement de la dette (MPEF, paragraphe 34):

- *Le financement intérieur total représente 5,7 pourcent du PIB. Sur ce montant, 3,8 pourcent du PIB correspondent à l'emploi d'une partie des recettes exceptionnelles de 2011 (une autre fraction de ces recettes—soit 250 millions de dollars EU—va être*

¹⁰ Une petite partie (15 pourcent environ) de l'aide à l'UE est subordonnée à la tenue des élections législatives, qui est aussi une condition importante de l'organisation d'une conférence des donateurs.

déposée dans le Fonds spécial d'investissement Encadré 4). Les autorités s'attendent à une nouvelle rentrée exceptionnelle d'au moins 250 millions de dollars (4,5 pourcent du PIB) en provenance du secteur minier; une moitié de cette somme servira, en l'absence d'aide budgétaire externe, à financer le déficit et l'autre sera versée au fonds spécial d'investissement.¹¹

- *La loi de finances pour 2012 ne prévoit pas de nouveau soutien budgétaire extérieur, alors qu'en 2011, il s'élevait à 2,3 pourcent du PIB.*
- *D'après les projections, en 2012 le service de la dette extérieure, calculé avant le nouvel allègement de la dette, atteindra 4,1 pourcent du PIB. En incluant le remboursement des arriérés, le besoin de financement total s'établirait à 8,8 pourcent du PIB, ce qui devrait être couvert par le nouvel allègement de la dette (notamment dans le cadre des initiatives PPTE et IADM).*

30. **En ce qui concerne la gestion des finances publiques**, le gouvernement a l'intention d'aligner la législation et le cadre juridique sur les pratiques internationales et régionales (MPEF, paragraphes 35-36). Sur la base d'une récente assistance technique, les mesures programmées en 2012 incluent l'élaboration d'une nouvelle loi-cadre budgétaire et d'un nouveau code des marchés publics ainsi que la fixation de nouvelles règles de comptabilité publique et l'établissement d'un plan comptable.

¹¹ Les objectifs du programme seront partiellement modifiés si les recettes exceptionnelles sont supérieures ou inférieures au montant prévu (Protocole d'accord technique, paragraphe 20).

Encadré 4. Les investissements publics et le fonds spécial d'investissement (FSI)

Les autorités guinéennes sont confrontées à un problème propre aux pays à faible revenu qui tirent d'importantes recettes de ressources naturelles non renouvelables: comment équilibrer l'épargne, l'investissement et la consommation de façon à maximiser la croissance? Et cela en respectant deux contraintes: l'aptitude de l'État à sélectionner et à exécuter des projets d'investissement à rendement élevé ainsi que la capacité d'absorption de l'économie à court terme.

En mai 2011, l'État a reçu du secteur minier la somme de 700 millions de dollars EU à caractère inattendu et ponctuel. Sur ce montant, le gouvernement a affecté 185,5 millions de dollars EU au budget de 2011, dont 145 millions pour effectuer des investissements publics urgents, principalement dans le secteur de l'électricité. Le budget de 2012 en affecte 214 millions aux investissements publics, dont l'essentiel va de nouveau à l'électricité. De plus, 50 millions de dollars EU pourraient être consacrés à une éventuelle recapitalisation de la BCRG dans le courant de l'année. Les autorités entendent réserver les 250 millions de dollars EU restants au financement de leur programme d'investissements publics (PIP) à moyen terme, qui doit être parachevé fin septembre 2012 (un repère structurel du programme appuyé par la FEC).

Pour renforcer le contrôle du solde des recettes ponctuelles de 2011 et d'éventuelles futures rentrées de même nature, la loi de finances de 2012 a institué un Fonds spécial d'investissement (FSI—MPEF, Encadré 2). Le FSI sera matérialisé par un compte budgétaire en francs guinéens auprès de la Banque centrale; la contrepartie en devises fera partie intégrante des réserves de change de la BCRG. Le FSI sera une source de financement pour des projets d'investissements publics figurant dans le budget; il sera soumis à des obligations *supplémentaires* de gouvernance et de transparence, allant au-delà des règles générales de la gestion des finances publiques.

Les autorités prévoient d'adopter, en consultation avec les services du FMI et de la Banque mondiale, les textes d'application qui fixeront les critères applicables aux opérations du FSI (repère structurel pour la fin de mars 2012) ainsi que les règles régissant les dépôts et les engagements après 2012. Le gouvernement va mettre en place un comité de pilotage du FSI composé de représentants de la société civile et des donateurs, qui aura pour mission d'exercer un contrôle additionnel de l'efficacité en termes de coût et de viabilité financière des projets proposés. La gestion des réserves de change tiendra compte de l'utilisation projetée des financements du FSI (sur ce point, la BCRG a demandé l'assistance technique de la Banque mondiale). Après l'adoption des décrets d'application, les 250 millions de dollars restants sur les recettes exceptionnelles de 2011 seront transférés au FSI.

Le budget de 2012 prévoit un surcroît de recettes ponctuelles tirées des activités minières, d'un montant de 250 millions de dollars EU. La première moitié recouvrée (125 millions de dollars EU) sera versée au budget général et le solde transféré au FSI. Si les rentrées exceptionnelles dépassent les prévisions, au moins 75 pourcent de tout montant au-delà de 250 millions de dollars EU seront aussi affectés au FSI.

B. Politique monétaire et politique de change

31. **La politique monétaire de la BCRG a pour principal objectif de réduire l'inflation en épongeant de façon ordonnée la liquidité excédentaire qui subsiste dans l'économie (MPEF, paragraphe 37).** L'évolution de l'inflation et la stabilisation du taux de change du marché à la fin de 2011 montrent que l'orientation actuelle est adéquate. Néanmoins, comme la masse monétaire au sens large reste à un niveau historiquement élevé par rapport au PIB, la BCRG est prête à procéder à un nouveau resserrement pour atteindre l'objectif d'inflation, sachant qu'elle entend diminuer le montant de la base monétaire dans le courant de 2012. À cette fin, elle a l'intention de compléter les cessions de devises visant à éponger la liquidité excédentaire par un élargissement de la gamme de ses instruments d'action (MPEF, paragraphe 38). Les autorités prévoient aussi de renforcer les fonds propres de la BCRG, de perfectionner sa comptabilité et d'adopter les normes internationales d'information financière—IFRS (MPEF, paragraphe 43).

32. **L'accumulation de réserves de change donne plus de latitude pour les utiliser à l'appui de la politique monétaire (MPEF, paragraphes 39–40).** En déterminant le montant des adjudications hebdomadaires de devises, la BCRG entend prendre en compte la nécessité éventuelle de compenser l'effet sur la liquidité interne de la mobilisation de dépôts de l'État issus des recettes exceptionnelles de 2011, tout en respectant les contraintes imposées par l'objectif de réserves de change et le maintien de la compétitivité externe du pays.

C. Réformes structurelles

33. Le programme de réforme, qui est conforme au DSRP prolongé, se compose des éléments suivants:

- **Dans le secteur minier (MPEF, paragraphes 45–47),** l'adoption et la publication des décrets d'application du nouveau code minier ainsi que l'élaboration d'un contrat standard obligatoire doivent être achevés en juin 2012 (repère structurel); le FMI sera consulté avant l'adoption d'éventuels amendements au nouveau code minier qui auraient une influence sur les recettes fiscales (repère structurel). Les autorités réexamineront les concessions minières actuelles et pourraient les renégocier. La Guinée cherche aussi à réintégrer l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.
- **Dans le secteur de l'électricité (MPEF, paragraphes 48–49),** l'atténuation des pénuries actuelles au moyen d'une augmentation des activités de production et d'un renforcement d'EDG figure au premier rang des priorités officielles. À la suite de la récente table ronde organisée avec les donateurs pour définir le programme de réforme du secteur (mesure préalable), le gouvernement prévoit d'adopter un plan global pour le secteur avant la fin de mars 2012 (repère structurel). Il portera aussi sur l'exploitation de l'important potentiel hydroélectrique de la Guinée, notamment en

réformant le cadre institutionnel et juridique par l'alignement de la législation relative aux partenariats public-privé sur les meilleures pratiques internationales.

- **La réforme du secteur agricole** s'appuiera sur un plan national en faveur de l'investissement en ce domaine et de la sécurité alimentaire (PNIASA) (MPEF, paragraphes 51–52). Ce plan, qui doit être approuvé par le gouvernement au début de 2012, vise à assurer la sécurité alimentaire à l'horizon de 2014, puis à faire de la Guinée un exportateur de produits alimentaires. Les autorités ont l'intention de diminuer progressivement les subventions aux intrants en harmonisant les systèmes et les procédures d'aide à l'agriculture avec celles employées par la Banque mondiale et le FIDA, et cela à partir de la campagne de 2012 (repère structurel pour la fin mars 2012).

34. **Les autres réformes chercheront à améliorer le climat général des affaires (MPEF, paragraphe 53).** Les autorités jugent très important d'élever le rang de classement de la Guinée au regard des indicateurs «Doing Business» de la Banque mondiale sur le contexte des affaires (179^{ème} place sur 182). L'action publique cherchera à simplifier les procédures d'autorisation des investissements, à promouvoir les investissements du secteur privé ainsi qu'à renforcer le système judiciaire en le rendant plus indépendant et à travers la formation. En adoptant la loi anticorruption, on accroîtra aussi le rôle de l'Agence nationale de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

V. CONCEPTION, FINANCEMENT, ET RISQUES DU PROGRAMME

A. Arriérés extérieurs et financement du programme

35. **La Guinée a des arriérés de paiements envers les créanciers officiels bilatéraux et les créanciers commerciaux qu'elle veut régulariser, et le programme fait l'hypothèse que tous les arriérés seront résorbés (MPEF, paragraphes 10, 55).** Pendant les trois premiers trimestres de 2011, le pays a réglé ses arriérés au titre du service de la dette à l'égard des créanciers multilatéraux.¹² Des discussions ont actuellement lieu entre les autorités et les créanciers du Club de Paris pour préparer les négociations sur un rééchelonnement des arriérés de paiement et des échéances avant la fin du mois d'avril; les services du FMI estiment que l'on aura des assurances sur le financement du programme à la mi-février. Les autorités vont aussi entrer en contact avec d'autres créanciers officiels bilatéraux en vue d'un rééchelonnement des échéances et des arriérés de paiement selon des conditions comparables à celles applicables aux créanciers du Club de Paris et dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le gouvernement confirme son engagement à collaborer de bonne foi avec les créanciers

¹² La Guinée a obtenu des assurances de financement de la Communauté européenne à propos des arriérés de paiement qui subsistent sur un prêt du Fonds européen de développement géré par la Banque européenne d'investissement; il est prévu que le règlement soit effectué quand on atteindra le point d'achèvement PPTE.

commerciaux externes dans le but de trouver un accord sur l'allégement des dettes au moyen d'un dialogue ouvert et transparent fondé sur le principe de l'équité entre les créanciers. Les services du FMI ont la conviction que la stratégie du gouvernement est conforme au critère de «bonne foi» qui régit la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés.

36. Les difficultés de financement externe sont en partie dues à la nécessité de régler les arriérés envers les créanciers multilatéraux et de reconstituer les réserves de change, tombées à un très bas niveau à la fin de 2010. Elles ont nettement augmenté en 2011 grâce aux recettes exceptionnelles, mais vont de nouveau fléchir au fur et à mesure que l'on y puisera pour financer des investissements publics indispensables à la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi les autorités ont continué à prendre du retard sur le service de la dette extérieure, malgré une reprise de l'aide financière étrangère, émanant surtout des créanciers multilatéraux.

37. On s'attend à ce que les besoins de financement des années 2012 à 2015 soient couverts par le rééchelonnement de la dette et l'aide multilatérale. En 2011, les créanciers multilatéraux ont accordé une aide budgétaire substantielle pour faciliter le règlement des arriérés de paiement; dans les prochaines années, l'aide devrait surtout prendre la forme de dons et de prêts destinés à des projets budgétaires. L'essentiel de l'allégement de la dette est attendu en 2012 avec la restructuration des arriérés de paiement, le point d'achèvement étant atteint au 2^{ème} semestre de 2012, conjointement à l'allégement au titre de l'IADM. À peu près 90 pourcent de la dette extérieure (en incluant les arriérés de paiement) sont détenus par les créanciers multilatéraux et ceux du Club de Paris qui ont indiqué leur intention de participer à l'Initiative PPTE renforcée. Parmi les autres créanciers, certains se sont déjà dits prêts à faire de même et les autorités guinéennes amorcent une concertation avec les autres pour obtenir leur participation. S'agissant des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE, on prévoit que ceux qui n'ont pas encore été atteints, notamment s'agissant des résultats satisfaisants au titre du programme, le seront au 2^{ème} semestre de 2012 (MPEF, paragraphes 15, 54). Le solde des besoins de financement serait couvert par les décaissements au titre de l'accord FEC et par l'aide intérimaire de l'initiative PPTE (50 pourcent des obligations de remboursement du principal admissible au titre de la FEC en 2012).

B. Modalités du programme

38. Les autorités ont sollicité un accord triennal (2012–2015) au titre de la FEC. Il est proposé un accès à hauteur de 120 pourcent de la quote-part (128.52 millions de DTS). Ce montant, qui résulte de l'évaluation faite par les services du FMI des besoins financiers totaux (tableau 7), est conforme à la norme d'accès applicable à un pays dont l'encours de crédit est inférieur à 100 pourcent de la quote-part (celui de la Guinée s'élève actuellement à 25,3 pourcent de la quote-part). Les décaissements s'effectueraient en tranches semestrielles sous condition d'achèvement des revues (tableau 8). L'aide du FMI contribuerait à maintenir

les réserves à un niveau adéquat, au fur et à mesure que les recettes exceptionnelles de 2011 seraient utilisées pour promouvoir des investissements favorables à la croissance, encourager un soutien des donateurs, notamment sous forme d'un allègement de la dette, et permettre la reprise de l'aide intérimaire du FMI dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les autorités ont demandé à bénéficier d'une aide intérimaire PPTE, d'un montant de 1.2852 million de DTS, qui couvrirait le service de la dette admissible en 2012. Dans le passé, la Guinée a respecté ses obligations vis-à-vis du FMI et montré une capacité adéquate à rembourser (tableau 9) qui sera renforcée si le pays prend les mesures nécessaires pour obtenir un allègement dans le cadre de l'initiative PPTE. Le suivi des résultats du programme s'appuierait sur des indicateurs quantitatifs (tableau 10) et des repères structurels (tableau 11).

39. Les principaux risques pesant sur le programme sont d'ordre interne et liés au contexte postérieur au conflit. Des progrès ont été réalisés sur la voie du retour à l'ordre constitutionnel et de l'amélioration de la situation sécuritaire. Néanmoins, la situation politique demeure fragile et il importe de mener à bien le cycle électoral. Alors que le gouvernement a de lourdes contraintes financières, il lui faut pourtant dégager des ressources importantes pour répondre aux besoins urgents en matière d'énergie et d'infrastructures. En outre, on commence seulement à ressentir les avantages tangibles d'une meilleure gestion budgétaire et du freinage de l'inflation, ce qui met à l'épreuve les attentes pressantes de la population.¹³ À cet égard, les progrès récents de l'approvisionnement en électricité et le recul prévu de l'inflation sont de bon augure. L'absence de coordination des politiques publiques et la faiblesse des capacités techniques mettront à dure épreuve la mise en œuvre des ambitieux plans de développement du gouvernement. Toutefois, celui-ci se montre décidé à faire participer la communauté des donateurs à ses projets d'investissement et bénéficie de la reprise d'une assistance technique à grande échelle, notamment en provenance du FMI. Enfin, la Guinée demeure vulnérable aux chocs externes, surtout dans le secteur minier, aux hausses des prix alimentaires et à un ralentissement prolongé de la croissance mondiale.

40. Selon les conclusions préliminaires d'une actualisation de l'évaluation des sauvegardes effectuée en 2007, il faut continuer à renforcer les dispositifs de gouvernance et de sauvegardes à la BCRG. La mission de janvier 2012 consacrée à cette question a estimé que les moyens et les infrastructures de gestion des réserves étaient limités, que l'organisation du contrôle interne laissait à désirer et qu'il y avait des déficiences dans l'élaboration des statistiques monétaires. Pour limiter les risques du programme envisagé appuyé par la FEC, la mission a fait les propositions suivantes: des auditeurs externes continueront à vérifier les statistiques monétaires à des dates d'évaluation, la BCRG publiera des états financiers annuels audités dans les délais statutaires (immédiatement

¹³ La Banque mondiale prépare une action de protection sociale comportant: (i) des activités génératrices de revenus dans le cadre de programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre; (ii) des mesures de lutte contre la malnutrition des enfants et le décrochage scolaire des filles; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles.

pour 2010—mesure préalable) et le Conseil d'administration donnera son accord à la politique d'investissement et aux principes directeurs en ce domaine (repère structurel).

41. **Les données communiquées par la Guinée comportent quelques failles, mais elles conviennent globalement à la surveillance.** Les autorités reprennent actuellement les efforts, interrompus en 2009, d'amélioration de leurs moyens d'élaboration et de diffusion des données. Il y a certaines déficiences: des retards dans la situation monétaire (plus précisément en ce qui concerne les banques commerciales), des différences entre cette situation et les comptes budgétaires mensuels (d'où une incertitude à propos de l'orientation de la politique économique et un important travail de rapprochement pour les services du FMI) et l'absence d'indicateurs standard de solidité financière. La Guinée participe au SGDD.

VI. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

42. **Les autorités ont bien avancé dans la résorption des graves déséquilibres hérités du régime militaire de 2009–10.** Les mesures immédiates et décisives prises par le nouveau gouvernement pour maîtriser la situation budgétaire ont permis de stabiliser l'inflation et le taux de change. L'amélioration du contexte politique et de la gouvernance a grandement concouru à la reprise de la croissance économique et au regain d'intérêt des investisseurs pour l'exploitation des abondantes ressources naturelles de la Guinée. Dans ces conditions, les perspectives à moyen terme du pays se sont améliorées considérablement en 2011.

43. **Les résultats du programme de référence ont été bons malgré certaines difficultés d'application.** Même si les contraintes de moyens ont parfois mis à l'épreuve la capacité des autorités à s'en tenir fermement aux objectifs du programme, le cap a été tenu: les objectifs quantitatifs pour juin et septembre ont été atteints avec des marges confortables et les réformes structurelles ont bien progressé. En dépit d'un manque d'aide budgétaire et d'investissements supplémentaires répondant à des besoins urgents, les chiffres provisoires montrent que les résultats à fin décembre ont été également proches des objectifs du programme; il est vrai que l'ajustement des dépenses courantes—éliminer les excès de 2009 et 2010—a été plus marqué que projeté pour 2011.

44. **Les mesures à court terme mettent à juste titre l'accent sur la réduction d'un taux d'inflation encore élevé.** Sur ce plan, il sera essentiel de coordonner étroitement les politiques budgétaire et monétaire. La politique budgétaire doit se fixer pour objectif de limiter le financement bancaire interne net de l'État à l'utilisation progressive des dépôts résultant des recettes exceptionnelles de 2011. La Banque centrale doit être prête à contrecarrer un éventuel excès de liquidité interne en procédant à des cessions de devises.

45. **Il convient que les autorités continuent à donner plus de transparence à la détermination du taux de change et éliminent la pratique actuelle de taux de change multiples.** Cela créera un climat de confiance envers le franc guinéen et posera les bases d'une réforme efficace du marché des changes. À moyen terme, l'adoption et la mise en œuvre d'un ambitieux plan de développement du secteur financier favoriseront grandement la

diversification de la croissance. À cet égard, la reconstitution progressive des moyens de supervision des banques au sein de la Banque centrale est encourageante.

46. **Il est urgent d'effectuer les réformes structurelles qui permettraient à la Guinée de tirer le meilleur parti de ses abondantes ressources naturelles.** Les nouveaux investissements de grande ampleur lancés dans le secteur minier offrent la perspective d'une accélération de la croissance, mais les faiblesses institutionnelles du pays risquent de limiter la contribution de l'essor de l'activité à la réduction de la pauvreté. Le programme de réformes structurelles du gouvernement vise à supprimer les goulets d'étranglement dans l'économie, pour que lorsque les recettes minières décolleront, les effets sur la compétitivité des autres secteurs soient minimales. Compte tenu des moyens limités dont elles disposent, il serait bon que les autorités établissent un ordre de priorité des réformes en favorisant celles qui auront des effets positifs rapides pour la croissance et le recul de la pauvreté; sur ce point, un important effort d'assistance technique des partenaires au développement est indispensable.

47. **Les recettes exceptionnelles de 2011 et d'éventuelles rentrées supplémentaires du même type doivent être utilisées avec un bon rapport coût-efficacité et de façon durable.** La récente mise en place d'un fonds spécial d'investissement est une étape importante car elle devrait renforcer le contrôle des grands projets d'investissement. Les services du FMI se tiennent prêts, en coordination avec la Banque mondiale, à aider les autorités à mettre au point le cadre réglementaire de ce fonds. Ce cadre devrait s'appliquer à toutes les recettes exceptionnelles d'un montant substantiel et comporter des règles de fonctionnement claires permettant d'assurer la transparence et une gouvernance de qualité. Compte tenu des besoins d'infrastructures de la Guinée, les services du FMI préconisent un emploi progressif de cette source de revenu dans le moyen terme. En liaison étroite avec les partenaires au développement, les autorités mettent au point des plans d'action sectoriels, dont l'électricité est l'exemple le plus récent. Les services du FMI les encouragent à définir en 2012 un programme d'investissements publics à moyen terme dans le cadre d'un nouveau DSRP.

48. **Il est compréhensible que les autorités aient l'ambition de participer directement aux nouveaux grands projets concernant les mines et les infrastructures qui y sont liées.** Néanmoins, les éventuels besoins de financement qui en résulteraient au-delà d'une participation non contributive dans ces projets, comme des grands travaux hydroélectriques envisagés, sont très élevés et il sera difficile de trouver un financement concessionnel. Il est indispensable que les autorités s'abstiennent de recourir à des financements non concessionnels et préservent la viabilité de la dette à moyen terme; les services du FMI recommandent donc de solliciter l'aide du FMI et de la Banque mondiale avant de contracter de nouveaux emprunts importants. Compte tenu des difficultés auxquelles elles sont confrontées, les autorités devraient donner la priorité au renforcement de la gestion de la dette.

49. **Les services du FMI appuient la demande formulée par les autorités d'une aide au titre de la FCE, à hauteur de 120 pourcent de la quote-part, et d'une nouvelle assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTE.** L'accord au titre de la FCE permettra à la Guinée de conserver un niveau adéquat de réserves de change, au fur et à mesure que les recettes exceptionnelles de 2011 seront ponctionnées pour financer les investissements publics dont on a un besoin urgent. La Guinée est un État fragile; il y a encore de grands risques d'instabilité politique dans la période menant aux élections législatives de 2012 et tant que la réorganisation de la sécurité n'est pas achevée. En outre, la Guinée reste vulnérable à des baisses des prix des minerais qui réduiraient les recettes publiques et pourraient retarder les nouveaux investissements dans ce secteur. Néanmoins, ces risques sont atténués par l'engagement des autorités en faveur d'une gestion budgétaire rigoureuse et par la forte progression des réserves de change.

50. **Il est recommandé que, pendant la durée de l'accord au titre de la FEC, les consultations avec la Guinée au titre de l'article IV se tiennent dans le cadre d'un cycle de 24 mois, conformément à la décision relative aux cycles de consultations.**¹⁴

¹⁴ Décision No. 14747-(10/96) (9/28/2010).

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011			2012 Proj.	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.
				Prog.	Est Sep	Est.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Comptes nationaux et prix											
PIB en prix constants	4.9	-0.3	1.9	4.0		3.6	4.7	4.8	5.0	19.8	19.9
Excluant grand projet minier 1/	4.9	-0.3	1.9	4.0		3.6	4.7	4.8	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	14.1	6.8	20.2	19.6		21.0	12.3	7.9	5.8	5.4	5.2
PIB aux prix courants	19.7	6.5	22.5	24.3		25.3	17.6	13.1	11.2	26.3	26.2
Prix à la consommation											
Moyenne	18.4	4.7	15.5	19.6	21.1	21.4	15.0	11.2	7.3	6.0	5.9
Fin de période	13.5	7.9	20.8	17.1	21.0	19.0	12.0	8.7	6.2	5.9	5.9
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	28.2	-21.3	15.3	17.9		11.7	11.4	3.5	5.4	74.3	51.9
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	12.2	-19.8	28.2	28.5		18.3	72.3	10.6	3.6	15.2	8.6
Taux de change effectifs moyens (dépréciation -)											
Indice nominal	-13.4	3.3	17.0
Indice réel	-2.2	7.1	8.2
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets 2/	14.3	4.7	-5.5	43.4	49.1	36.9	-9.6
Avoirs intérieurs nets 2/	24.7	21.2	79.9	-36.6	-37.8	-21.4	15.6
Créances nettes sur l'État 2/	20.8	28.7	67.9	-38.0	-47.6	-30.1	5.4
Crédit au secteur hors administrations publiques 2/	1.9	3.1	8.9	3.5	10.4	11.1	12.7
Base monétaire	13.8	81.7	73.0	1.7	-1.7	4.4	-7.5
Masse monétaire au sens large	39.0	25.9	74.4	6.8	11.2	15.5	6.1
Taux des bons du Trésor	21.5	15.0	13.0	...	13.0	13.0
(En pourcentage du PIB)											
Finances publiques 3/											
Total des recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.7	15.0	21.1	22.0	22.5	22.9	25.2	26.8
Recettes	15.6	16.2	15.3	17.2	12.5	17.7	18.8	19.5	19.8	22.9	24.9
dont : recettes non minières	12.1	12.9	11.5	13.0	9.2	13.2	15.1	15.6	15.9	16.2	17.3
Dons	0.5	0.4	0.4	3.5	2.5	3.4	3.2	3.0	3.1	2.3	2.0
Total dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	23.1	13.8	24.1	28.7	25.9	26.6	28.7	30.3
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	11.3	16.0	16.8	15.9	15.5	15.1	14.5
dont : paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.0	1.8	1.1	1.8	1.8	1.6	1.6	1.5	1.0
Dépenses d'équipement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	6.7	2.6	8.1	11.9	10.0	11.0	13.7	15.7
Solde budgétaire global 4/											
Dons inclus (engagements)	-1.3	-7.1	-14.0	-2.4	1.2	-2.9	-6.7	-3.4	-3.7	-3.5	-3.4
Hors dons (engagements)	-1.8	-7.5	-14.4	-5.9	-1.3	-6.4	-9.9	-6.4	-6.7	-5.8	-5.4
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-2.0	0.6	-2.5	-3.8	-0.7	-0.9	0.2	1.7
Comptes nationaux											
Formation de capital fixe	17.5	11.4	10.6	18.1		15.0	37.3	44.1	43.9	33.7	17.7
Épargne intérieure	12.4	7.2	2.4	8.0		5.8	6.2	9.3	10.0	17.7	18.6
Solde extérieur courant											
Transferts officiels compris	-10.3	-9.9	-12.4	-9.7		-6.6	-34.9	-38.8	-37.9	-19.1	-1.8
Hors transferts officiels	-10.7	-9.9	-12.4	-12.1		-8.9	-35.0	-38.8	-37.9	-19.1	-1.8
Balance globale des paiements	-0.9	5.3	-3.6	11.3		9.5	-5.9	-4.0	-4.0	3.2	0.8
(en dollars EU, sauf indication contraire)											
Pour mémoire :											
Exportation, f.à.b.	1,470.8	1,157.4	1,334.9	1,508.6		1,490.6	1,660.8	1,718.2	1,811.8	3,158.9	4,798.0
Importations, f.à.b.	1,366.1	1,096.1	1,404.9	1,677.0		1,661.4	2,862.5	3,165.3	3,279.2	3,777.2	4,103.4
Balance globale des paiements	-42.4	245.9	-177.8	527.1		497.7	-323.7	-227.6	-241.3	232.0	69.5
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14.1	97.9	44.3	603.6	754.4	590.6	381.6	357.3	324.8	684.4	843.7
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) 5/	0.6	0.8	0.8	5.5	5.9	4.5	3.3	3.3	3.1	4.1	5.2
Dette extérieure (en pourcentage des exportations)	197.6	261.2	225.0	200.6		200.1	169.8	162.9	154.5	90.7	63.3
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,145		33,973	39,944	45,184	50,225	63,442	80,039

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Croissance du PIB excluant le grand projet d'exploitation de fer de Simandou, début de production prévu en 2015.

2/ En pourcentage du stock de la masse monétaire au début de la période.

3/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet minier de Simandou.

4/ Les recettes exceptionnelles recues en 2011 sont enregistrées en financement non bancaire.

5/ En mois d'importations excluant les importations des grands projets miniers financés de l'étranger.

Tableau 2a. Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2008–16
(en milliards de francs Guinéens)

	2008	2009	2010	2011			2012	2013	2014	2015	2016
				Prog.	Est Sep	Est.					
Recettes et dons	3,352	3,662	4,258	6,848	5,092	7,173	8,798	10,156	11,509	14,028	16,542
Recettes	3,249	3,582	4,155	5,687	4,245	6,012	7,526	8,795	9,968	12,742	15,336
Secteur minier	738	725	1,032	1,383	1,117	1,518	1,489	1,741	1,981	3,741	4,648
Secteur non minier	2,511	2,857	3,123	4,303	3,128	4,494	6,037	7,054	7,987	9,000	10,689
Impôts directs	508	677	732	934	810	976	1,168	1,354	1,542	1,750	1,989
Impôts indirects	1,814	1,902	2,212	3,020	2,043	2,845	4,576	5,361	6,057	6,811	8,201
Biens et services	1,244	1,292	1,526	2,180	1,368	1,943	3,022	3,502	3,991	4,527	5,146
Commerce extérieur	570	610	685	840	675	902	1,554	1,858	2,067	2,284	3,055
Recettes non fiscales	189	278	180	349	275	674	293	340	387	439	499
Dons	103	81	103	1,161	848	1,161	1,272	1,361	1,540	1,286	1,206
Projets	103	81	103	381	262	381	1,223	1,361	1,540	1,286	1,206
Programmes	0	0	0	780	586	780	49	0	0	0	0
Total des dépenses et prêts nets	3,627	5,240	8,049	7,650	4,698	8,175	11,465	11,703	13,343	15,970	18,663
Dépenses courantes	2,787	3,655	5,570	5,419	3,828	5,434	6,696	7,179	7,800	8,373	8,956
Dépenses courantes primaires	2,237	3,195	5,023	4,838	3,464	4,837	5,961	6,436	7,016	7,551	8,337
Traitements et salaires	860	1,109	1,551	2,061	1,319	1,824	2,124	2,384	2,559	2,754	3,062
Biens et services	988	1,361	2,546	1,618	1,319	1,891	2,182	2,423	2,666	2,869	3,130
Transferts et subventions	388	725	926	1,159	826	1,122	1,655	1,629	1,792	1,928	2,144
Intérêts sur la dette	550	461	547	580	364	597	735	742	784	822	620
Dette intérieure	274	326	356	304	168	304	352	398	442	489	298
Dette extérieure	276	135	191	276	196	293	383	345	341	333	322
Dépenses d'investissement	837	1,577	2,479	2,227	870	2,737	4,759	4,512	5,529	7,582	9,690
Financées sur ressources intérieures	396	1,273	2,187	1,207	422	1,715	2,704	2,225	2,941	4,557	5,601
Transferts en capital	5	19	13	15	8	17	16	19	21	23	25
Financées sur ressources extérieures	436	285	279	1,006	441	1,006	2,039	2,269	2,567	3,002	4,063
Prêts nets & dépenses de restructuration	3	8	0	4	0	4	11	12	14	15	17
Solde de base 1/ en pourcentage du PIB 2/	334	-1,239	-3,424	-663	183	-864	-1,518	-295	-466	106	1,058
	1.6	-5.6	-12.6	-2.0	0.5	-2.5	-3.8	-0.7	-0.9	0.2	1.7
Solde global, base engagements 3/											
Dons exclus	-379	-1,658	-3,894	-1,963	-453	-2,162	-3,939	-2,908	-3,374	-3,228	-3,326
Dons inclus	-276	-1,578	-3,791	-802	394	-1,001	-2,667	-1,547	-1,834	-1,942	-2,121
Financement	332	1,650	3,861	-1,966	-418	1,001	-857	376	493	1,015	1,241
Financement intérieur	225	1,686	3,801	1,112	-102	1,525	2,291	720	755	776	-256
Financement bancaire	472	1,349	4,037	-3,943	-4,964	-3,120	650	913	966	1,009	0
Banque centrale	50	1,364	2,871	-4,243	-5,087	-3,420	650	913	966	1,009	0
Fonds Spécial d'Investissement							-2,888	913	966	1,009	0
Banques commerciales	422	-15	1,166	300	123	300	0	0	0	0	0
Financement non bancaire	-247	337	-236	5,055	4,862	4,645	1,641	-193	-212	-233	-256
Produits des privatisations	69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure	-339	-39	-124	-206	-2	-206	-179	-197	-216	-238	-262
Variation des arriérés	-25	0	-157	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des instances de paiement ⁵	48	118	23	30	24	30	0	0	0	0	0
Versement Rio Tinto	0	0	0	4,981	4,652	4,583	1,816	0	0	0	0
Autres	0	258	22	251	185	237	4	4	4	5	5
Financement extérieur	108	-36	60	-3,077	-316	-524	-3,148	-344	-262	239	1,497
Tirages	333	204	177	624	517	624	815	907	1,027	1,715	2,858
Amortissement échu	-636	-443	-605	-1,151	-712	-1,166	-1,243	-1,252	-1,288	-1,476	-1,360
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE	251	11	149	122	358	567	0	0	0	0	0
Variation des arriérés (- = réduction) 4/	159	192	340	-2,673	-478	-549	-2,721	0	0	0	0
Erreurs et omissions	-57	-73	-70	0	92	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	2,768	0	0	3,524	1,171	1,341	927	880
Financement possible 5/				398	0	0	3,524	1,171	1,341	927	880
dont: Aligement dette et assistance intérimaire PPTE 5/							3,524	1,171	1,341	927	880
Besoin de financement résiduel				2,369	0	0	0	0	0	0	0
dont: Tolérance possible des arriérés				2,369	0	0					
Pour mémoire:											
PIB nominal	20,780	22,133	27,118	33,145	33,973	33,973	39,944	45,184	50,225	63,442	80,039
PIB nominal excl. SIMFER	20,780	22,133	27,118	33,145	33,973	33,973	39,944	45,184	50,225	55,590	61,642

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet minier de Simandou.

3/ Les recettes exceptionnelles recues en 2011 sont enregistrées en financement non bancaire.

4/ Pour 2011, le programme suppose une tolérance des arriérés par le Club de Paris et les autres créanciers bilatéraux.

Pour les colonnes 2011 Est. Sep et 2011 proj, les montants correspondent aux accumulations effectives d'arriérés.

5/ Pour 2012 et les années suivantes, suppose allègement de la dette par le Club de Paris pour les arriérés fin-2011 et les échéances 2012-14 aux conditions similaires à celles de l'accord du Club de Paris en 2008. Conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers bilatéraux.

L'allègement PPTE/IADM est supposé effectif en Octobre 2012.

Tableau 2b. Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2008–16
(en pourcentage du PIB)

	2008	2009	2010	2011			2012	2013	2014	2015	2016
				Prog.	Est.	Auth.					
Recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.7	21.1	20.1	22.0	22.5	22.9	25.2	26.8
Recettes	15.6	16.2	15.3	17.2	17.7	16.7	18.8	19.5	19.8	22.9	24.9
Secteur minier	3.6	3.3	3.8	4.2	4.5	3.8	3.7	3.9	3.9	6.7	7.5
Secteur non minier	12.1	12.9	11.5	13.0	13.2	12.8	15.1	15.6	15.9	16.2	17.3
Impôts directs	2.4	3.1	2.7	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2
Impôts indirects	8.7	8.6	8.2	9.1	8.4	8.5	11.5	11.9	12.1	12.3	13.3
Biens et services	6.0	5.8	5.6	6.6	5.7	5.6	7.6	7.8	7.9	8.1	8.3
Commerce extérieur	2.7	2.8	2.5	2.5	2.7	2.9	3.9	4.1	4.1	4.1	5.0
Recettes non fiscales	0.9	1.3	0.7	1.1	2.0	1.4	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Dons	0.5	0.4	0.4	3.5	3.4	3.4	3.2	3.0	3.1	2.3	2.0
Projets	0.5	0.4	0.4	1.2	1.1	1.2	3.1	3.0	3.1	2.3	2.0
Programmes	0.0	0.0	0.0	2.4	2.3	2.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	23.1	24.1	20.4	28.7	25.9	26.6	28.7	30.3
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	16.0	15.6	16.8	15.9	15.5	15.1	14.5
Dépenses courantes primaires	10.8	14.4	18.5	14.6	14.2	14.0	14.9	14.2	14.0	13.6	13.5
Traitements et salaires	4.1	5.0	5.7	6.2	5.4	5.2	5.3	5.3	5.1	5.0	5.0
Biens et services	4.8	6.1	9.4	4.9	5.6	5.1	5.5	5.4	5.3	5.2	5.1
Transferts et subventions	1.9	3.3	3.4	3.5	3.3	3.6	4.1	3.6	3.6	3.5	3.5
Intérêts sur la dette	2.6	2.1	2.0	1.8	1.8	1.7	1.8	1.6	1.6	1.5	1.0
Dette intérieure	1.3	1.5	1.3	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.5
Dette extérieure	1.3	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	0.8	0.7	0.6	0.5
Dépenses d'investissement	4.0	7.1	9.1	6.7	8.1	4.7	11.9	10.0	11.0	13.6	15.7
Financées sur ressources intérieures	1.9	5.8	8.1	3.6	5.0	2.5	6.8	4.9	5.9	8.2	9.1
Transferts en capital	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.1	1.3	1.0	3.0	3.0	2.2	5.1	5.0	5.1	5.4	6.6
Prêts nets & dépenses de restructuration	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de base 2/	1.6	-5.5	-12.6	-2.0	-2.5	-0.6	-3.8	-0.7	-0.9	0.2	1.7
Solde global, base engagements 3/											
Dons exclus	-1.8	-7.5	-14.4	-5.9	-6.4	-3.7	-9.9	-6.4	-6.7	-5.8	-5.4
Dons inclus	-1.3	-7.1	-14.0	-2.4	-2.9	-0.3	-6.7	-3.4	-3.7	-3.5	-3.4
Financement	1.3	7.1	14.2	-5.9	2.9	0.1	-2.1	0.8	1.0	1.8	2.0
Financement intérieur (net)	0.8	7.3	14.0	3.4	4.5	1.3	5.7	1.6	1.5	1.4	-0.4
Financement bancaire	2.3	6.1	14.9	-11.9	-9.2	-12.4	1.6	2.0	1.9	1.8	0.0
Banque centrale	0.2	6.2	10.6	-12.8	-10.1	-13.3	1.6	2.0	1.9	1.8	0.0
Fonds spécial d'investissement						0.0	-7.2	2.0	1.9	1.8	0.0
Banques commerciales	2.0	-0.1	4.3	0.9	0.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	-1.5	1.2	-0.9	15.3	13.7	13.7	4.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Produits des privatisations	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-1.6	-0.2	-0.5	-0.6	-0.6	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Variation des arriérés	-0.1	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des instances de paiement ⁵	0.2	0.5	0.1	0.1	0.1	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Versement Rio Tinto	0.0	0.0	0.0	15.0	13.5	13.6	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	1.2	0.1	0.8	0.7	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	0.5	-0.2	0.2	-9.3	-1.5	-1.2	-7.9	-0.8	-0.5	0.4	2.4
Tirages	1.6	0.9	0.7	1.9	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0	3.1	4.6
Amortissement échu	-3.1	-2.0	-2.2	-3.5	-3.4	-3.4	-3.1	-2.8	-2.6	-2.7	-2.2
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE	1.2	0.0	0.5	0.4	0.3	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (= réduction) 4/	0.8	0.9	1.3	-8.1	-0.2	-1.4	-6.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions			-0.3			0.1					
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	8.3	0.0		8.8	2.6	2.7	1.7	1.4
Financement possible				1.2	0.0		8.8	2.6	2.7	1.7	1.4
dont: Allègement dette et assistance intérimaire PPTE 5/							8.8	2.6	2.7	1.7	1.4
Besoin de financement résiduel				7.1	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: Tolérance possible des arriérés				7.1							
Pour mémoire:											
PIB nominal	20,780	22,133	27,118	33,145	33,973	33,973	39,944	45,184	50,225	63,442	80,039
PIB nominal excl. SIMFER	20,780	22,133	27,118	33,145	33,973	33,973	39,944	45,184	50,225	55,590	61,642

Sources: Guinean authorities; and Fund staff estimates and projections.

1/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet minier de Simandou.

2/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

3/ Les recettes exceptionnelles recues en 2011 sont enregistrées en financement non bancaire.

4/ Pour 2011, le programme suppose une tolérance des arriérés par le Club de Paris et les autres créanciers bilatéraux.

Pour les colonnes 2011 Est. Sep et 2011 proj, les montants correspondent aux accumulations effectives d'arriérés.

5/ Pour 2012 et les années suivantes, suppose allègement de la dette par le Club de Paris pour les arriérés fin-2011 et les échéances 2012-14 aux conditions similaires à celles de l'accord du Club de Paris en 2008. Conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers bilatéraux.

L'allègement PPTE/IADM est supposé effectif en Octobre 2012.

Table 2c. Situation des opérations des administrations publiques, 2008–16
(en milliards de francs Guinéens)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Real.	Real.	Real.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes	3,352	3,662	4,258	7,173	8,798	10,156	11,509	14,028	16,542
Recettes fiscales	3,060	3,304	3,975	5,339	7,233	8,455	9,581	12,302	14,837
Secteur minier	738	725	1,032	1,518	1,489	1,741	1,981	3,741	4,648
Impôts indirects	1,814	1,902	2,212	2,845	4,576	5,361	6,057	6,811	8,201
Biens et services	1,244	1,292	1,526	1,943	3,022	3,502	3,991	4,527	5,146
Commerce extérieur	570	610	685	902	1,554	1,858	2,067	2,284	3,055
Impôts directs	508	677	732	976	1,168	1,354	1,542	1,750	1,989
Dons	103	81	103	1,161	1,272	1,361	1,540	1,286	1,206
Autres recettes	189	278	180	674	293	340	387	439	499
Dépenses	3,625	4,975	8,027	3,351	9,635	11,687	13,325	15,950	18,641
Charges	2,793	3,675	5,583	5,451	6,712	7,198	7,821	8,396	8,982
Rémunération des employés	860	1,109	1,551	1,824	2,124	2,384	2,559	2,754	3,062
Utilisation de biens et services	988	1,361	2,546	1,891	2,182	2,423	2,666	2,869	3,130
Intérêts	550	461	547	597	735	742	784	822	620
Aux résidents	274	326	356	304	352	398	442	489	298
Aux non-résidents	276	135	191	293	383	345	341	333	322
Subventions	77	168	294	282	351	378	415	447	497
Dons	125	272	254	465	783	611	672	723	804
Prestations sociales	100	141	167	164	275	318	349	376	418
Autres charges	92	163	223	228	263	341	376	405	450
Acquisition nette d'actifs non-financiers	832	1,300	2,444	-2,100	2,922	4,489	5,504	7,554	9,659
Acquisition d'actifs non-financiers	832	1,558	2,466	2,721	4,742	4,493	5,508	7,559	9,665
Acquisition d'actifs fixes, financement intérieur	396	1,273	2,187	1,715	2,704	2,225	2,941	4,557	5,601
Acquisition d'actifs fixes, financement extérieur	436	285	279	1,006	2,039	2,269	2,567	3,002	4,063
Cession d'actifs non financiers	0	-258	-22	-4,820	-1,820	-4	-4	-5	-5
Solde brut de gestion	559	-12	-1,325	1,723	2,086	2,958	3,688	5,632	7,560
Prêts nets	-273	-1,312	-3,769	3,822	-837	-1,531	-1,816	-1,922	-2,099
Actifs financiers nets	-273	-1,312	-3,769	3,822	-837	-1,531	-1,816	-1,922	-2,099
Acquisition nette d'actifs financiers	3	8	0	3	11	12	14	15	17
Intérieur	3	8	0	3	11	12	14	15	17
Accumulation nette de passifs	276	1,320	3,770	-3,819	847	1,543	1,829	1,937	2,115
Intérieurs 1/ 2/	168	1,356	3,709	-3,295	471	716	750	771	-262
Titres autres que les actions	-131	0	-157	0	0	0	0	0	0
Crédits	238	1,310	3,913	-3,325	471	716	750	771	-262
Banque Centrale	50	1,364	2,871	-3,420	650	913	966	1,009	0
Banques Commerciales	422	-15	1,166	300	0	0	0	0	0
Autres	-233	-39	-124	-206	-179	-197	-216	-238	-262
dont: amortissement dette intérieure	-208	-39	-124	-206	-179	-197	-216	-238	-262
Actions et participations	69	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à payer	-8	46	-47	30	0	0	0	0	0
Extérieur	108	-36	60	-524	376	827	1,079	1,166	2,377
Crédits, dont:	108	-36	60	-524	376	827	1,079	1,166	2,377
Projets	333	204	177	624	815	907	1,027	1,715	2,858
Amortissement du	-636	-443	-605	-1,166	-1,243	-1,252	-1,288	-1,476	-1,360
Rééchelonnement dette	114	3	139	99	3,524	1,171	1,341	927	880
Variation des arriérés (-=réduction)	98	144	262	-81	-2,721	0	0	0	0

Sources: Autorités Guinéennes et estimations par les services du FMI.

1/ Présentation selon le Manuel de Statistiques des Finances Publiques 2001.

Tableau 3a. Banque centrale et Banques commerciales, 2008–12 1/
(en milliards de FG, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011		2012 Proj.
				Prog.	Est	
Banque centrale						
Avoirs extérieurs nets	-73	482	241	4,614	4,109	2,890
(En millions de dollars E.U.)	-14	98	44	604	591	382
<i>Dont</i> : Réserves internationales nettes	-226	1,248	1,353	5,985	3,765	3,471
(En millions de dollars E.U.)	-44	253	222	783	541	458
Avoirs intérieurs nets	2,293	3,553	6,741	2,488	3,178	3,854
Crédit intérieur	1,928	3,505	6,356	2,104	2,943	3,596
Etat (net)	2,077	3,450	6,321	2,078	2,902	3,552
<i>Dont</i> : PNT1	2,241	3,618	6,489	2,246	3,069	3,720
Secteur privé	9	10	6	6	6	6
Refinancement	-208	2	0	-10	-7	-5
Entreprises publiques	49	42	29	29	43	43
Autres postes nets (actif +)	365	48	384	384	235	259
Base monétaire	2,221	4,035	6,982	7,101	7,287	6,744
Monnaie en circulation	1,652	2,120	3,988	3,765	3,113	2,731
Réserves des banques de dépôt	537	1,885	2,961	3,302	3,939	3,968
Dépôts	434	1,720	2,839	3,180	3,669	3,665
Réserves obligatoires	289	360	603	1,243	1,950	2,194
Réserves excédentaires	145	1,360	2,236	1,938	1,719	1,471
<i>Dont</i> : En devises	102	111	136	158	194	211
Encaisses	103	164	122	122	271	303
Dépôts du secteur privé	32	30	33	34	234	45
Banques commerciales						
Avoirs extérieurs nets	944	609	524	649	483	558
Réserves des banques	537	1,885	2,961	3,302	3,939	3,968
Dépôts à la BCRG	434	1,720	2,839	3,180	3,669	3,665
Encaisses	103	164	122	122	271	303
Refinancement de la BCRG	208	-2	0	10	7	5
Crédit intérieur	1,690	1,829	3,541	4,199	4,981	6,508
Crédit net à l'Etat	714	699	1,865	2,164	2,164	2,164
Créances	825	816	1,936	2,235	2,235	2,235
Dépôts	112	117	71	71	71	71
Créances sur entreprises publiques	1	0	43	43	41	41
Créances sur le secteur privé	975	1,129	1,633	1,993	2,777	4,303
Autres postes nets (actif +)	-338	-525	-678	-884	-784	-1,112
Dépôts du secteur privé	3,040	3,795	6,347	7,275	8,627	9,927

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Fin de période.

Tableau 3b. Situation monétaire intégrée, 2008–12 1/
(En milliards de FG, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011		2012 Proj.
				Prog.	Est.	
Avoirs extérieurs nets	871	1,091	765	5,262	4,592	3,448
Avoirs intérieurs nets	3,853	4,854	9,603	5,812	7,383	9,255
Crédit intérieur	3,826	5,331	9,897	6,312	7,932	10,109
Crédit net à l'Etat	2,791	4,149	8,186	4,242	5,065	5,716
Créances sur entreprises publiques	50	43	72	72	84	84
Crédit au secteur privé	984	1,140	1,639	1,999	2,782	4,309
Autres postes nets (actif +)	27	-477	-294	-500	-549	-854
Masse monétaire (M2)	4,724	5,945	10,368	11,074	11,975	12,703
Monnaie en circulation	1,652	2,120	3,988	3,765	3,113	2,731
Dépôts	3,072	3,825	6,380	7,309	8,861	9,972
<i>Dont</i> : En devises	1,342	1,065	1,371	1,420	2,253	2,536
	(Variation en % de M2 début de période)					
Pour mémoire:						
Avoirs extérieurs nets	14.3	4.7	-5.5	43.4	36.9	-9.6
<i>Dont</i> : Banque centrale	2.1	11.7	-4.1	42.2	37.3	-10.2
Avoirs intérieurs nets	24.7	21.2	79.9	-36.6	-21.4	15.6
<i>Dont</i> : Banques commerciales	5.9	26.7	53.6	-41.0	-34.4	5.6
Crédit à l'intérieur	22.6	31.9	76.8	-34.6	-19.0	18.2
Crédit net à l'Etat	20.8	28.7	67.9	-38.0	-30.1	5.4
Crédit à l'économie	1.9	3.1	8.9	3.5	11.1	12.7
Base monétaire	13.8	81.7	73.0	1.7	4.4	-7.5
Crédit à l'économie (variation annuelle)	18.4	15.8	44.6	22.0	70.0	55.0
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	2.1	1.5	1.5	1.6	1.6	1.9
Vitesse de circulation	5.1	4.1	3.3	3.1	3.0	3.2
Dépôts en devises / Dépôts	43.7	27.8	21.5	19.4	...	25.4
PIB en prix constants	4.9	-0.3	1.9	4.0	3.6	4.7
Prix à la consommation	13.5	7.9	20.8	17.1	21.0	12.0
Masse monétaire (M2)	39.0	25.9	74.4	6.8	15.5	6.1

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Fin de période.

Tableau 4. Balance des paiements, 2008–16
(en millions de dollars EU; sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016
				Prog.	Est.					
Balance du commerce de marchandises	104.7	61.3	-69.9	-168.5	-170.8	-1201.7	-1447.0	-1467.4	-618.4	694.7
Exportations, f.à.b.	1470.8	1157.4	1334.9	1508.6	1490.6	1660.8	1718.2	1811.8	3158.9	4798.0
Produits miniers	1380.4	1096.8	1266.0	1432.2	1412.3	1554.4	1603.0	1684.3	3014.5	4630.1
Autres produits	90.5	60.7	68.9	76.4	78.3	106.4	115.2	127.6	144.3	167.9
Importations, f.à.b.	-1366.1	-1096.1	-1404.9	-1677.0	-1661.4	-2862.5	-3165.3	-3279.2	-3777.2	-4103.4
Produits alimentaires	-227.2	-204.1	-181.3	-204.1	-212.1	-213.4	-214.0	-215.3	-218.0	-218.2
Autres produits de consommation	-204.5	-190.6	-226.6	-251.1	-251.7	-267.2	-283.9	-302.7	-323.0	-345.1
Produits pétroliers	-355.7	-296.1	-298.5	-434.2	-426.8	-442.0	-446.3	-453.2	-463.5	-479.2
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-578.7	-405.3	-698.4	-787.7	-770.9	-1939.9	-2221.0	-2308.0	-2772.8	-3060.8
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-238.9	-83.0	-74.0	-252.6	-108.0	-1137.0	-1332.6	-1489.9	-1966.5	-1701.3
Balance du commerce des services	-337.1	-258.6	-333.1	-304.0	-310.1	-505.9	-558.8	-582.3	-556.9	-621.4
Exportations de services	107.2	72.5	62.4	64.7	86.8	91.0	92.8	94.9	107.5	122.3
Importations de services	-444.3	-331.1	-395.5	-368.8	-396.9	-596.9	-651.6	-677.2	-664.4	-743.6
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-39.3	-13.6	-12.2	-41.6	-17.8	-187.0	-219.2	-245.1	-183.2	-158.5
Balance des revenus	-524.0	-505.6	-456.9	-414.1	-355.1	-479.0	-488.8	-502.6	-519.6	-538.3
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-61.0	-29.4	-35.3	-39.7	-44.9	-52.7	-43.9	-41.1	-38.4	-35.6
Transferts, <i>dont</i> :	290.2	246.2	251.0	433.7	493.0	266.6	258.0	259.0	300.8	308.2
Transferts privés nets	271.2	246.2	251.0	324.1	373.3	259.9	258.0	259.0	300.8	308.2
Transferts officiels	19.0	0.0	0.0	109.6	119.6	6.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde courant	-466.1	-456.6	-608.9	-453.0	-343.0	-1920.0	-2236.6	-2293.2	-1394.0	-156.7
Transferts officiels inclus	-187.9	-360.0	-522.7	-158.8	-217.2	-595.9	-684.8	-558.2	755.6	1703.1
Hors importations liées aux grands projets miniers	-485.1	-456.6	-608.9	-562.6	-462.6	-1926.7	-2236.6	-2293.2	-1394.0	-156.7
Transferts officiels exclus	26.6	28.5	32.8	768.6	773.5	430.4	185.5	197.4	148.3	133.5
<i>Dont : versement Rio Tinto</i>	0.0	0.0	0.0	700.0	700.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Compte d'opérations financières	-210	59	-172	212	67	1166	1823.5	1854.5	1477.8	92.8
Secteur public (moyen et long terme)	-65.7	-50.0	-77.8	-74.0	-83.0	-58.8	-43.9	-31.5	27.6	165.8
Prêts-projets	72.5	42.8	32.1	87.8	95.8	112.2	115.6	123.6	197.8	316.4
Amortisation	-138.2	-92.8	-109.9	-161.8	-178.9	-171.1	-159.5	-155.1	-170.2	-150.7
Secteur public (court terme)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	-162.2	-193.1	-279.8	127.1	82.2	1198.5	1660.8	1745.3	1452.1	102.3
<i>dont : grands projets miniers</i>	378.5	138.2	107.7	419.3	307.3	1539.6	2015.4	2115.9	1828.8	797.7
Secteur privé (court terme)	18.0	302.2	185.9	158.5	68.1	26.3	206.6	140.6	-1.9	-175.3
Erreurs et omissions	607.0	614.8	569.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-42.4	245.9	-177.8	527.1	497.7	-323.7	-227.6	-241.3	232.0	69.5
Financement	42.4	-245.9	177.8	-916.9	-497.8	264.0	169.9	183.6	-260.8	-69.5
Variation des avoirs extérieurs nets, <i>dont</i> :	-20.4	-286.7	89.9	-558.4	-500.5	153.4	20.7	22.3	-367.7	-167.0
Règlement d'obligations financières envers le FMI	9.1	-12.8	0.0	0.0	0.0	-4.0	-2.1	-7.6	-7.6	-7.6
Variation des réserves officielles brutes	-24.4	-273.9	89.9	-558.4	-500.5	157.4	22.8	29.9	-360.1	-159.4
Variations des arriérés 1/	54.5	40.3	65.2	-375.7	-78.2	-374.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement dette et assistance intérimaire PPTTE 2/	8.3	0.5	21.8	17.2	80.9	485.1	149.3	161.4	106.9	97.5
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	389.8	0.0	59.7	57.7	57.7	28.8	0.0
Financements possibles				389.0	0.0	0.0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel				0.8	0.0	59.7	57.7	57.7	28.8	0
Pour mémoire :										
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)										
Transferts officiels inclus	-10.3	-9.9	-12.4	-9.7	-6.6	-34.9	-38.8	-37.9	-19.1	-1.8
Hors importations liées aux grands projets miniers	-4.2	-7.8	-10.6	-3.4	-4.2	-10.8	-11.9	-9.2	10.3	19.2
Transferts officiels exclus	-10.7	-9.9	-12.4	-12.1	-8.9	-35.0	-38.8	-37.9	-19.1	-1.8
Balance globale (pourcentage du PIB)	-0.9	5.3	-3.6	11.3	9.5	-5.9	-4.0	-4.0	3.2	0.8
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	34.9	26.5	28.4	33.8	30.3	31.9	31.5	31.5	44.7	55.5
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-40.1	-30.8	-36.5	-43.9	-39.5	-62.9	-66.3	-65.4	-60.7	-54.7
Dette publique extérieure à moyen et long terme	3,119	3,213	3,144	3,060	3,156	2,975	2,951	2,946	2,961	3,114
Ratio du service de la dette, avant allègement intérimaire	11.4	8.8	10.3	12.8	14.1	12.7	10.9	9.5	5.8	3.3
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	70	114	124	812	754	597	574	544	904	1,063
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	0.6	0.8	0.8	5.5	4.5	3.3	3.3	3.1	4.1	5.2
PIB nominal GDP (millions de dollars EU)	4,517	4,635	4,929	4,659	5,212	5,499	5,758	6,045	7,315	8,863
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	4,600	4,775	5,502	7,114	6,518

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2011, le programme suppose une tolérance des arriérés par le Club de Paris et les autres créanciers bilatéraux.

Pour les colonnes 2011 Est. Sep et 2011 proj, les montants correspondent aux accumulations effectives d'arriérés.

2/ Pour 2012 et les années suivantes, suppose allègement de la dette par le Club de Paris pour les arriérés fin-2011 et les échéances 2012-14 aux conditions similaires à celles de l'accord du Club de Paris en 2008. Conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers bilatéraux. L'allègement PPTTE/IADM est supposé effectif en Octobre 2012.

Tableau 5. Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011 1/
(en milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2010		2011							
	fin Déc. 2/ Real.	fin Mar. Real.	fin Jun. Prog.	fin Jun. Real.	fin Jun. Situation	fin Sep. Prog.	fin Sep. Real.	fin Sep. Situation	fin Déc. Prog.	fin Déc. 7/ Est.
Objectifs quantitatifs										
Solde de base(plancher) 3/	-3,424	-59	-330	616	Atteint	-429	183	Atteint	-663	-864
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	6,741	6,741	1,760	-12	Atteint	2,045	1,495	Atteint	2,488	2,780
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) 3/	4,037	-77	-4,682	-5,558	Atteint	-4,397	-4,964	Atteint	-3,943	-3,518
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 3, 4, 5/	22	103	802	1,026	Atteint	774	927	Atteint	669	541
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 6/	n.d.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme dus ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU	n.d.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0
Pour mémoire:										
Base monétaire	6,982	6,979	6,984	7,167		6,998	6,863		7,101	6,889

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions sont incluses dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux en 2010 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2010 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

³ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2010.

⁴ Calculé sur base de taux de change du programme.

⁵ Le montant à fin 2010 exclut les allocations spéciales de DTS en 2009

⁶ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE (excluant l'emprunt auprès du FMI).

⁷ Les estimations à fin Décembre 2011 se basent sur les discussions entre les autorités et les services du FMI au cours de la mission de Novembre. Des données mises à jour pourraient être disponibles avant fin février 2012. Bien que les estimations actuelles montrent quelques dépassements par rapport aux objectifs du programme, si les investissements additionnels financés avec les ressources exceptionnelles et qui ont déjà été discutés avec les services du FMI sont exclus, la performance est meilleure par rapport au programme. Si ces investissements sont exclus, le déficit en solde de base à fin décembre 2011 serait de GNF 356 milliard, moins important que le déficit prévu dans le programme. Pour les avoirs intérieurs nets de la banque centrale, le crédit intérieur du gouvernement auprès des banques, et la base monétaire, la valeur en GNF des ressources exceptionnelles est obtenue en utilisant le taux de change du programme.

**Table 6 . Indicateurs de solidité financière
(fin Septembre 2011)**

Description	Solvabilité 1/	Liquidité	Concentration des risques		Coefficient de transformation
	Fonds propres vs. crédit 2/	Actifs liquides vs. exigibles à un mois	Risques élevés vs. fonds propres 3/	Gros client vs. fonds propres 4/	Ressources vs. emplois à plus de 5 ans 5/
Norme réglementaire	>10%	>100%	>800%	>25%	>60%
Banque 1	12,15	181,64	0	1	212,77
Banque 2	10,89	137,8	0	1	297,84
Banque 3	23,11	239,11	0	2	168,64
Banque 4	57,00	332,9	0	0	477,4
Banque 5	34,16	259,56	0	0	1168,61
Banque 6	51,08	209,15	0	0	2249,77
Banque 7	9,57	149,61	0	2	292,31
Banque 8	17,54	155,77	0	1	384,39
Banque 9	31,89	290,94	0	0	647,94
Banque 10	13,6	121,51	0	2	275,99
Banque 11	241,69	302,2	0	0	497,9
Banque 12	85,42	235,27	0	0	139,12

Source: Autorités Guinéennes .

1/ Conformité à la norme de fonds propres de 50 millions GNF non indiqué ci -dessus . À fin Septembre , 5 banques ne remplissent pas cette norme .

2/ Ratio entre fonds propres , et actifs financiers (pondérés avec les risques) et engagements hors bilan .

3/ Nombre de banques non respectant la norme.

4/ Nombre de clients par banque non respectant la norme.

5/ Le coefficient de transformation évalue la capacité d'une banque à couvrir les emplois à long terme avec des ressources à long terme .

Tableau 7. Besoins et sources de financement extérieurs, 2011–15
(en millions de dollars EU)

	2011	2012	2013	2014	2015
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoin brut de financement	505	2,057	2,363	2,414	1,932
Déficit du compte courant extérieur	463	1,927	2,237	2,293	1,394
Solde du compte de capital	-715	-262	-12	-12	0
Amortissement de la dette	179	171	160	155	170
Variation des arriérés	78	375	0	0	0
Accumulation de réserves brutes	500	-157	-23	-30	360
Remboursements FMI	0	4	2	8	8
2. Financement disponible	505	1,997	2,306	2,356	1,903
Investissement direct étranger, net	150	1,225	1,867	1,886	1,450
Décaissements identifiés	274	287	289	309	346
Dons	178	175	173	185	148
Projets	58	168	173	185	148
Programme	120	7	0	0	0
Prêts	96	112	116	124	198
Projets	96	112	116	124	198
Programme	0	0	0	0	0
Autres flux	0	0	0	0	0
Allegement et rééchelonnement de dette	81	485	149	161	107
Allegement et rééchelonnement (incluant sur les arriérés)	81	485	149	161	107
3. Besoin de financement	0	60	58	58	29
4. Financement possible	0	0	0	0	0
5. Besoin de financement résiduel	0	60	58	58	29
<i>dont: Décaissement FEC</i>		58	58	58	29
FMI - assistance intérimaire PPTE		2			

Sources: Autorités Guinéennes et projections par les services du FMI.

1/ Pour 2011, le programme suppose une tolération des arriérés par le Club de Paris et les autres créanciers bilatéraux.

Pour les colonnes 2011 Est. Sep et 2011 proj, les montants correspondent aux accumulations effectives d'arriérés.

2/ Pour 2012 et les années suivantes, suppose allègement de la dette par le Club de Paris pour les arriérés fin-2011

et les échéances 2012-14 aux conditions similaires à celles de l'accord du Club de Paris en 2008.

Conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers bilatéraux.

L'allègement PPTE/IADM est supposé effectif en Octobre 2012.

Tableau 8. Propositions de calendrier de décaissement et périodes des revues dans le cadre de la FEC, 2012-15
(en millions de DTS)

En pourcentage de la quote-part	Montant	Date de disponibilité	Condition de décaissement
17,1	18,36	24 Février 2012	Approbation par le Conseil d'Administration du programme FEC.
17,1	18,36	15 Aout 2012	Respect de tous les critères de performance, y compris les critères de performance à fin Juin 2012 et finalisation de la première revue dans le cadre du programme FEC.
17,1	18,36	15 Février 2013	Respect de tous les critères de performance, y compris les critères de performance à fin Décembre 2012 et finalisation de la première revue dans le cadre du programme FEC.
17,1	18,36	15 Aout 2013	Respect de tous les critères de performance, y compris les critères de performance à fin Juin 2013 et finalisation de la première revue dans le cadre du programme FEC.
17,1	18,36	15 Février 2014	Respect de tous les critères de performance, y compris les critères de performance à fin Décembre 2013 et finalisation de la première revue dans le cadre du programme FEC.
17,1	18,36	15 Aout 2014	Respect de tous les critères de performance, y compris les critères de performance à fin Juin 2014 et finalisation de la première revue dans le cadre du programme FEC.
17,1	18,36	15 Février 2015	Respect de tous les critères de performance, y compris les critères de performance à fin Décembre 2014 et finalisation de la première revue dans le cadre du programme FEC.
120	128,52	Total	

Source: services FMI.

Tableau 9. Capacité à rembourser le FMI, 2012–25
(en millions DTS, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
								Projections						
Obligations basées sur crédit existant														
Crédit existant	24.48	23.1	18.21	13.31	8.42	3.52	0	0	0	0	0	0	0	0
En pourcentage de la quote part	22.86	21.57	17	12.43	7.86	3.29	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement du principal	2.57	1.38	4.9	4.9	4.9	4.9	3.52	0	0	0	0	0	0	0
Commissions et intérêts	0.05	0.05	0.1	0.09	0.07	0.06	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Obligations sur nouveaux tirages dans le cadre de la FEC														
Encours de crédit	36.72	73.44	110.16	128.52	128.52	126.68	117.50	100.98	77.11	51.41	27.54	11.02	1.84	0.00
En pourcentage de la quote part	34.32	68.64	102.95	120.11	120.11	118.39	109.81	94.37	72.07	48.05	25.74	10.30	1.72	0.00
Remboursement du principal	0	0	0	0	0	1.84	9.18	16.52	23.87	25.7	23.87	16.52	9.18	1.84
Commissions et intérêts	0	0	0.23	0.32	0.32	0.32	0.3	0.27	0.22	0.16	0.09	0.04	0.01	0
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau														
Encours de crédit	61.2	96.54	128.37	141.83	136.94	130.2	117.5	100.98	77.11	51.41	27.54	11.02	1.84	0
En pourcentage de la quote part	57.14	90.14	119.86	132.43	127.86	121.57	109.71	94.29	72	48	25.71	10.29	1.71	0
En pourcentage des réserves internationales	16.15	26.49	37.17	24.71	20.28	16.41	13.49	10.60	7.88	5.11	2.67	1.04	0.17	0.00
Remboursement du principal	2.57	1.38	4.9	4.9	4.9	6.73	12.7	16.52	23.87	25.7	23.87	16.52	9.18	1.84
Commissions et intérêts	0.05	0.05	0.33	0.4	0.39	0.38	0.35	0.32	0.27	0.2	0.14	0.09	0.06	0.05
Total paiements au FMI	2.62	1.42	5.23	5.3	5.29	7.11	13.05	16.84	24.13	25.91	24.01	16.61	9.24	1.88
En pourcentage des exportations de biens et services	0.24	0.12	0.43	0.26	0.17	0.17	0.27	0.32	0.43	0.46	0.42	0.29	0.16	0.03
En pourcentage du service de la dette extérieure	3.64	4.13	23.66	8.21	9.38	11.03	16.99	21.30	32.16	35.08	31.53	22.25	12.76	2.71
<i>Pour mémoire:</i>														
Prévisions de tirages	36.72	36.72	36.73	18.36										
Exportations de biens et services (millions dollars EU)	1,751.84	1,811.00	1,906.79	3,266.40	4,920.31	6,606.73	7,556.72	8,171.35	8,858.13	8,935.44	9,018.02	9,106.67	9,202.39	9,306.31

Sources: Autorités Guinéennes et services du FMI.

Tableau 10. Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012 1/
(en milliards de francs Guinéens, sauf indication contraire)

	2011		2012			
	fin Sep. Real.	fin Déc. 2/ Est.	fin Mar. Objectifs Indicatifs	fin Juin CR	fin Sep. Objectifs Indicatifs	fin Déc. CR
Critères de réalisation quantitatifs						
Solde de base(plancher) 3/	183	-864	-1,102	-1,497	-1,418	-1,518
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	1,495	3,178	4,484	3,385	3,541	3,854
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) 3/	-4,964	-3,120	1,300	197	348	650
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 4/	927	541	435	585	504	458
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 5/ 6/	0	0	0	0	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 6/	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 6/			0	0	0	0
Objectifs indicatifs						
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 3/ 7/		2,100	1,765	2,501	3,208	3,910
Pour mémoire:						
Base monétaire	6,863	7,287	7,083	7,078	6,644	6,744

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

Critères de réalisation pour fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2012.

2/ Flux en 2011 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2011 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2011.

4/ Calculé sur base des taux de change du programme.

5/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

6/ Critère de réalisation continu.

7/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

Tableau 11. Actions Préalables et Repères structurels, FEC pour 2012

Mesures	Date	Motivation
Actions Préalables		
Adopter une loi de finances 2012 conforme aux discussions de la mission de novembre 2011	Fait	Sauvegarder les objectifs budgétaires du programme
Fournir aux services du FMI copie du contrat de Rio Tinto avec le gouvernement	En attente d'un annexe au contrat	Promouvoir la transparence dans les opérations de l'Etat
Tenir une table ronde sur le secteur de l'électricité, permettant de définir un programme de réforme du secteur	Fait	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget
Publier les états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG	Fait	Promouvoir la transparence et la responsabilité de la gestion
Repères Structurels		
Consulter avec le FMI avant toute modification du nouveau code minier ayant une incidence fiscale (MPEF ¶ 47)	Continu	Sauvegarder les recettes budgétaires
Adopter un plan complet pour la réforme du secteur de l'électricité MPEF ¶ 49)	Fin mars 2012	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget.
Harmoniser les méthodes et procédures d'assistance au secteur agricole (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédit agricole, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA (MPEF ¶ 32) ¹	Fin mars 2012	Maitriser les subventions agricoles et améliorer le taux de recouvrement du crédit aux producteurs
Adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement du Fonds Spécial d'Investissement, sur la base des conseils du FMI et de la Banque mondiale. (MPEF, Encadré 2) ¹	Fin mars 2012	Améliorer les infrastructures publiques tout en maintenant la viabilité des finances publiques

¹ Le FMI est seul responsable de l'évaluation du respect des conditions.

Tableau 11. Actions Préalables et Repères structurels, Facilité élargie de crédit pour 2012 (suite et fin)

Rétablir le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change (MPEF ¶ 27)	Continu, à partir du 1 ^{er} juillet 2012	Sauvegarder les recettes et assurer la viabilité du budget
Adopter et publier les décrets d'application du nouveau code minier, de même qu'une convention minière type (MPEF ¶ 47)	Fin juin 2012	Garantir une part plus importante du gouvernement dans les revenus miniers du pays.
Développer un plan de mise en œuvre des réformes fiscales (MPEF ¶ 26)	Fin juin 2012	Promouvoir la prévisibilité des réformes des finances publiques
Certifier, par un auditeur externe indépendant, les statistiques relatives aux dates d'évaluation de la performance du programme soumises au FMI par la BCRG, et approuver, par le conseil d'administration de la BCRG, la politique et un guide des procédures d'investissement de ses avoirs. (MPEF ¶ 42, 43)	Fin décembre 2012	Assurer la bonne utilisation des ressources confiées à la BCRG
Sur la base d'une liste exhaustive des sociétés bénéficiant du code des investissements et de leurs avantages fiscaux, mettre fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et adopter une révision du Code des investissements (MPEF ¶ 27)	Fin août 2012	Réduire dépenses fiscales et améliorer environnement des affaires
Adopter un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement (MPEF, Encadré 2) ¹	Fin septembre 2012	Constituer un pipeline de projets viables qui pourraient bénéficier des financements du FSI

Conakry, le 11 février 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

1. **Le gouvernement issu du scrutin présidentiel de 2010, les premières élections libres et démocratiques en Guinée, a agi de façon rapide et décisive pour redresser la situation catastrophique héritée du régime militaire.** Pour installer la paix et la cohésion sociale, il a lancé la réforme des forces de défense et de sécurité et engagé le dialogue politique pour l'organisation d'élections législatives transparentes. Au cours de l'année 2011, le gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes structurelles et des mesures de redressement économique et financier qui ont permis de renforcer la gouvernance, d'accélérer la croissance économique réelle, d'arrêter la spirale inflationniste, de reconstituer les réserves internationales, et de stabiliser le taux de change du franc guinéen. Dans le domaine des finances publiques, il a réduit le déficit de base des opérations financières de l'Etat de plus de 10 points de pourcentage du PIB. Finalement, il a mis en place une nouvelle politique minière visant une gestion plus transparente et plus rigoureuse des ressources naturelles du pays qui a encouragé des investissements dans le secteur minier. Ces efforts de redressement sans précédent ont été appuyés par la communauté internationale, y compris à travers un programme de référence suivi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et une assistance budgétaire exceptionnelle de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et l'Union Européenne, ainsi que l'assistance technique d'autres partenaires.

2. **Malgré les progrès réalisés, des défis importants restent à relever dans les années à venir.** L'inflation, bien que stabilisée, reste un sujet de préoccupation et le principal défi macroéconomique à court terme. Le poids très élevé de la dette publique extérieure et la faiblesse des infrastructures, notamment dans le secteur de l'électricité, de l'eau, des transports et des télécommunications, constituent de lourds handicaps pour la relance de la croissance. Les réformes structurelles devront notamment préparer l'économie guinéenne aux investissements massifs attendus dans le secteur minier au cours des prochaines années et la hausse dans la production minière à partir du milieu de la décennie.

3. **Dans le but de consolider les résultats réalisés dans le cadre du programme de référence, relancer la croissance et réduire la pauvreté, le gouvernement a préparé un programme économique et financier couvrant la période 2012–14.** Ce programme vise à réduire l'inflation et à jeter les bases d'une croissance accélérée et diversifiée. Il servira à

réaliser la vision économique du gouvernement qui consiste à mobiliser le potentiel agricole, hydro-électrique et minier du pays, à accroître la compétitivité de l'économie en améliorant le climat des affaires, les infrastructures et les services sociaux, et à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

4. **La déclaration de politique économique et financière (DPEF) ci-jointe décrit la vision économique et les politiques que le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre au cours de la période du programme.** Les autorités demandent au FMI d'appuyer leur programme économique et financier de trois ans dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Nous sollicitons un appui financier du FMI équivalent à 120 % de notre quote-part, soit 128,520 millions de DTS, et un premier décaissement de 18,36 million de DTS (17,1% de la quote-part) à la suite de l'adoption de l'accord par le Conseil d'administration. Le gouvernement sollicite également la poursuite de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE), pour un montant de 1,2852 millions de DTS.

5. **Le gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.** Il compte sur l'appui des partenaires au développement pour la réduction substantielle du poids de la dette extérieure au point d'achèvement afin de réaliser la viabilité des finances publiques, de normaliser les relations de la Guinée avec ses créanciers et de réorienter les priorités du budget de l'Etat vers les dépenses réduisant la pauvreté. Le gouvernement ne ménagera aucun effort en vue de réaliser les déclencheurs structurels du point d'achèvement le plus tôt possible, avec l'appui des partenaires au développement.

6. **Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans la déclaration ci-jointe permettront d'atteindre les objectifs du programme.** Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans la déclaration, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. De plus, le gouvernement s'abstiendra de prendre des engagements qui compromettraient la viabilité de la dette et l'Initiative PPTE, notamment de contracter ou de garantir des emprunts à des conditions non concessionnelles, ou de manière plus générale, à des conditions qui menaceraient la réalisation des objectifs de viabilité de la dette après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

7. Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, la déclaration et le protocole d'accord ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la consultation au titre de l'Article IV et à la requête pour un accord au titre de la FEC.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
Louncény NABÉ
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée

_____/s/_____
Kerfalla YANSANÉ
Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes: - Déclaration de politique économique et financière
- Protocole d'accord technique

PIÈCE JOINTE I—DÉCLARATION DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2012–14**Conakry, le 11 février 2012****I. INTRODUCTION**

1. **La gestion laxiste de l'économie, des finances publiques et de la monnaie, par le régime militaire, au cours des années 2009–10, a conduit à une situation catastrophique marquée par une forte instabilité macroéconomique et par la dégradation de la gouvernance.** L'insécurité et les tensions sociales ont sapé la confiance et mis un frein à l'investissement privé et à la croissance économique. Les infrastructures économiques et sociales, déjà faibles, se sont détériorées davantage et les indicateurs sociaux se sont dégradés, et la pauvreté s'est aggravée. Les problèmes de gouvernance ont entraîné une perte du contrôle des recettes et des dépenses de l'Etat. Le solde de base du budget de l'Etat est passé d'un excédent de près de 2% du produit intérieur brut (PIB) en 2008 à un déficit de près de 13% du PIB en 2010, entièrement financé par la création monétaire et l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs. L'inflation s'est accélérée pour atteindre presque 21% à fin décembre 2010; les réserves internationales de changes se sont presque épuisées à moins d'un mois d'importations, la monnaie nationale s'est considérablement dépréciée et l'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle s'est creusé à près de 20%.

2. **Le gouvernement du Président Alpha Condé, issu des premières élections libres et démocratiques en Guinée, a agi de façon rapide et décisive pour redresser la situation.** Depuis janvier 2011, il a entrepris d'importantes réformes structurelles et des mesures de redressement économique et financier sans précédent. Pour instaurer définitivement la paix et la cohésion sociale, le gouvernement a lancé la réforme du secteur de la sécurité et engagé le dialogue pour la réconciliation nationale. Pour finaliser la transition vers une situation constitutionnelle normale, des discussions sont en cours pour organiser les élections législatives le plus rapidement possible en 2012. Un nouveau code minier a été adopté pour améliorer la transparence dans le secteur et accroître la part de la Guinée dans les ressources de l'exploitation minière. Les dépenses publiques ont été maîtrisées grâce notamment à l'application rigoureuse du système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse, à travers un plan de trésorerie mensuel approuvé par un Comité de Trésorerie présidé par le Premier Ministre, ce qui a permis d'éviter de nouvelles avances de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) au Trésor. Par ailleurs, une politique monétaire prudente et une politique des changes active ont permis d'arrêter l'accélération de l'inflation et de limiter les fluctuations du taux de change. Ces efforts ont été appuyés par la communauté internationale. À cet égard, des discussions avaient été engagées avec le Fonds monétaire international dans la perspective d'un programme au titre de la Facilité Rapide de Crédit dès le début de l'année 2011; après des modifications résultant de l'encaissement

d'une recette minière exceptionnelle (Encadré 1), ces discussions ont finalement abouti à un programme de référence, couvrant la période janvier-décembre 2011, approuvé par la direction générale du FMI le 30 juin 2011 et présenté pour information à son Conseil d'administration le 1^{er} juillet 2011.

3. A moyen terme, la vision du gouvernement est de consolider la stabilisation économique et financière pour jeter les bases d'une croissance réelle soutenue et partagée. La consolidation de la stabilisation de l'économie engagée en 2011 devra favoriser une meilleure exploitation des potentiels minier, hydroélectrique et agricole de la Guinée dans les années à venir. Ceci nécessite des efforts d'investissement public importants pour doter le pays d'infrastructures essentielles et assurer une fondation solide à l'investissement privé. Ces investissements pourront être financés en partie grâce à la mobilisation des recettes minières exceptionnelles qui sont destinées en priorité à l'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique et au développement du secteur agricole et des infrastructures de transport. Complétés par d'autres mesures structurelles pour améliorer le climat des affaires, ces investissements vont permettre de diversifier l'économie guinéenne et de limiter l'impact négatif que le développement rapide du secteur minier pourrait avoir sur les autres secteurs de l'économie à travers le "syndrome hollandais".

4. Le gouvernement est déterminé à établir les bases d'une croissance économique forte pour réduire significativement la pauvreté. À cette fin, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté:

- consolider la paix sociale à travers l'organisation d'élections apaisées et la finalisation de la réforme du secteur de la sécurité;
- réformer le secteur public pour améliorer sa productivité et intensifier les efforts d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires, y compris la lutte contre la corruption et le renforcement du système judiciaire;
- restaurer la confiance et la crédibilité des institutions économiques, financières et monétaires, en stabilisant l'inflation et le taux de change;
- valoriser le potentiel minier et assurer une synergie de croissance avec les autres secteurs de l'économie;
- améliorer les infrastructures à travers le développement et la mise en œuvre d'un programme d'investissement public concerté avec les partenaires au développement;
- accroître la production agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire à moyen terme, réduire la dépendance du pays par rapport aux importations, et accroître les exportations agricoles à long terme;

- améliorer la production et la distribution de l'énergie électrique en tirant profit du potentiel hydroélectrique du pays;

5. **La présente déclaration de politique économique et financière décrit les performances dans le cadre du programme de référence suivi par les services du FMI en 2011, et la vision économique du gouvernement pour le moyen terme.** Elle donne de plus amples détails sur les objectifs du programme économique et financier pour 2012 et expose les besoins de financement et d'assistance technique à moyen terme, ainsi que les indicateurs et mécanismes de suivi du programme. Le gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE) en 2012, dont la performance en matière de stabilité macroéconomique est un des déclencheurs. Le gouvernement espère également compléter la mise en œuvre des autres déclencheurs au cours du premier trimestre de 2012. Par ailleurs, il continuera la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), prolongé pour la période 2011–12.

II. PERFORMANCE DANS L'EXECUTION DU PROGRAMME DE REFERENCE EN 2011

6. **La performance dans le cadre du programme de référence a été très satisfaisante.** Tous les repères quantitatifs et structurels du programme pour fin juin et fin septembre 2011 ont été respectés (Tableaux 1 et 2). Au plan macroéconomique, le taux de croissance réelle s'est accéléré pour atteindre presque 4% en 2011, contre 1,9% en 2010, reflétant la normalisation de la situation politique et sociale, mais aussi une très bonne performance des secteurs agricole et minier. Le gouvernement a assaini les finances publiques et réduit le déficit de base des opérations financières de l'Etat, hors investissements financés sur recettes minières exceptionnelles, de 13% du PIB en 2010 à moins de 1% en 2011. Cet ajustement sans précédent a été possible grâce à la mise en œuvre d'une politique budgétaire rigoureuse, notamment le système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse. De plus, les données provisoires indiquent que la croissance de la masse monétaire était inférieure à 10% en 2011 contre 74% en 2010. Ces politiques rigoureuses ont permis d'arrêter la tendance à l'aggravation de l'inflation avec la stabilisation de la hausse de l'indice des prix à la consommation à 19% à fin décembre 2011, en glissement annuel, et d'arrêter la dépréciation rapide du taux de change. Grâce aux recettes minières exceptionnelles, les réserves internationales ont été reconstituées à 4,5 mois d'importations de biens et services.

7. **L'assainissement des finances publiques a été la pièce maitresse de la politique de stabilisation macroéconomique du gouvernement.** En plus de l'exécution du budget sur base caisse, plusieurs autres mesures ont été appliquées vigoureusement pour augmenter les recettes, maîtriser les dépenses, et rétablir le contrôle budgétaire. Ce sont, notamment:

- Dans le domaine des recettes, la suppression des exonérations ad hoc sur les droits de douanes et l'élargissement de la liste des produits assujettis à la vérification avant importation; l'augmentation des accises sur la bière et le tabac; le

renforcement du recouvrement sur exercices antérieurs; et une meilleure maîtrise de la contribution financière des régies publiques autonomes au budget de l'Etat, notamment par la stricte application des dispositions des contrats et licences; ceci a permis au gouvernement de recouvrer des recettes non fiscales exceptionnelles dans les secteurs non miniers s'élevant à plus de 1% du PIB;

- Pour maîtriser les dépenses, une mesure très importante a consisté à geler au début de 2011 des contrats de marchés publics de 2009–10—s'élevant à plus de 40% du PIB—signés en violation du code des marchés publics et surfacturés, après leur audit par les experts de la Cour des Comptes française, sur financement Banque mondiale. Cet appui financier et cette assistance technique se sont poursuivis dans le cadre du fonctionnement de la commission de règlement des marchés mise en place pour le réexamen desdits contrats, en vue de faire des recommandations au gouvernement pour le traitement final des marchés concernés.
- Avec l'objectif de renforcer le contrôle du budget, le gouvernement a rétabli la procédure de sélection compétitive comme mode normal de passation de marchés publics (arrêté ministériel du 11 mars 2011), et l'interdiction de signature de marchés publics sans réservation de crédits budgétaires et sans la signature préalable du Ministre chargé des Finances;
- Le gouvernement a commencé à appliquer la loi instituant le compte unique du Trésor qui s'étend à l'ensemble des structures publiques, y compris les sociétés d'Etat.

8. **L'exécution du budget à fin septembre 2011 est conforme au programme de référence suivi par les services du FMI.** Le budget approuvé par l'organe législatif intérimaire (Conseil National de Transition--CNT) en avril 2011, a prévu un déficit sur le solde de base de 2% du PIB en 2011 et un financement bancaire net de 3,6% du PIB. A fin septembre, le solde de base sur les premiers neuf mois de l'année a présenté un excédent de 0.5% du PIB et le gouvernement a réduit son endettement net vis-à-vis du système bancaire, une composante principale des efforts des autorités pour maîtriser l'inflation, de plus de 1% du PIB, sans tenir compte des dépôts de recettes exceptionnelles; ces performances excèdent les objectifs et les repères du programme à cette date avec une grande marge.

9. **En octobre 2011 le CNT a approuvé un budget rectificatif, autorisant l'utilisation d'une partie des recettes minières exceptionnelles en 2011, notamment dans les projets d'investissement du secteur de l'électricité.** Cela était pour répondre aux fortes attentes de la population pour une amélioration immédiate des conditions de vie et compte tenu des besoins urgents. Néanmoins, les données provisoires indiquent que le gouvernement a réussi à ramener le déficit de base pour 2011 à moins de 1 du PIB, en

dessous de l'objectif du budget initial, hors investissements financés sur recettes exceptionnelles, et à 2,6% du PIB, si on inclut ces investissements. Ces résultats reflètent un ajustement budgétaire hors investissements sur recettes exceptionnelles plus important que celui prévu dans le programme de référence. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement avait pris plusieurs mesures. Il a notamment (i) augmenté les prix des produits pétroliers de 27% en octobre, réduisant substantiellement les pertes de recettes fiscales résultant du manque à gagner entre les coûts à l'importation et les prix à la pompe; (ii) renforcé ses efforts pour accroître la contribution financière des régies publiques autonomes au budget de l'Etat; (iii) réduit les crédits budgétaires pour des dépenses courantes; et (iv) reporté quelques projets d'investissement en 2012–13. En outre, malgré le fait que l'appui budgétaire de la Banque mondiale prévu pour le deuxième semestre de l'année (équivalent à presque 0.8% du PIB) n'a pas été reçu, le gouvernement a pu réduire ses emprunts nets au système bancaire (hors dépôt des recettes minières exceptionnelles), en ligne avec l'objectif du programme de référence.

10. Suite à la normalisation des relations de la Guinée avec les partenaires au développement, le financement du budget a bénéficié de la reprise des financements extérieurs. En 2011, après l'accumulation des nouveaux arriérés durant la période 2009–10, le gouvernement a commencé la normalisation de ses relations financières avec les créanciers extérieurs, en dépit des contraintes de financement. Les arriérés envers les institutions financières multilatérales ont été apurés en 2011. Les arriérés dus à la Banque mondiale ont été apurés grâce à un appui budgétaire de celle-ci. Une partie des arriérés vis-à-vis de la Banque Européenne d'Investissements a été apurée grâce à un don. Par ailleurs, un accord a été obtenu pour l'apurement du reliquat afin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ces actions, et la normalisation des relations avec les partenaires en général, ont permis la reprise des appuis budgétaires et projets.

Encadré 1. Recettes Minières Exceptionnelles en 2011

Le 22 avril 2011, le gouvernement a signé un accord avec la compagnie minière Rio Tinto concernant la concession sud de Simandou (Blocs 3 et 4). Dans le cadre de cet accord, et pour résoudre toutes les questions en suspens et finaliser les nouveaux termes de l'accord d'investissement, la filiale SIMFER de Rio Tinto a versé 700 millions de dollars américains au Trésor public en mai 2011. Ce montant est déposé dans un compte de la BCRG. Pour 2011, le gouvernement a prévu une utilisation de \$145 millions de ces ressources pour des investissements prioritaires et urgents, dont 70% pour le secteur de l'électricité. Un montant de 40 millions de dollars américains a été prévu pour le financement des autres dépenses budgétaires prévu dans le budget rectificatif approuvé par le CNT le 15 octobre 2011.

11. Les objectifs de la politique monétaire et de changes ont consisté à éponger les liquidités excédentaires de la période 2009–10 et à stabiliser l'inflation et le taux de change du franc guinéen. Pour cela, la BCRG a entrepris plusieurs mesures; il s'agit notamment:

- du relèvement du taux directeur de 16,75 à 22 le 23 mars 2011, et du taux des réserves obligatoires de 7,5 points pour atteindre 17%, le 23 mars, et encore de 5 points pour le porter à 22% le 19 octobre 2011.
- d'une meilleure organisation des bureaux de changes; suite à la fermeture des bureaux de changes en début mars, les conditions d'exercice de la profession de change manuel (instruction 025 du 29 avril 2011) ont été clarifiées et le 7 avril la BCRG a rouvert les bureaux de changes. Depuis, les taux de change de ces bureaux sont librement déterminés, et le taux officiel de la BCRG est déterminé par la moyenne des taux de la veille des banques commerciales; et
- de la relance du marché interbancaire des changes (MIC) en mars 2011 qui a permis d'allouer aux banques presque 170 millions de dollars des Etats Unis pour financer les importations en 2011.

La BCRG a mis sur pied un comité de programmation monétaire pour mieux suivre l'évolution de la situation monétaire; une note mensuelle de politique monétaire et de changes a été préparée depuis juin, avec l'intention de la publier prochainement dans la presse. La BCRG a aussi commencé à renforcer les capacités de la supervision bancaire avec l'assistance du Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest).

12. Dans le domaine des réformes structurelles, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour créer les conditions d'une gestion économique et financière saine à moyen terme. Ainsi :

- Le gouvernement a mis en place une nouvelle politique minière visant une gestion plus transparente et plus rigoureuse des ressources naturelles du pays. C'est ainsi qu'il a adopté et promulgué un nouveau code minier conforme aux normes internationales le 9 septembre 2011, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres partenaires au développement; les textes d'application ainsi qu'un contrat standard devraient être finalisés en 2012. Par ailleurs, la Guinée a réintégré le 1er mars 2011 le processus de l'Initiative de transparence des industries extractives (Initiative ITIE) qu'elle avait volontairement suspendu en décembre 2009 et le plan d'actions du Comité de pilotage est en cours de mise en œuvre pour parachever le processus de validation de l'ITIE Guinée.
- Avec l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD, un audit institutionnel du secteur de l'énergie a été réalisé et soumis aux parties prenantes en septembre 2011, ce qui permettra de définir un programme de réforme du secteur, à l'issue de la Table ronde organisée à cet effet les 16 et 17 janvier 2012. Des discussions sont en cours avec Electricité de France (EDF) pour apporter son assistance technique à la société Electricité de Guinée (EDG).

- Les réformes du secteur de la justice et des services de sécurité ont été lancées en 2011, à travers l'organisation des états généraux de la justice et l'adoption d'un programme de restructuration des forces armées, de la gendarmerie et de la police. Cette restructuration comprend, notamment le recensement biométrique des effectifs militaires, achevé pour les garnisons de Conakry en octobre 2011 et en cours d'achèvement dans les garnisons de l'intérieur du pays, la mise à la retraite de 3928 militaires en décembre 2011, la création d'un cadre judiciaire pour les militaires, et l'adoption de leur statut.
- Le gouvernement a lancé un vaste programme de relance du secteur agricole en vue de réaliser l'autosuffisance alimentaire à moyen terme et de développer les exportations agricoles à long terme. Il a remis en place les structures d'encadrement et de vulgarisation agricoles, et exécuté un vaste programme de distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles.
- Avec l'appui de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI), des réformes ont été engagées pour la promotion du secteur privé en vue de faciliter les opérations d'installation des investisseurs et de création d'entreprises. A cet effet, un cadre de dialogue secteur public-secteur privé a commencé à fonctionner effectivement à partir de mai 2011 avec l'organisation d'une Table ronde public-privé. De plus, une agence de promotion des investissements privés (APIP) a été mise en place en novembre 2011, et un guichet unique pour la création d'entreprises a été institué en son sein au début de décembre 2011. Ces actions permettront d'améliorer le climat des affaires et par conséquent les prochains classements de la Guinée dans le '*Doing Business*', et ainsi de lui ouvrir l'accès au bénéfice du *Millennium Challenge Account (MCA)*. En outre, le secteur des exportations a bénéficié de la réouverture de l'accès aux marchés des Etats-Unis sous le « *African Growth and Opportunity Act (AGOA)* » en octobre 2011, qui a été suspendu en fin 2009.
- Dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, trois hôtels ont été privatisés (Hôtel Kaloum, Hôtel du Niger et Hôtel Camayenne); ceci permettra, dans les prochains dix huit mois, d'accroître la capacité d'accueil du secteur.

13. **Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place, dès sa prise de fonction, un programme d'urgence basé sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).** Le DSRP II (2007–10) a été prolongé sur la période 2011–12 pour permettre de mettre en œuvre certains de ses objectifs qui n'avaient pas été réalisés pendant la période du régime militaire en 2009–10; l'extension a été présentée aux membres du gouvernement lors d'un séminaire gouvernemental en janvier 2011 et au CNT en février 2011. Un rapport de mise en œuvre couvrant le premier semestre de 2011 a été

produit et communiqué aux institutions de Bretton Woods. La préparation du DSRP III et celle d'une nouvelle enquête de pauvreté sont en cours.

14. **Au cours de 2011, le gouvernement a entrepris des mesures pour faire face aux besoins urgents de la population.** Notamment, le gouvernement a mis en place un système pour faciliter l'accès à des prix plus abordables pour quelques produits de première nécessité dont le riz, la farine, le sucre et l'huile végétale. Ce système opère parallèlement aux opérations du secteur privé. Il comprend l'importation et/ou la distribution, qui, au début ont été assurées uniquement par le gouvernement, mais qui sont graduellement réalisées en partenariat avec les opérateurs privés. A terme, le gouvernement se propose de se désengager de ces opérations. Les mesures prises incluent également une exonération ponctuelle et temporaire des droits et taxes sur ces produits importés par le gouvernement.

15. **Les efforts engagés dans le cadre de la réalisation des déclencheurs structurels du point d'achèvement de l'Initiative PPTE se poursuivent avec l'appui des partenaires au développement (Tableau 3).** Les audits trimestriels des marchés publics jusqu'à juin 2009 ont été réalisés. Les audits des marchés de la deuxième moitié de 2009 et de 2010 sont presque finalisés avec l'appui de la Banque mondiale et des experts de la Cour des Comptes Française; les travaux se poursuivent dans le but de finaliser les audits restants avant fin février 2012. Le gouvernement a lancé l'audit des marchés du premier semestre de 2011. Les rapports de l'Agence de lutte contre la corruption ont été produits et publiés pour la période jusqu'à fin 2010 sur le site internet de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et le rapport pour l'année 2011 sera préparé et publié d'ici fin mars 2012. Par ailleurs, sur les indicateurs de la santé, les données du Ministère de la Santé et celles de la Banque mondiale ont été harmonisées, permettant ainsi à la Guinée de réaliser ce déclencheur du point d'achèvement.

16. **Malgré les progrès réalisés en 2011, des défis importants restent à relever dans les années à venir.** L'inflation, bien que stabilisée en 2011, reste un sujet de préoccupation et le principal défi macroéconomique à court terme. Par ailleurs, le poids très élevé de la dette publique extérieure et la faiblesse des infrastructures, notamment dans les secteurs de l'électricité, de l'eau, des transports et des télécommunications, constituent de lourds handicaps pour la relance de la croissance. Les réformes structurelles devront notamment préparer l'économie aux investissements massifs attendus dans le secteur minier au cours des prochaines années.

III. LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, 2012–14

17. **Le gouvernement entend adopter et mettre en œuvre un programme économique et financier couvrant la période 2012–14, pour consolider les résultats réalisés en 2011 dans le cadre du programme de référence, relancer la croissance et réduire la pauvreté.** Ce programme vise à réduire l'inflation et à jeter les bases d'une croissance accélérée et diversifiée. Il est en ligne avec le DSRP prolongé pour 2011–12 et

le plan quinquennal 2011–15, qui sera le socle du DSRP III pour 2013–16 en cours de préparation, et qui fournira les axes d'intervention pour les appuis des partenaires au développement de la Guinée. La vision économique du gouvernement consiste à mobiliser le potentiel agricole, hydro-énergétique et minier du pays, à accroître la compétitivité de l'économie en améliorant les infrastructures et les services sociaux (éducation, santé publique) et à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

18. **Le gouvernement continuera de tout mettre en œuvre pour que le programme soit appuyé par la communauté internationale.** Cet appui pourrait se traduire par un renforcement de l'assistance technique et financière et par un allègement du poids de la dette extérieure dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

A. Objectifs macroéconomiques à moyen terme

19. **Le cadre macroéconomique à moyen terme est fortement influencé par les mégaprojets du secteur minier.** Les investissements directs étrangers dans ce secteur, surtout dans le développement des gisements de fer, pourraient atteindre plus de 40% du PIB en moyenne par an durant la période 2012–14. Au cours de cette période, l'impact économique des ces investissements consistera essentiellement à une augmentation substantielle des importations et du déficit du compte courant extérieur. Quand la production et les exportations des mégaprojets commenceront à partir de 2015, ces déficits devraient baisser très fortement, alors que le taux de croissance réelle et les recettes courantes de l'Etat devraient fortement augmenter.

20. **Les principaux objectifs macroéconomiques du programme sont de** (1) réaliser un taux de croissance réelle de 4,7% en 2012—sur le socle des larges investissements dans le secteur minier, la prise d'effet des efforts de redressement et des investissements publics dans le secteur d'énergie, l'appui au secteur agricole, et la poursuite de la normalisation de la situation politique et sociale—et un taux moyen variant entre 4 et 5% en 2013–14; (2) réduire l'inflation à 15% en moyenne annuelle en 2012, approchant 12% en glissement annuel vers la fin de l'année et de progressivement tendre vers une inflation largement au-dessous de 10% en 2014; et (3) pour se prémunir contre les chocs exogènes, maintenir les réserves de change au dessus de 2,5 mois d'importations (à l'exclusion de celles des mégaprojets financés par des investissements de l'étranger).

21. **La politique macroéconomique sera axée sur le renforcement de la coordination de la politique économique et financière.** Au niveau des finances publiques, l'accent sera mis sur la mobilisation des recettes publiques et le renforcement de la gestion des dépenses. Compte tenu de la faiblesse des marchés financiers, la politique budgétaire continuera de jouer un rôle clé dans la stratégie de réduction de l'inflation. Le déficit budgétaire sera limité par l'objectif d'éviter un financement intérieur bancaire net (en dehors de l'utilisation des dépôts des ressources exceptionnelles), la disponibilité du financement des partenaires au développement, et la nécessité de maintenir la viabilité de la dette, aussi bien avant qu'après

le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Les ressources publiques exceptionnelles obtenues du secteur minier seront orientées principalement vers le financement des infrastructures. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée de l'économie, l'utilisation de ces ressources sera planifiée sur le moyen terme tout en poursuivant l'ajustement du solde de base du budget de l'Etat à des niveaux compatibles avec les financements disponibles. La politique monétaire devra également être resserrée en vue de résorber les excédents de liquidité et de réduire l'inflation. Une politique active du taux de change devra permettre de limiter les fluctuations erratiques et d'éviter que les investissements miniers n'entraînent une appréciation du taux de change réel et une détérioration de la compétitivité des secteurs non miniers de l'économie.

22. Les réformes structurelles vont se poursuivre dans le but d'assurer la bonne gouvernance et d'améliorer la capacité de l'économie à gérer le boom minier. La réforme du secteur minier va se poursuivre avec notamment la renégociation des conventions minières dans un esprit de partenariat. Une réforme en profondeur du secteur de l'énergie sera engagée pour accroître l'offre d'énergie électrique, tout en renforçant la gestion technique, commerciale et financière d'EDG, y compris le réajustement tarifaire. Le gouvernement va également conduire des études sectorielles en vue de réorganiser les entreprises publiques, y compris dans les secteurs des transports et des télécommunications et de mettre en place un programme d'investissement public à moyen terme crédible et réaliste, en ligne avec la stratégie de réduction de la pauvreté et le plan quinquennal. L'environnement des affaires sera assaini à travers le renforcement du système judiciaire et du cadre juridique et institutionnel du secteur privé. Avec l'appui des partenaires au développement, la réforme des forces de défense et de sécurité sera poursuivie à travers des programmes de mise à la retraite suivis de mesures d'accompagnement et de formation. Le programme de la réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration sera poursuivi, à travers, notamment, l'amélioration des procédures, la généralisation de l'informatisation, et le renforcement des capacités, ainsi que le rajeunissement et la féminisation des effectifs. Finalement, les filières agricoles seront réorganisées et les aménagements agricoles renforcés, en collaboration avec les partenaires au développement, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et du développement de l'agro-industrie.

B. Politique budgétaire

23. La politique budgétaire du gouvernement sera caractérisée par trois axes fondamentaux: (i) le renforcement de la mobilisation des recettes publiques; (ii) la maîtrise et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et leur réorientation vers les secteurs prioritaires, dans la limite des ressources disponibles; et (iii) la limitation du déficit budgétaire et de l'endettement tout en préservant la viabilité du budget et de la dette publique. Pour les recettes, l'objectif est de converger vers la norme de la CEDEAO pour le niveau de pression fiscale en 2014, soit 20% du PIB, comparé avec presque 17,5% en 2011. Après une augmentation en 2012, les dépenses courantes devraient diminuer légèrement en pourcentage du PIB vers 2014. Par contre, les dépenses d'investissements

augmenteront fortement en 2012 et resteront à un niveau élevé au-dessus de 10% du PIB en 2013–14, reflétant l'utilisation des recettes exceptionnelles recouvrées en 2011 et la reprise de l'appui des partenaires au développement. Résultant essentiellement de l'expansion des investissements sur financement intérieur, le déficit de base augmentera de 2.5% du PIB en 2011 à 3,8% en 2012, mais se réduira pour se situer autour de 1% du PIB en 2013 et 2014.

24. **Concernant le poste financement, l'objectif est d'éviter une expansion monétaire d'origine budgétaire, autre que celle liée à l'utilisation des dépôts des recettes exceptionnelles, et de sauvegarder la viabilité de la dette publique.** Afin d'appuyer les efforts visant à réduire l'inflation aussi rapidement que possible, le budget ne tirera aucune avance de la Banque Centrale, et les produits résultant de l'émission de bons et d'obligations du Trésor seront utilisés pour réduire l'encours de ces avances. Les dépôts provenant des recettes exceptionnelles de 2011 seront utilisés graduellement sur le moyen terme. Le cadrage macroéconomique à moyen terme part du principe, qu'après approbation de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) par le FMI, la Guinée bénéficiera de la part des créanciers membres de Club de Paris d'un rééchelonnement des arriérés de dette extérieure restants et des obligations du service de la dette venant à échéance durant la période du programme. Le gouvernement compte également obtenir un traitement comparable de la part des autres créanciers bilatéraux, et ceci en conformité avec le cadre de travail de l'Initiative PPTE. Le besoin de financement résiduel devrait être comblé après le passage au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée en 2012. Après les élections législatives—devant marquer la fin de la période de transition vers une situation constitutionnelle normale—une conférence des bailleurs de fonds devrait permettre de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires.

Recettes

25. **Le relèvement de la pression fiscale sera réalisé par l'application rigoureuse des lois et réglementations existantes, complétée par une réforme de l'administration et de la politique fiscales.** Concernant les recettes fiscales provenant du secteur minier, le gouvernement appliquera de façon rigoureuse et transparente le nouveau code minier et, après sa finalisation en 2012, la convention minière type (voir paragraphe 47). Ceci devrait permettre de stabiliser les recettes minières courantes à environ 4% du PIB d'ici 2014. La fiscalité pétrolière—contribuant à près de 15% des recettes—sera sauvegardée par une application maîtrisée du mécanisme de flexibilité des prix à la pompe, afin d'éliminer progressivement les pertes de recettes sur les produits pétroliers.

26. **Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) développera un plan de mise en œuvre des réformes fiscales d'ici fin juin 2012 (repère structurel),** sur la base de l'assistance technique des partenaires au développement effectuée en 2011, y compris celle du FMI. Ces réformes consisteront à améliorer l'efficacité de la politique fiscale et celle de l'administration fiscale.

- Les pistes de réforme de la politique fiscale porteront essentiellement sur : (i) la simplification du système fiscal en consolidant certains droits et taxes, tenant compte de leur rendement; (ii) la modification des seuils de catégorisation des contribuables; (iii) l'application de la progressivité en matière d'impôt minimum forfaitaire; (iv) l'élargissement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au niveau des moyennes entreprises; (v); la mise en cohérence des taxes sur les salaires et celle sur les entreprises; et (vi) une décentralisation fiscale graduelle en fonction des capacités au niveau local.
- Les réformes au niveau de l'administration fiscale seront axées sur (i) une meilleure segmentation de la population fiscale à travers la création des directions des grandes, des moyennes, et des petites entreprises; (ii) la transition effective du système d'évaluation administrative vers un système déclaratif; (iii) la restructuration de l'administration fiscale et douanière pour séparer les fonctions de direction, de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles; (iv) le renforcement des activités de renseignement, d'enquête, et de surveillance pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale; (v) le renforcement du contrôle des agences publiques autonomes pour garantir leur contribution effective au budget de l'Etat; (vi) l'accélération de l'informatisation et de l'interconnexion avec les bureaux à l'extérieur de Conakry et avec les utilisateurs (VERITAS, transitaires, importateurs); (vii) et le redéploiement des agents de douane vers les frontières terrestres. Les objectifs de ces réformes seront déclinés dans les contrats de performance assortis d'indicateurs de résultat audités pour mesurer les efforts des services indépendamment de l'influence de la conjoncture économique.

27. **Pour 2012, le gouvernement prendra les mesures suivantes :**

- Le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change sera rétabli à partir du 1er juillet 2012 (**repère structurel**) après une réduction graduelle des manques à gagner à partir du début de l'année. Ceci permettra de réduire significativement les pertes de recettes estimées à plus de 3% du PIB de janvier à septembre 2011.
- La cellule en charge du code des investissements sera réactivée pour suivre de près l'application de ce code : elle établira une liste exhaustive des sociétés bénéficiant de ce code et de leurs avantages fiscaux d'ici fin mars 2012, mettra fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et révisera le code pour adoption par le gouvernement d'ici fin août 2012 (**repère structurel**) pour limiter les dépenses fiscales tout en maintenant la compétitivité.
- Des propositions de modification du taux et de la portée de certaines taxes seront soumises au gouvernement et au parlement. Le relèvement des droits fixes et droits proportionnels en matière de patente sera approuvé dans le cadre du code général des

Impôts. Le relèvement du taux de la retenue à la source sur les revenus non salariaux de 10% à 15% a déjà été approuvé dans le cadre de la loi des finances 2012.

- Le système de remboursement de crédit de TVA sera amélioré pour réduire les contestations, accélérer les reversements et éviter de pénaliser la trésorerie des entreprises.
- Les exonérations réglementaires et conventionnelles feront l'objet d'une revue d'ici fin juin 2012 pour supprimer toutes celles qui ne répondent pas aux objectifs pour lesquels elles ont été instituées. Le gouvernement s'emploiera à ne pas appliquer des exonérations en dehors de celles résultant du droit commun.
- Un scanner mobile au port de Conakry et un scanner à palette à l'aéroport de Conakry seront installés.
- Le cadre technique sera amélioré : recensement sécurisé et informatisé des contribuables; informatisation des services fiscaux et des postes de recettes et leur connexion avec les autres administrations.
- Le gouvernement procédera à l'audit institutionnel et réglementaire de tous les services générateurs de recettes. Le MEF dressera une liste exhaustive de tous ces services et, d'ici fin septembre 2012, établira des contrats de performance avec ces régies de recettes sous la responsabilité des Ministères auprès desquels elles sont placées. Les quotes-parts des recettes revenant au budget de l'Etat dans les revenus nets des structures autonomes relevant du secteur parapublic seront révisées, d'ici fin décembre 2012, tout en sauvegardant l'équilibre financier de ces entités.
- Le recensement exhaustif du patrimoine bâti public sera finalisé d'ici fin septembre 2012 et son mode de gestion modifié pour sécuriser les recettes y relatives au profit du Trésor public. Le gouvernement soumettra au parlement dès fin septembre 2012 un projet de loi pour réviser l'ensemble des textes accordant des recettes affectées, en vue de les placer sous le contrôle du Ministre chargé des Finances en vertu du principe d'unicité de caisse, tout en préservant l'autonomie financière des structures bénéficiaires.
- Les contrôles fiscaux initiés en 2011, en partenariat avec la Coopération française seront menés à leur terme tant en ce qui concerne le recouvrement effectif que le règlement du contentieux. Par ailleurs, la liste de tous les redevables avec des restes à recouvrer supérieurs à 1 milliard de GNF sera publiée tous les semestres. Pour compléter le dispositif juridique de ces actions de vérification, la commission d'appel fiscal sera rendue opérationnelle durant le premier semestre 2012. Les services des enquêtes et des recherches au sein de la Direction Nationale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes seront renforcés, du point de vue de leur positionnement administratif, et des moyens humains et matériels seront mis à leur disposition.

Dépenses

28. **Dans le domaine des dépenses publiques, les efforts du gouvernement seront poursuivis dans le sens de leur maîtrise, de l'amélioration de leur qualité, et de leur orientation vers les secteurs sociaux et économiques prioritaires.** La croissance des dépenses de fonctionnement sera modulée principalement en fonction du niveau attendu des recettes. Des éléments clefs seront la stabilisation (en pourcentage du PIB) de la masse salariale (qui a presque doublé en pourcentage du PIB depuis 2005) et la rationalisation des subventions. La réforme du secteur de sécurité devrait faciliter la réorientation des dépenses vers les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, la justice et les infrastructures. Les recettes minières exceptionnelles donnent la possibilité de fortement augmenter les investissements. Conscient des défis résultant de telles ressources, le gouvernement a créé un Fonds spécial d'investissement (FSI) pour leur gestion (Encadré 2). Les investissements bénéficieront aussi de la reprise de l'assistance des partenaires au développement. Le gouvernement attache une grande importance à la réforme de la gestion des finances publiques. Avec l'assistance technique des partenaires, l'objectif à moyen terme est de rénover le cadre juridique, organisationnel et technique de la gestion financière publique afin de l'adapter aux défis que doit relever la Guinée en matière de gestion de la volatilité macroéconomique et des recettes, afin de sécuriser l'allocation des ressources publiques au profit de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

29. **Des réformes seront engagées par le gouvernement pour contenir la masse salariale du secteur public.** Pendant la période 2012–14, la masse salariale sera limitée autour de 5,3% du PIB. Sur la base du plan de modernisation de l'Etat, qui sera approuvé pendant le premier trimestre de 2012, le gouvernement adoptera, d'ici la fin de l'année 2012, un plan de réforme de la fonction publique pour les années suivantes, en vue d'assurer le contrôle des effectifs publics et d'améliorer la productivité de la fonction publique. Ces mesures permettront de créer un espace budgétaire pour répondre à la demande sociale devenue de plus en plus pressante en matière de recrutements pour les services publics de base : santé, éducation, routes, eau, énergie, assainissement, etc., et en même temps de stabiliser la masse salariale en pourcentage du PIB.

30. **Pour l'année 2012, le budget inclut une augmentation de la masse salariale de 16%**, permettant d'ajuster partiellement les salaires à la hausse du coût de la vie; néanmoins, la maîtrise des effectifs et la limitation des recrutements en fonction des possibilités financières de l'Etat vont stabiliser la masse salariale en pourcentage du PIB. Les mesures entreprises en 2011 seront poursuivies, s'agissant notamment du recensement biométrique, de la suppression des salaires indus à travers l'élimination des doublons et des décédés, de l'application effective des dispositions relatives à la retraite, de l'harmonisation et de la mise en réseau des fichiers des effectifs de la fonction publique et de la solde. Le gouvernement lancera également les actions prioritaires du Programme de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA), à savoir (i) redéfinir les missions de l'Etat, (ii) rationaliser l'administration publique, (iii) renforcer la coordination et l'efficacité du travail gouvernemental, et (iv) consolider le processus de la décentralisation.

31. **Le gouvernement procédera à la rationalisation des subventions.** Les dépenses de subventions et transferts ont connu une hausse considérable depuis 2008. A moyen terme, le soutien financier du gouvernement sera en priorité affecté à l'atténuation des effets négatifs des réformes sur les populations démunies et à la réduction des inégalités. Les filets sociaux seront développés à travers des dépenses ciblées sur la réduction de la pauvreté et sur l'amélioration du capital humain. Bien qu'en 2012 les dépenses de subventions et transferts vont encore augmenter, atteignant 4% du PIB à cause des subventions à l'agriculture et à la compagnie d'électricité (EDG), le gouvernement se propose de les stabiliser autour de 3,4% du PIB en 2013–14 sur la base des résultats attendus de la réforme de la sécurité, de l'assainissement du fichier des étudiants, de la rationalisation des interventions de l'Etat dans le secteur agricole, et de la réforme du secteur de l'électricité.

32. **Deux éléments importants de la politique du gouvernement pour rationaliser les subventions proviendront des réformes dans les secteurs de l'électricité et de l'agriculture.**

- Vu les conditions d'exploitation de la compagnie parapublique Electricité de Guinée (EDG), le gouvernement doit subventionner les coûts d'opération de nouveaux groupes thermiques ; ces coûts sont estimés à 0,6% du PIB en 2012 (voir para 49 réforme secteur électricité). En raison de l'ampleur et de l'urgence du problème d'approvisionnement en électricité, le gouvernement a organisé, du 16 au 17 janvier 2012, une table ronde avec ses principaux partenaires au développement pour élaborer les mesures de réforme de la gestion d'EDG. Le gouvernement va adopter le plan d'action découlant de cette table ronde d'ici fin mars 2012, y compris une augmentation des tarifs de l'électricité pour contenir les subventions en 2012 au montant susmentionné.
- Concernant le secteur agricole, les méthodes et procédures d'assistance au secteur (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédits agricoles seront harmonisés, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA d'ici le début de la campagne agricole 2012 (avril 2012) en vue de maîtriser les subventions agricoles et d'améliorer le taux de recouvrement du crédit aux producteurs (**repère structurel**).

33. **Les dépenses d'investissement sont projetées de rester à un niveau élevé dans les années à venir pour faire face à des besoins urgents, notamment dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.** Les investissements sur financement intérieur s'élèveront en moyenne à 6% du PIB par an de 2012–14, dont les deux tiers environ seront financés sur recettes minières exceptionnelles en 2012–13 et le tiers en 2014, dont le FSI (Encadré 2). En cohérence avec le DSRP et le plan quinquennal, les investissements seront orientés essentiellement vers les secteurs de l'électricité et des infrastructures. Fruit de la reprise de nos relations avec les partenaires au développement, les dépenses des projets d'investissement sur financement extérieur sont projetées connaître un accroissement rapide en 2013–14.

Encadré 2. Guinée — Le Fonds spécial d'investissement

La loi de finances de 2012 a porté création d'un fonds spécial d'investissement (FSI) en vue de promouvoir l'utilisation efficiente et viable des recettes minières exceptionnelles.

Le FSI prendra la forme d'un compte (budgétaire) spécial du Trésor, libellé en francs guinéens, à la BCRG. Les fonds du FSI proviendront essentiellement des recettes minières exceptionnelles, quoique les partenaires au développement et d'autres sources puissent aussi contribuer à des projets cofinancés. Le FSI financera des projets figurant dans le programme d'investissement public; ce financement et les projets concernés seront soumis aux dispositions générales de la gestion des finances publiques et feront partie des budgets annuels tel qu'approuvés par le Parlement. Le gouvernement mettra en place un Comité de pilotage du FSI qui fournira des avis sur la qualité des projets proposés par les ministères et susceptibles d'être financés par le FSI, notamment conformément au programme d'investissement public et aux objectifs visés par le plan quinquennal et le DSRP de leur efficience et de leur viabilité à moyen terme. Ce comité de pilotage comprendra des représentants de la BCRG, des administrations publiques, des partenaires qui contribuent aux projets financés par le FSI et de la société civile. La contrepartie en devises des ressources du FSI sera gérée par la BCRG conformément aux meilleures pratiques internationales de gestion d'actifs dans le cadre de son portefeuille normal d'avoirs extérieurs. Les autorités entendent solliciter une assistance technique du FMI et de la Banque mondiale en vue d'adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement pour la mise en œuvre du FSI, d'ici à la fin de mars 2012 (**repère structurel**).

En mars 2012, le FSI recevra une dotation initiale équivalant à 250 millions de dollars EU provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011. Dans le budget 2012 le gouvernement projette 250 millions de dollars EU en recettes exceptionnelles additionnelles, dont la moitié viendra aussi alimenter le FSI. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée de l'économie et des administrations publiques, et de la complexité croissante des questions de viabilité, les défis d'une gestion efficiente des recettes exceptionnelles ne peuvent que s'intensifier avec les montants. Si l'État recueillait plus que les 250 millions de dollars EU de recettes exceptionnelles envisagées en 2012, au moins 75% de ces recettes supplémentaires seraient transférés au FSI. Au cas où ces recettes supplémentaires se concrétisaient, les objectifs du programme seraient ajustés de 80% du montant additionnel pour les réserves de change nettes (à la hausse), le financement bancaire intérieur net de l'État (à la baisse) et les avoirs intérieurs nets de la BCRG (à la baisse), et l'utilisation immédiate de 20% de ce montant serait autorisée. À cet égard, le gouvernement, sur la base des conseils des partenaires au développement, adoptera un programme d'investissement public à moyen terme d'ici fin septembre 2012 (**repère structurel**) qui constituera une réserve de projets pouvant éventuellement être financés par le FSI. Nonobstant cette disposition, le gouvernement consultera les services du FMI avant d'utiliser les recettes exceptionnelles supplémentaires au-delà du montant de 250 millions de dollars prévu dans le budget 2012 pour veiller à ce que leur utilisation reste alignée sur les objectifs globaux du programme. Si le gouvernement encaisse des recettes exceptionnelles plus importantes, il préparera une règle plus complète pour affecter ces recettes au FSI.

34. **Le gouvernement estime que le budget 2012 peut être financé.** Dans le contexte d'une diminution des aides budgétaires, les besoins de financement seront comblés par des ressources intérieures et un allègement de la dette extérieure (voir paragraphe 55 ci-dessous). Au cours de l'année 2012, la variation de la position nette du Trésor public vis-à-vis du système bancaire, hors utilisation des dépôts correspondant aux recettes minières exceptionnelles sera nulle. Le budget 2012 prévoit l'utilisation de 215 millions de dollars EU (soit près de 4% du PIB) des recettes exceptionnelles recouvrées en 2011 et déposées à la BCRG. De plus, sur les 250 millions de dollars EU de recettes exceptionnelles attendues en 2012, la moitié est prévue pour financer les dépenses générales du budget, tandis que l'autre moitié sera versée dans le Fonds spécial d'investissement et viendra en amélioration de la position nette du Trésor public à la BCRG. Par ailleurs, pour des besoins de développement du marché monétaire et du marché financier, le gouvernement à l'intention d'accroître l'encours des bons du Trésor (généralement souscrits par les banques commerciales) de 300 milliards de francs guinéens et émettre un emprunt obligataire pour également 300 milliards de francs guinéens. Pour maintenir un financement zéro des opérations financières de l'Etat par le système bancaire, hors utilisation des dépôts correspondant aux recettes exceptionnelles, il va utiliser ces ressources pour des remboursements supplémentaires de 600 milliards de francs guinéens à la Banque Centrale.

35. **Sur le plan des mesures structurelles, la gestion des finances publiques sera modernisée.** A cet effet, le gouvernement procédera à la révision de son cadre législatif et réglementaire pour l'aligner sur les standards internationaux ou régionaux. Pour 2012, une nouvelle loi organique relative aux lois de finances sera élaborée, adoptée et soumise au Parlement d'ici fin juin 2012; le nouveau code des marchés publics sera approuvé et appliqué avant fin 2012; le règlement général sur la comptabilité publique sera adopté d'ici fin septembre 2012; une nouvelle nomenclature budgétaire sera élaborée d'ici fin septembre 2012 et un nouveau plan comptable de l'Etat d'ici fin décembre 2012 et mis en œuvre pour la préparation et l'exécution de la loi des finances de l'année 2014; le code général des impôts sera révisé; le livre des procédures fiscales sera élaboré; le code des douanes et le code des investissements seront adaptés à l'évolution de l'environnement économique national et international. Toutes ces réformes seront soutenues par les actions de renforcement des capacités, avec l'assistance du FMI, d'AFRITAC Ouest et d'autres partenaires au développement.

36. **Le gouvernement continue de veiller à ce que les marchés publics soient attribués dans la transparence et selon des procédures d'appel à la compétition.** Pour éviter les dérapages catastrophiques de 2009–10, les réglementations des marchés publics ont été strictement appliquées en 2011. Néanmoins, pendant le dernier trimestre de 2011, le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'accorder deux 2 contrats importants sur une base de marchés gré-à-gré à cause des problèmes aigus, des besoins urgents et des fortes attentes des populations dans les secteurs agricoles et de l'énergie. Il s'agit du contrat d'acquisition de groupes thermiques du Brésil pour commencer à pallier l'insuffisance de la production électrique par rapport à la demande et du contrat d'achat de tracteurs, de moissonneuses-

batteuses et autres matériels agricoles pour la campagne agricole. Pour 2012 et à l'avenir, le gouvernement évitera toute transaction de gré à gré non conforme au code des marchés publics. En ce qui concerne les contrats de marchés publics signés en 2009–10 qui ont été gelés, le gouvernement a décidé d'annuler ceux qui n'ont pas connu de début d'exécution et une commission de règlement des marchés a été constituée pour requalifier les autres tout en les rendant compatibles avec les inscriptions budgétaires, et en les soumettant à des cahiers de charges stricts

C. Politiques monétaire et des changes

37. **La politique monétaire à moyen terme aura pour première priorité la maîtrise de l'inflation à travers des ponctions régulières des liquidités excédentaires.** A cet égard, la BCRG va maintenir une politique monétaire très rigoureuse, limitant la croissance de la base monétaire en ligne avec l'objectif de réduction de l'inflation, y compris à travers une redynamisation des instruments de marché et des interventions dans le marché des changes. Elle veillera à juguler autant que possible les pressions inflationnistes que pourrait engendrer la rapide accélération des mégas projets miniers en 2012, particulièrement en stérilisant la contrevaletur en francs guinéens des apports en devises étrangères destinés aux dépenses locales de ces projets. La BCRG continuera de renforcer l'efficacité du marché des changes et, plus généralement, de développer le système financier, y compris sa supervision. Le gouvernement attache une grande importance à l'indépendance de la Banque Centrale et prendra les mesures nécessaires pour renforcer sa situation financière, après les excès des années 2009–10.

38. **En 2012, la BCRG envisage de renforcer ses capacités à définir et exécuter sa politique monétaire.** Suite au relèvement du coefficient de réserves obligatoires à 22% en octobre 2011, la BCRG envisage de réactiver les interventions en utilisant ses propres titres financiers, les titres de régulation monétaire (TRM)). En plus, en étroite collaboration avec le MEF, elle préparera une étude sur la consolidation et la conversion des avances de la Banque Centrale en bons du trésor et l'utilisation des titres du trésor pour la mise en œuvre de la politique monétaire. Avec l'assistance technique du FMI, la BCRG envisage de développer ses outils pour une meilleure appréciation des conditions de liquidité de l'économie, afin de mieux informer la politique monétaire. En outre, elle continuera à mieux informer l'économie par la publication mensuelle de son bilan et une analyse de l'évolution de la situation monétaire sur son site internet et dans les journaux locaux.

39. **La politique des changes visera à renforcer la détermination des taux par les forces du marché, à minimiser les fluctuations journalières, et à réduire la prime de change entre les marchés officiel et informel.** Le niveau amélioré des réserves internationales permettra une intervention accrue dans le marché interbancaire des changes (MIC), bien que la BCRG soit consciente de la nécessité de sauvegarder la compétitivité externe. En plus, pour renforcer la capacité de l'économie guinéenne à absorber des chocs externes, les autorités monétaires maintiendront un niveau de réserves internationales brutes

équivalent à au moins 2,5 mois d'importations des biens et services (hors importations des grands projets dans le secteur minier financées par les investissements directs étrangers).

40. La BCRG continuera à améliorer le fonctionnement du marché des changes en vue d'unifier les marchés officiel et parallèle et d'éliminer les taux de change multiples. Pour mieux refléter les forces du marché, réduire davantage la prime avec le marché parallèle, et attirer les transactions dans le marché formel, les autorités monétaires envisagent, dans un premier temps, d'élargir la bande des transactions autour du taux de référence à l'intérieur de laquelle les banques sont tenues de vendre et d'acheter des devises étrangères, et par la suite de l'éliminer. Le taux de référence continuera à être déterminé comme la moyenne pondérée des taux des banques commerciales. S'inspirant des recommandations de l'assistance technique du FMI, la BCRG améliorera la transparence des transactions dans les enchères hebdomadaires (le Marché Interbancaire de Changes—MIC). En outre, elle élaborera une note qui clarifiera les règles de fonctionnement du MIC (mode d'attribution des montants et fixation du taux de change) approuvées par la Commission des changes—d'ici fin mars 2012. Elle veillera à ce que la position de changes des banques primaires soit conforme aux normes réglementaires en vigueur. En plus, la BCRG se propose de faire une refonte de la réglementation des changes, avec l'assistance technique du FMI. La Banque Centrale demandera une assistance technique supplémentaire du FMI pour proposer des mesures nouvelles visant à éliminer la pratique des taux de change multiples. Pour garantir la réussite de la politique de changes, elle sollicitera également le renforcement des capacités opérationnelles des changes à travers la mise en place de la salle de marchés des changes et la formation de son personnel. À ce titre, une requête d'assistance technique et financière a été adressée à la Banque mondiale.

41. La BCRG attache une grande importance au renforcement de la supervision bancaire. En s'appuyant sur l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest, la BCRG a augmenté les effectifs de la direction de la supervision des institutions financières avec le recrutement de 18 inspecteurs en fin 2011. En 2012, elle va s'atteler à former son personnel, avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest et de la Banque de France. La mise en œuvre de ce programme de formation permettra de remettre rapidement aux normes la capacité de la BCRG en matière de supervision bancaire. La BCRG a également sollicité l'assistance technique du FMI et d'AFRITAC de l'Ouest pour renforcer les textes réglementaires de la supervision bancaire. En 2012, elle envisage enfin de préparer une stratégie de développement du secteur financier, y compris dans l'optique de préparer les bases d'une croissance économique plus forte au cours de la deuxième moitié de la décennie, après le début de la production des nouveaux gisements miniers.

42. La BCRG va poursuivre sa politique de modernisation et continuera de renforcer la transparence dans la conduite de ses opérations. L'audit externe des états financiers de la BCRG pour l'année 2011 sera finalisé avant fin juin 2012 et les résultats, y compris l'opinion de l'auditeur, seront publiés sur son site internet d'ici fin août 2012. Au cours de la période du programme, un auditeur externe indépendant sera sélectionné pour certifier les informations comptables et les statistiques relatives aux dates d'évaluation de la

performance du programme soumises au FMI par la BCRG. L'audit du système d'informations a été réalisé par un cabinet indépendant et des mesures ont été prises pour corriger les faiblesses identifiées. En particulier un assistant technique a été recruté en novembre 2011 pour accompagner la BCRG dans la refonte de la direction de l'informatique et dans le renforcement de la gouvernance du système d'informations. En outre, un nouveau schéma directeur informatique a été adopté en décembre 2011.

43. **La BCRG continuera aussi à renforcer l'administration et sa situation financière.** A l'issue de la mission de janvier 2012 du FMI pour la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2007, la Banque Centrale mettra en œuvre l'essentiel des recommandations formulées. Il s'agit en particulier de la redynamisation du comité d'audit, de la publication des états financiers audités et du renforcement du mécanisme d'audit externe. Par ailleurs, le conseil d'administration de la BCRG approuvera la politique et un guide des procédures d'investissement de ses avoirs d'ici fin décembre 2012 (**repère structurel**) Pour renforcer les capacités de gestion des avoirs extérieurs, en hausse grâce aux recettes minières exceptionnelles, la Banque Centrale a demandé une assistance technique de la Banque mondiale dans le cadre de son *Reserve Advisory and Management Program*. Finalement, elle demandera une assistance technique pour changer le système de comptabilité pour le rendre conforme aux normes d'*International Financial Reporting Standards (IFRS)*. Ceci pourrait requérir une augmentation du capital de la BCRG, en partie pour couvrir les pertes résultant des commandes massives de billets de banque durant la période 2009—10. En attendant la conversion des états financiers aux normes IFRS, l'Etat recapitalisera la BCRG à hauteur d'USD 50 millions au cours du second semestre 2012. Ce montant sera prélevé sur les recettes exceptionnelles.

D. Autres mesures de réformes structurelles

44. **L'objectif principal poursuivi à moyen terme dans le domaine des réformes structurelles est de créer un environnement favorable à une croissance économique diversifiée en préparant l'économie pour le boom minier dans les années à venir.** Suite à la normalisation de la situation politique et sociale, et sur la base de l'amélioration fondamentale de la gouvernance que le gouvernement est déterminé à réaliser, l'intérêt des investisseurs étrangers dans le développement des riches ressources naturelles de la Guinée est rapidement revenu. Des grands projets d'investissement dans l'exploitation du minerai de fer et de la transformation de la bauxite en alumine sont en cours d'exécution ou dans une phase avancée de préparation. Le volume d'investissement de ces mégaprojets au cours de la période 2011–14, y compris les infrastructures de transport, est estimé à un montant de 25 milliards de dollars des Etats Unis, soit plus de 5 fois le PIB de 2011. Le début de la production prévue vers le milieu de la décennie va transformer l'économie guinéenne. Les réformes structurelles auront comme défi de veiller à ce que cette transformation contribue à une amélioration des conditions de vie des populations et à une réduction de la pauvreté. Les principales réformes concernent la gestion du secteur minier et du secteur de l'énergie, et la promotion du secteur agricole, ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Politique minière

45. Les perspectives à moyen terme du secteur minier dépendent des mégaprojets de minerai de fer et de transformation de la bauxite en alumine en cours.

Le développement de ce secteur à plus long terme nécessite la diversification de l'exploitation à d'autres substances naturelles et non renouvelables telles que le pétrole, l'or, l'uranium, le nickel, les terres rares. La vision du gouvernement pour le développement minier du pays repose sur le concept de Mines et Développement Intégré Durable. Ce concept s'articule autour de quatre axes: i) le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des voies de transport des produits miniers; (ii) la protection de l'environnement par un suivi rigoureux des plans de gestion environnementale et le contrôle adéquat du fonds séquestre pour la protection de l'environnement; (iii) le développement communautaire par l'amélioration des capacités institutionnelles des collectivités locales à assurer une bonne gestion de la contribution des sociétés minières et par l'élaboration de conventions de développement communautaire entre les sociétés minières et les collectivités; et (iv) le contrôle régulier des activités minières pour l'amélioration des revenus de l'Etat. Dans le secteur pétrolier, des projets de révision du Code Pétrolier, du contrat type de partage de production et des textes d'application ont déjà été préparés. Le gouvernement compte travailler avec un cabinet de grande réputation pour finaliser ces textes, d'ici fin septembre 2012.

46. La nouvelle politique minière vise à faire bénéficier les populations des ressources minières du pays et à promouvoir les synergies avec le reste de l'économie.

La stratégie de développement des infrastructures d'évacuation des produits miniers sera mise en œuvre à travers le positionnement de l'Etat en tant que propriétaire des infrastructures minières d'évacuation, l'intégration des sociétés minières dans le schéma directeur de développement des infrastructures élaboré par l'Etat pour réaliser un développement harmonieux à l'échelle de l'économie nationale et procéder à une utilisation en commun des infrastructures pour assurer les rentabilités financière et économique, ainsi que le désenclavement des zones d'implantation. Les mégaprojets par leur complexité et leurs grandes capacités de production imposent à l'Etat de veiller à la formation du personnel afin de disposer de cadres et techniciens capables non seulement de contrôler et de suivre des activités minières, mais aussi de conduire ou réaliser la construction et l'exploitation des projets miniers. Le gouvernement renforcera la bonne gouvernance à travers le respect des principes des organisations internationales actives dans le domaine. La Guinée s'efforcera de mettre en œuvre les principes de l'Initiative ITIE et du Processus de Kimberley de manière adéquate et exhaustive. Cela permettra de renforcer la transparence et la crédibilité dans la gestion des revenus miniers et de sécuriser la traçabilité du diamant produit en Guinée dans le commerce international. Cette pratique de transparence et de bonne gouvernance sera maintenue et renforcée avec le développement des méga projets.

47. Pour 2012, la politique minière sera axée sur (i) la finalisation de la mise en œuvre du nouveau Code minier par l'adoption des textes d'application, (ii) l'audit et la

révision des contrats existants pour les rendre autant que possible conformes au nouveau Code minier, et (iii) l'assainissement du cadastre minier.

- *Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Code minier, et avec l'assistance technique des partenaires dont le FMI, le gouvernement finalisera les textes d'application, améliorant ainsi la réglementation minière.* Pour que l'État obtienne une part équitable des recettes de l'exploitation des ressources minières, les décrets d'application du nouveau Code minier seront adoptés et publiés, de même qu'une nouvelle convention minière type de la Guinée, d'ici fin juin 2012 (**repère structurel**). Pour ce faire, la convention minière type élaborée en 2008 sera harmonisée avec les dispositions du nouveau Code minier. Vu la grande importance du secteur minier dans les recettes de l'Etat et dans l'économie guinéenne, le gouvernement consultera le FMI pour toute modification du nouveau Code minier et de ses textes d'application ayant une incidence fiscale, avant leur approbation (**repère structurel continu**).
- *Les conventions minières existantes seront révisées, d'accord parties, pour assurer un traitement équitable de tous les investisseurs dans le cadre de la loi minière du pays.* Le recrutement de cabinets spécialisés dans les meilleurs délais pour conseiller le gouvernement dans la révision des conventions minières devra rassurer les sociétés en activité et éviter de pénaliser le développement des projets en cours. Dans ce cadre, les autorités ont sélectionné des cabinets indépendants pour mener un audit des sociétés minières afin de s'assurer que l'activité des compagnies dans le passé a été conforme à toutes les dispositions des conventions existantes. L'audit est prévu pour être finalisé d'ici la fin de l'année 2012.
- *Le cadastre minier sera audité et assaini pour faciliter une gestion plus rationnelle des ressources minières en vue d'un meilleur développement du secteur.* L'assainissement du cadastre vise à disposer d'un fichier de données sur les ressources naturelles dont la gestion permettra à l'Etat d'avoir une bonne connaissance des réserves minières identifiées. Ce fichier devrait permettre un suivi des activités minières pour être informé de toutes les transactions dans le secteur. Un cabinet externe indépendant a été choisi après un appel d'offres conforme au Code des marchés pour réaliser l'audit du cadastre minier. Les équipes techniques seront bientôt opérationnelles et l'audit est prévu pour être finalisé d'ici fin juin 2012.

Secteur énergétique

48. **La politique à moyen terme pour le secteur de l'énergie s'articule sur deux volets : (i) la restructuration et l'assainissement de l'existant, dont le monopole parapublic EDG; et (ii) la mise en valeur du vaste potentiel de la Guinée dans l'hydro-électricité.** Le manque de maintenance et les pertes techniques et commerciales de plus de 43% de la production ont eu comme résultat l'absence quasi-totale d'électricité dans la plupart des régions du pays. La réforme du secteur est une des plus importantes priorités

du gouvernement, étant donné l'effet désastreux sur la croissance économique et sur les conditions de vie de la population. En attendant, le gouvernement a déjà commencé à lancer un des grands projets hydroélectriques identifiés depuis longtemps, le barrage de Kaléta sur le fleuve Konkouré qui, avec des projets de micro-barrages, va non seulement augmenter la disponibilité de l'énergie au niveau local, mais aussi offrir des possibilités d'exportation de l'énergie électrique vers les pays voisins.

49. **Pour 2012, l'accent sera mis sur l'assainissement et la restructuration du secteur.** Suite à l'audit du secteur de l'énergie, le gouvernement compte engager, avec l'appui des partenaires au développement, une réforme en profondeur du secteur visant non seulement à accroître l'offre d'énergie électrique, mais aussi à renforcer la gestion technique, commerciale et financière d'EDG, y compris le réajustement tarifaire. Une table ronde sectorielle organisée à Conakry les 16 et 17 janvier 2012 avec les partenaires au développement, a examiné le rapport d'audit du consultant et le programme d'investissement du secteur énergie pour la période 2011–14, ainsi que la structure de gouvernance et la gestion d'EDG. A l'issue de cette table ronde, un plan d'actions comprenant le programme d'investissement, un calendrier de réajustement tarifaire et des mesures de redressement visant à réduire les pertes techniques et non techniques, et à renforcer la gestion commerciale et financière d'EDG à été convenu. Le gouvernement envisage d'adopter un plan complet pour le secteur d'ici fin mars 2012 (**repère structurel**). Ce plan comprendra un ajustement tarifaire qui assure que l'appui budgétaire pour l'EDG reste dans la limite du montant prévu par la loi de finances. Un partenaire stratégique sera aussi sélectionné par le gouvernement, pour apporter une assistance technique à la gestion.

50. **Le gouvernement se propose également d'assainir et de renforcer la gestion du secteur de l'eau.** Dans cette perspective, il est prévu de conduire dans le courant de l'année 2012 un audit institutionnel du secteur, et ensuite d'organiser une table ronde des partenaires avec l'appui de l'AFD et de la Banque mondiale. Ce processus devrait conduire, comme pour le secteur de l'électricité, à définir un programme de restructuration et d'investissement dans le secteur de l'eau, y compris la sélection d'un partenaire stratégique pour l'assistance technique.

Secteur agricole

51. **La politique agricole du gouvernement vise à assurer la sécurité alimentaire de la population vers 2014 et à faire de la Guinée un exportateur de produits agricoles, à terme.** Le gouvernement entend concrétiser cette vision par la modernisation des exploitations familiales et la promotion du secteur privé agricole. Les interventions de l'Etat, y compris le soutien financier du gouvernement au secteur agricole, seront guidées par le souci d'améliorer l'efficacité économique et l'équité sociale dans ce secteur. Les principales actions envisagées visent à :

- favoriser le développement d'un secteur privé agricole dynamique, en mettant sur pied des mécanismes viables de financement du secteur;
- renforcer les aménagements agricoles structurants, en collaboration avec les partenaires au développement, en vue de faciliter les investissements privés dans l'agro-industrie;
- diversifier les productions vivrières, autres que le riz, tout en développant durablement la riziculture, en améliorant la maîtrise de l'eau; et
- accroître la productivité du travail et les rendements à l'hectare dans les exploitations agricoles, par une politique d'encouragement à l'utilisation des intrants et semences améliorés, et l'introduction d'une mécanisation agricole adaptée.

52. **L'objectif principal de la politique agricole pour 2012 sera de renforcer la viabilité des mesures d'assistance au secteur initiées en 2011.** En collaboration avec les partenaires au développement, le Ministère de l'Agriculture a préparé un Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA), qui sera prochainement adopté par le gouvernement. Avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement continuera à réorienter les dépenses publiques en cohérence avec les priorités du PNIA. En outre, le système actuel de facilitation de l'accès aux intrants agricoles sera graduellement ajusté pour assurer une compétitivité effective du secteur et optimiser l'utilisation des subventions budgétaires. Dans un premier temps, tout en préfinançant et subventionnant les semences, engrais et matériels agricoles, le gouvernement s'assurera du recouvrement de la partie à la charge du producteur. Par la suite, le gouvernement réduira progressivement les subventions au fur et à mesure du développement de la production agricole, pour atténuer le fardeau budgétaire et éviter de maintenir une compétitivité artificielle qui nuirait au développement optimal de l'économie dans son ensemble.

Amélioration du climat des affaires

53. **Le gouvernement est aussi en train de finaliser un plan d'action pour améliorer le climat des affaires.** En 2011, la Guinée était classée 181^{ème} sur 183 pays du monde dans l'index « *Doing Business* ». **L'objectif est de monter au moins de 10 places** dans les trois ans à venir. Pour cela, le gouvernement:

- facilitera l'exercice *de l'activité* économique à travers la promotion de la concurrence et du partenariat public-privé pour créer des entreprises de référence dans les secteurs stratégiques tels que l'énergie. En 2012, il envisage de renforcer le cadre institutionnel de l'investissement privé, y compris notamment : (a) l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements privés et du guichet unique et le renforcement de leurs capacités pour répondre aux demandes des investisseurs; et (b) la rationalisation des organisations professionnelles du secteur privé. Le gouvernement a demandé l'assistance technique et financière de la Banque

mondiale et de la SFI pour conduire les réformes nécessaires à la promotion du secteur privé, à l'amélioration du climat des affaires et des incitations à l'investissement privé dans l'économie non minière. A cet égard, une lettre de politique de promotion des investissements privés sera préparée, avec l'assistance des partenaires au développement, et adoptée par le gouvernement d'ici fin septembre 2012. Dans le même temps, une unité de coordination des réformes du secteur privé sera mise en place au sein du Ministère de l'Industrie et des PME;

- renforcera la crédibilité et l'autorité de la justice pour la rendre plus indépendante, intègre et accessible à tous. En 2012, le gouvernement mettra en place un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice et aidera à renforcer les capacités de l'ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justice et des commissaires priseurs pour une meilleure exécution des décisions de justice;
- maintiendra la pratique des audits trimestriels des grands marchés publics et renforcera l'Agence nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, par l'adoption et la promulgation de la loi anti-corruption qui transpose dans le droit interne des dispositions des conventions de l'ONU et de l'Union Africaine relatives à la lutte contre la corruption. Il lancera en 2012 une seconde enquête pour évaluer le niveau de la corruption dans le pays;
- engagera la réforme des entreprises publiques et mettra en place un meilleur mécanisme de leur suivi. Le gouvernement va adopter une stratégie de désengagement de l'État des entreprises avant fin décembre 2012. Une liste des entreprises à privatiser sera dressée d'ici juin 2012. Le mode de gestion des 19 entreprises revenues dans le portefeuille de l'État en 2011 sera redéfini.

Initiative PPTE

54. **Le gouvernement accorde une haute priorité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée le plus rapidement possible.** Il va déployer tous les efforts pour respecter rapidement les déclencheurs restants, y compris la mise en œuvre satisfaisante d'un programme soutenu par le FMI dans le cadre de la FEC. La mise à jour du profil de la pauvreté avec les données de l'enquête des ménages en cours va permettre aux autorités d'affiner leurs politiques pour mieux protéger les pauvres, tandis que la publication des rapports d'audit des marchés publics d'un montant supérieur à 100 millions de francs guinéens permettra d'ancrer davantage la culture de la transparence dans la gestion financière publique.

E. Financement extérieur

55. **Pour combler les besoins de financement en 2012, et régulariser ses relations avec les créanciers extérieurs, le gouvernement a l'intention de demander à ces créanciers un allègement de la dette.** Après l'approbation du programme par le Conseil

d'administration du FMI, il approchera les créanciers membres du Club de Paris pour un rééchelonnement de la dette dans les conditions exceptionnelles similaires à celles obtenues en 2008. En ce qui concerne les autres créanciers bilatéraux hors Club de Paris, avec lesquels des arriérés ont été accumulés, le gouvernement a l'intention d'engager des discussions pour parvenir à un accord sur un traitement de la dette aux conditions comparables au Club de Paris et dans le contexte de l'Initiative PPTE. Egalement, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE permettra de couvrir une partie des besoins de financement du programme. Par ailleurs, le gouvernement sollicitera la reprise de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'Initiative PPTE, qui correspondra à la quatrième tranche de cette assistance pour un montant de 1,2852 millions de DTS. En attendant, les décaissements liés au programme soutenu par la FEC permettront de couvrir le reliquat des besoins de notre balance des paiements.

56. **Pour veiller à une gestion prudente de la dette, les autorités ne mobiliseront que des dons et des emprunts concessionnels.** Le projet de développement du gisement de fer des blocks Simandou 3 et 4 prévoit une participation de l'Etat dans la compagnie d'infrastructure liée au projet à hauteur de 51%, ce qui pourrait faire appel à un financement de la part de la Guinée pour plus de 4 milliards de dollars EU; le gouvernement fournira aux services du FMI les détails sur le financement de sa participation avant fin juin 2012. Pour veiller à la viabilité de la dette, aussi bien avant qu'après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, les autorités s'engagent à soumettre à la Direction Nationale de la Dette toutes propositions de nouvel accord de prêts ou de garanties de prêts pour s'assurer que les conditions sont concessionnelles. De plus, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les conditions et la concessionnalité de toutes nouvelles propositions d'accord de prêt, avant de contracter ou garantir toute dette extérieure. Concernant le service de la dette envers le FMI, la BCRG continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au cours du trimestre à venir.

IV. STATISTIQUE ET BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

57. **Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour améliorer le système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité.** Cela passe par la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). En particulier les autorités poursuivront les réformes institutionnelles en finalisant la mise en place de l'Institut National de la Statistique à travers l'installation de son conseil d'administration durant le premier trimestre 2012. Elles s'efforceront également de lancer la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités déjà négociés avec les partenaires au développement.

58. **Le gouvernement a identifié un large éventail de besoins d'assistance technique en gestion macroéconomique.** Les capacités institutionnelles qui étaient déjà faibles se sont affaiblies davantage au cours des années 2009–10, lorsque les procédures et réglementations normales ont été largement contournées. Afin de prendre un nouveau départ, les autorités ont

demandé une assistance technique aux partenaires, inclus le FMI et son centre régional AFRITAC de l'Ouest. Plusieurs missions de ces deux derniers ont été effectuées, à cet effet à compter de février 2011, et ont fait des recommandations dans les domaines de la politique fiscale, de l'administration fiscale et douanière, de la gestion des finances publiques, du marché des changes, de la politique monétaire, la supervision bancaire, et des comptes nationaux.

59. **Le gouvernement est déterminé à améliorer la coordination de l'assistance technique pour mieux en tirer profit.** La nomination récente d'un assistant technique de la Coopération française chargé de cette coordination, permettra un meilleur suivi du tableau de bord conjoint des interventions des partenaires pour éviter les duplications et développer les synergies. Les autorités ont déjà demandé aux partenaires à mieux coordonner leurs interventions. Dans ce cadre, l'Union Européenne s'est associée avec (i) le FMI sur la modernisation du cadre juridique et le renforcement de la gestion comptable, (ii) la Banque mondiale sur la création de l'Agence de régulation des marchés publics et (iii) la France sur le renforcement des corps de contrôle. Les autres chantiers, auxquels nos principaux partenaires s'associent, notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union européenne (UE) et l'Agence américaine pour le développement international (USAID), concernent notamment les domaines transversaux (formation, informatisation du Ministère de l'Economie et des Finances, la déconcentration et la décentralisation financières, le renforcement des capacités en matière de coordination économique et financière, la réforme de l'Etat et modernisation de l'administration), la mobilisation des recettes intérieures (impôts et douanes) et extérieures (dette et aide publique au développement, cruciales en cette période où l'accent est mis sur les déclencheurs du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE et sur le réengagement de la communauté internationale), le cadrage macroéconomique, la gestion de la trésorerie et le budget, le Ministère du Plan, le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, et le Haut Commissariat à la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration.

V. SUIVI, EVALUATION, ET CONTRÔLE DU PROGRAMME

60. **Pour suivre la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs de son programme, le gouvernement guinéen a institué un dispositif de suivi comprenant un Comité de Coordination des Réformes (CCR) et un Comité Technique d'Appui au CCR,** ainsi qu'une Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP) placée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Avec ce dispositif, le gouvernement, la Banque Centrale, les institutions financières internationales et les partenaires au développement de la Guinée recevront des rapports périodiques sur les progrès accomplis, les perspectives et les mesures envisagées.

61. **Le programme fera l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels** (Tableaux 4 et 5 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord

Technique (PAT) ci-joint (Annexe 1). La première année du programme couvre la période allant de janvier à décembre 2012, et la première (seconde) revue du programme basée sur les critères de performance à fin juin 2012 (décembre 2012) devrait être achevée au plus tard en octobre 2012 (avril 2013).

62. **Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à** ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur la balance des paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni introduire des pratiques de changes multiples, conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier des restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures, financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

Tableau 1. Guinée: Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011 1/
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2010		2011							
	fin Déc. ²	fin Mar.	fin Jun.	fin Jun.	fin Jun.	fin Sep.	fin Sep.	fin Sep.	fin Déc.	fin Déc. 7/
	Real.	Real.	Prog.	Real.	Situation	Prog.	Real.	Situation	Prog.	Est.
Objectifs quantitatifs										
Solde de base(plancher) ³	-3,424	-59	-330	616	Atteint	-429	183	Atteint	-663	-864
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	6,741	6,741	1,760	-12	Atteint	2,045	1,495	Atteint	2,488	2,780
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) ³	4,037	-77	-4,682	-5,558	Atteint	-4,397	-4,964	Atteint	-3,943	-3,518
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU ^{3,4,5}	22	103	802	1,026	Atteint	774	927	Atteint	669	541
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU ⁶	n.a.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme dus ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU	n.a.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0
Pour mémoire:										
Base monétaire	6,982	6,979	6,984	7,167		6,998	6,863		7,101	6,889

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions sont incluses dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux en 2010 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2010 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

³ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2010.

⁴ Calculé sur base de taux de change du programme.

⁵ Le montant à fin 2010 exclut les allocations spéciales de DTS en 2009

⁶ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE (excluant l'emprunt auprès du FMI).

⁷ Les estimations à fin Décembre 2011 se basent sur les discussions entre les autorités et les services du FMI au cours de la mission de Novembre. Des données mises à jour pourraient être disponibles avant fin février 2012. Bien que les estimations actuelles montrent quelques dépassements par rapport aux objectifs du programme, si les investissements additionnels financés avec les ressources exceptionnelles et qui ont déjà été discutés avec les services du FMI sont exclus, la performance est meilleure par rapport au programme. Si ces investissements sont exclus, le déficit en solde de base à fin décembre 2011 serait de GNF 356 milliard, moins important que le déficit prévu dans le programme. Pour les avoirs intérieurs nets de la banque centrale, le crédit intérieur du gouvernement auprès des banques, et la base monétaire, la valeur en GNF des ressources exceptionnelles est obtenue en utilisant le taux de change du programme.

Tableau 2. Guinée : Réformes Structurelles pour le programme SMP

Actions Continues	Impact Macroéconomique	Situation Actuelle
Aucun paiement par la banque centrale pour le compte du gouvernement sans l'autorisation signée du Ministre de l'Economie et des finances ou de son suppléant/délégué. (MPEF ¶6)	Rétablir le contrôle et les procédures budgétaires.	Respecté jusqu'en Septembre 2011.
Aucune nouvelle exonération fiscale et douanière. (MPEF ¶8)	Rétablir le contrôle budgétaire et sécuriser les recettes du gouvernement.	Respecté à l'exception des produits de première nécessité.
Publication mensuelle dans les medias locaux d'un bilan sommaire et d'une brève analyse des perspectives monétaires. (MPEF¶21)	Informers les acteurs économiques sur les évolutions du secteur monétaire.	Note mensuelle de politique monétaire et des changes préparée depuis juin, et publiée en janvier 2012.
Aucune nouvelle dépense extrabudgétaire. (MPEF ¶18)	Rétablir le contrôle budgétaire et éviter les excès de dépenses.	Respecté jusqu'en Septembre 2011.
Le recrutement net dans de la fonction publique dans les secteurs autres que la sante, l'éducation et la justice sera nul. Le recrutement dans la fonction publique est prévu être compensé par l'élimination des employés fictifs et des doublons. (MPEF ¶13)	Eviter une augmentation structurelle des dépenses de salaires (améliorer l'efficacité des dépenses).	Gel annoncé par arrêté conjoint (interministériel) du 22 mars 2011.
Exécution du budget sur base caisse sans financement de la BCRG sur 2011. (MPEF ¶6, 16)	Appliquer une rigueur budgétaire et contenir l'inflation.	Respecté jusqu'en Septembre 2011.
31 Mars 2011		
Publication d'une lettre circulaire rétablissant comme mode normal de passation des marchés publics la procédure de sélection compétitive. (MPEF ¶18)	Appliquer les règles de gestion des finances publiques.	Accompli selon l'arrêté ministériel du 11 Mars 2011

Tableau 2. Guinée : Réformes Structurelles pour le programme SMP (suite et fin)

30 Avril 2011		
Adoption de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.	Accompli, loi n° 2011/002/CNT
30 Juin 2011		
Convention minière type conforme aux pratiques internationales, soumise à l'approbation du gouvernement. (MPEF ¶28)	Améliorer l'environnement des affaires dans le secteur minier et sécuriser des recettes pour le gouvernement.	Code minier adopté par le CNT le 9 septembre 2011; les décrets d'application et la convention minière type seront adoptés d'ici fin juin 2012.
30 Juin 2011		
Publication du décret de promulgation de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.	Accompli
30 Septembre 2011		
La direction des impôts soumet au Ministre de l'économie et des finances un rapport intérimaire sur le résultat du contrôle fiscal des marchés publics passés en 2009–10. (MPEF ¶12)	Rétablir la discipline budgétaire et améliorer les recettes.	Une situation est faite et un contrôle fiscal est engagé avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD).
31 Octobre 2011		
Publication des états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG.	Informers les acteurs économiques sur les activités de la banque centrale et sa situation.	Le rapport final de l'audit disponible et publié sur le site BCRG.
31 Décembre 2011		
Un audit institutionnel du secteur énergie sera conduit en partenariat avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. (MPEF ¶27)	Engager une restructuration du secteur de l'électricité, un facteur de blocage des activités économique.	Rapport du Cabinet Conseil Nodalis finalisé

Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE

Déclencheurs	Évaluation
Réduction de la pauvreté	
Un DSRP complet a été établi selon une procédure participative et appliqué de façon satisfaisante pendant un an, comme l'indique l'évaluation conjointe par les services du FMI et de la Banque mondiale du rapport d'étape annuel du pays.	Rempli partiellement. Le premier DSRP a été adopté en 2002. Son application a souffert de l'instabilité macroéconomique et de la faible gouvernance. Les autorités ont produit le deuxième DSRP en 2007–10; son application a été interrompue par le coup d'état militaire de décembre 2008. Le nouveau gouvernement formé après l'élection présidentielle de la fin 2010 a prolongé le DSRP-II à la période 2011–12. Un rapport à mi parcours a été élaboré en juin 2011. Le gouvernement va élaborer un rapport de mise en œuvre complet pour 2011 aux fins d'examen par la Banque mondiale et le FMI.
Amélioration de la base de données sur la pauvreté et des moyens de suivi en procédant à une enquête de mesure du niveau de vie permettant de définir des seuils de pauvreté et de formuler des indicateurs basés sur ces seuils ; création d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.	Rempli partiellement. Une enquête exhaustive sur la pauvreté effectuée en 2002–03 (et finalisée en 2004–05) suivie par une Enquête Questionnaire sur les Principaux Indicateurs de Bien-être (EQPIB), et l'Enquête Démographie et Santé de 2007/2008. Les enquêtes des ménages conduites entre 2002 et 2008 ont permis d'améliorer et d'actualiser la base de données sur la pauvreté. On a défini cinq seuils de revenu, différenciés selon les zones rurales et urbaines, ainsi que des seuils de pauvreté allant de 37 à 50 cents par jour. À partir de l'enquête sur les ménages, 54 indicateurs de pauvreté ont été élaborés. L'Office National de la Statistique a achevé la première phase des activités de l'enquête EQPIB II (en décembre 2011) et travaille actuellement avec la Banque mondiale, le PNUD et la BAD sur la seconde phase des activités (y compris la production des statistiques sociales de base) qui sera achevée au plus tard en mars 2012.
Maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par une mise en œuvre satisfaisante du programme financé par la FEC.	Non rempli. Le programme appuyé par la FRPC approuvé le 21 décembre 2007 a déraillé après la première revue. Le gouvernement a réalisé de bonnes performances dans le cadre du programme de référence (SMP). Les négociations sur un programme FEC sont en cours.
Concevoir et prendre des mesures créant un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.	Rempli. Une nouvelle loi établissant un cadre adéquat pour les institutions de microcrédit a été adoptée en novembre 2005.

Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTe (suite)

Gouvernance et lutte contre la corruption	
Diffuser publiquement un rapport sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (CLNC) décrivant ses ressources et ses activités.	Rempli. Les rapports d'activités pour 2002 et 2010 ont été publiés. Le rapport pour 2011 est prévu être publié en mars 2012.
Auditer tous les contrats de marchés publics dépassant 100 millions de francs guinéens et publier trimestriellement les résultats.	Rempli partiellement. Les autorités n'ont pas commencé rapidement à le faire après le point de décision. Pour compenser le retard, le gouvernement a demandé un audit complet de ces contrats pour 2002–04; le rapport final de l'audit a été présenté en 2007. Pour que le système soit plus opérationnel et moins coûteux, on a mis en place en 2008 des audits trimestriels portant sur un échantillon de grands marchés publics. Le rapport couvrant 2007 a été publié en octobre 2008. Les rapports pour les marchés signés en 2008 et premier semestre 2009 ont été finalisés. Une grande partie des audits pour le deuxième semestre 2009 et pour 2010 ont été finalisés; les autorités travaillent actuellement avec la Banque Mondiale pour finaliser le reste d'ici Février 2012. Pour 2011, le processus a déjà commencé, et l'audit des marchés signés au premier semestre est prévu être finalisé fin Mars 2012.
Éducation	
Porter le taux d'inscription brut des élèves du primaire de 56% en 1999 à 62% en 2001 et à 71% en 2002; pour les filles, il devait être 40% en 1999, de 51% en 2001 et de 61% en 2002.	Rempli. Le taux d'inscription brut a augmenté progressivement après 2002 pour atteindre 79% en 2006 et 2007. La hausse a été encore plus forte pour les filles, le taux atteignant 71% en 2006 et 2007, ce qui a réduit sensiblement l'écart entre garçons et filles. Les données provisoires de l'annuaire statistiques 2009–10 de l'éducation montrent que cet objectif a également été atteint durant cette période. L'annuaire statistique de l'éducation 2011 est en cours d'élaboration.

Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (suite et fin)

<p>Augmentation du nombre d'instituteurs du primaire recrutés d'au moins 1 500 par an chaque année jusqu'au point d'achèvement PPTE, cela à partir d'un nombre d'instituteurs estimé à 15 000 en 2000.</p>	<p>Rempli. En moyenne 1.673 enseignants primaire depuis 2001 ont été formés et recrutés chaque année au cours de la période 2001–07. En 2009–10, compte tenu du retard significatif de réalisation du point d'achèvement, le recrutement de 1. 500 instituteurs par an ne correspond plus aux besoins et aux priorités de l'éducation. Cependant, le gouvernement nouvellement élu a travaillé étroitement avec les partenaires au développement dont la Banque mondiale au titre de l'Initiative Fast-Track Education pour Tous (EFA-FTI) pour accroître le nombre des instituteurs (et environ 1500 enseignants ont été recrutés en moyenne entre 2009 et 2011), remplissant ainsi le déclencheur.</p>
<p>Santé</p>	
<p>Hausse des taux de vaccination (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) des enfants âgés de moins d'un an de 45% en 2000 à 50% en 2001 et à 55% en 2002.</p>	<p>Rempli. Les taux de vaccination étaient de 52% en 2001 et de 58% en 2002. Ils ont continué d'augmenter pour atteindre 85% en 2007. Le rapport sur les données sanitaires en 2008–11 est en cours de préparation.</p>
<p>Porter le pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale de 70% en 2000 à 80% en 2001 et à 85% en 2002.</p>	<p>Rempli. La revue du système d'information sanitaire par la Banque mondiale (en 2012) montre que le déclencheur relatif aux consultations prénatales a été rempli (à 88% en 2010).</p>

Tableau 4. Guinée : Critères de Réalisation (CR) et Objectifs Indicatifs de la FEC, 2012 1/
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2011		2012			
	fin Sep. Real.	fin Déc. 2/ Est.	fin Mar. Objectifs Indicatifs	fin Juin CR	fin Sep. Objectifs Indicatifs	fin Déc. CR
Critères de réalisation quantitatifs						
Solde de base(plancher) 3/	183	-864	-1,102	-1,497	-1,418	-1,518
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	1,495	3,178	4,484	3,385	3,541	3,854
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) 3/	-4,964	-3,120	1,300	197	348	650
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 4/	927	541	435	585	504	458
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 5/ 6/	0	0	0	0	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 6/	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 6/			0	0	0	0
Objectifs indicatifs						
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 3/ 7/		2,100	1,765	2,501	3,208	3,910
Pour mémoire:						
Base monétaire	6,863	7,287	7,083	7,078	6,644	6,744

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

Critères de réalisation pour fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2012.

2/ Flux en 2011 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2011 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2011.

4/ Calculé sur base des taux de change du programme.

5/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

6/ Critère de réalisation continu.

7/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

Tableau 5. Guinée : Actions Préalables et Repères structurels, Facilité élargie de crédit pour 2012

Mesures	Date	Motivation
Actions Préalables		
Adopter une loi de finances 2012 conforme aux discussions de la mission de novembre 2011	Fait	Sauvegarder les objectifs budgétaires du programme
Fournir aux services du FMI copie du contrat de Rio Tinto avec le gouvernement	En attente d'un annexe au contrat	Promouvoir la transparence dans les opérations de l'Etat
Tenir une table ronde sur le secteur de l'électricité, permettant de définir un programme de réforme du secteur	Fait	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget
Publier les états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG	Fait	Promouvoir la transparence et la responsabilité de la gestion
Repères Structurels		
Consulter avec le FMI avant toute modification du nouveau code minier ayant une incidence fiscale (MPEF ¶ 47)	Continu	Sauvegarder les recettes budgétaires
Adopter un plan complet pour la réforme du secteur de l'électricité MPEF ¶ 49)	Fin mars 2012	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget.
Harmoniser les méthodes et procédures d'assistance au secteur agricole (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédit agricole, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA (MPEF ¶ 32) ¹	Fin mars 2012	Maitriser les subventions agricoles et améliorer le taux de recouvrement du crédit aux producteurs
Adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement du Fonds Spécial d'Investissement, sur la base des conseils du FMI et de la Banque mondiale. (MPEF, Encadré 2) ¹	Fin mars 2012	Améliorer les infrastructures publiques tout en maintenant la viabilité des finances publiques

¹ Le FMI est seul responsable de l'évaluation du respect des conditions.

Tableau 5. Guinée : Actions Préalables et Repères structurels, Facilité élargie de crédit pour 2012 (suite et fin)

Rétablir le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change (MPEF ¶ 27)	Continu, à partir du 1 ^{er} juillet 2012	Sauvegarder les recettes et assurer la viabilité du budget
Adopter et publier les décrets d'application du nouveau code minier, de même qu'une convention minière type (MPEF ¶ 47)	Fin juin 2012	Garantir une part plus importante du gouvernement dans les revenus miniers du pays.
Développer un plan de mise en œuvre des réformes fiscales (MPEF ¶ 26)	Fin juin 2012	Promouvoir la prévisibilité des réformes des finances publiques
Certifier, par un auditeur externe indépendant, les statistiques relatives aux dates d'évaluation de la performance du programme soumises au FMI par la BCRG, et approuver, par le conseil d'administration de la BCRG, la politique et un guide des procédures d'investissement de ses avoirs. (MPEF ¶ 42, 43)	Fin décembre 2012	Assurer la bonne utilisation des ressources confiées à la BCRG
Sur la base d'une liste exhaustive des sociétés bénéficiant du code des investissements et de leurs avantages fiscaux, mettre fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et adopter une révision du Code des investissements (MPEF ¶ 27)	Fin août 2012	Réduire dépenses fiscales et améliorer environnement des affaires
Adopter un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement (MPEF, Encadré 2) ¹	Fin septembre 2012	Constituer un pipeline de projets viables qui pourraient bénéficier des financements du FSI

PIECE JOINTE II—PROTOCOLE D’ACCORD TECHNIQUE

Février, 2012

VII. INTRODUCTION

1. Ce protocole d’accord fixe l’entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l’accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 4 de la Déclaration de Politique Économique et Financière (DPEF).

VIII. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l’État est défini comme étant l’administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A. Critères de réalisation quantitatifs

4. Le **solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les recettes de l’État, hors dons, et les **dépenses de base de l’État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l’État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG, tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. Le **financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la Banque Centrale au Trésor, c’est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la Banque Centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d’Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la Banque Centrale ; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l’encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.

7. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la cinquième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 30 décembre 2011 (1565 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2012 et au cours du 30 juin 2012 pour le second semestre 2012. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le premier semestre 2012, aux cours de change du 30 décembre 2011 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (7089,53 FG/\$E.U.), le DTS (1,5353 \$E.U./DTS), l'euro (1,2961 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2012, au cours de change du 30 juin 2012.

La **dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la Banque Centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. La dette est considérée comme concessionnelle si elle comprend un élément don représentant 35% ou plus de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée en utilisant la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (1 janvier au 30 juin ou 1 juillet au 31 décembre). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans)¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

8. La **dette extérieure à court terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la Banque Centrale.

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

9. Les **nouveaux arriérés extérieurs** de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

B. Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

10. Les **dépenses dans les secteurs prioritaires**, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

11. La **base monétaire**, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C. Dette extérieure

12. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 31 août 2009.² Pour les besoins du programme, le terme «dette»

² Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91) (SM/09/215, suppl. 1, 20 août, 2009).

sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

13. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

14. L'État et la Banque Centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies au paragraphe 8 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

IX. AJUSTEMENTS DES CRITÈRES DE REALISATION DU PROGRAMME

15. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) et; (3) de la variation nette des arriérés programme. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre: a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme »; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée: Assistance extérieure et recettes minières exceptionnelles, 2012 (en millions de dollars EU, cumulatif à partir de fin décembre 2011)				
	Mar.	Juin	Sept.	Déc.
Assistance extérieure nette	-22.17	-60.99	-85.00	-106.48
Aide budgétaire (dons + prêts)	1.52	3.88	5.23	6.75
Impact allègements dette obtenus	391.07	409.44	428.10	485.11
Service dû sur la dette extérieure	-40.21	-99.78	-143.79	-223.79
Intérêts	8.46	25.21	35.92	52.74
Principal	31.75	74.57	107.87	171.05
Variation nette des arriérés «hors programme»	-374.54	-374.54	-374.54	-374.54
Recettes minières exceptionnelles attendues	0.00	250.00	250.00	250.00

16. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme » et/ou les recettes minières exceptionnelles diffèrent des montants projetés.³

17. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :**

- *Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.*
- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% du manque à gagner).*

18. **Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme »**

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% de l'écart).*

19. **Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles**

- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 500 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la*

³ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

- BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80% de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20% de l'excédent (permettant l'utilisation de l'excédent pour des dépenses supplémentaires, jusqu'à 100 millions de dollars EU, ou 2% du PIB).
- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 500 millions de dollars EU*, les ajustements décrits au point précédent seront opérés pour un dépassement de recettes minières exceptionnelles de 500 millions de dollars EU. De plus, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100% de l'excédent au-delà de 500 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté pour l'excédent au delà de 500 millions de dollars EU (épargnant ainsi l'excédent au-delà de 500 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires).
 - *Pour des manques à gagner de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 125 millions de dollars EU*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse du montant total du manque à gagner, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté (le budget 2012 prévoit un dépôt supplémentaire de l'équivalent de 125 millions de dollars EU sur le FSI à partir des recettes minières exceptionnelles, ou 2% du PIB).
 - *Pour les manques à gagner de recettes minières exceptionnelles au-delà de 125 millions de dollars EU*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de l'équivalent de 80% du manque à gagner. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de l'équivalent de 80% du manque à gagner, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire jusqu'à l'équivalent de 20% de 125 millions—ou jusqu'à 0,5% du PIB—le montant des nouvelles recettes minières exceptionnelles que le budget 2012 a prévu pour le financement général du budget).

X. LES DÉFINITIONS POUR LE TOFE

20. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques* (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes

fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1); les impôts sur la propriété (Titre 2); les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

21. **Les dépenses** de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandaterments de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fait au moment de la transmission au Directeur National du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

22. **Les dépenses de base** sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

23. **Le financement extérieur** comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs, (intérêt et principal, à être présentés séparément).

XI. INFORMATIONS À COMMUNIQUER POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

24. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 de la DPEF) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

25. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à Communiquer pour le Suivi du Programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent	

Tableau 1. Guinée : Données à Communiquer pour le Suivi du Programme (suite et fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires: trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons et prêts extérieurs	Décaissements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créateur	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

**Rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV et
demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et d'une
assistance transitoire supplémentaire au titre de l'Initiative renforcée en faveur des
pays pauvres très endettés**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres Départements)

13 février 2012

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Programme de travail conjoint FMI- Banque mondiale	6
III. Relations avec la Banque africaine de développement	7
IV. Objectif du Millénaire pour le développement	10
V. Questions d'ordre statistique	11

XII. GUINÉE : RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 décembre 2011)

I. Statut: date d'admission : 28 septembre 1963		Article VIII
II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	107,10	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	107,03	99,93
Position de réserve au FMI	0,08	0,07
III. Département des DTS	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Allocation cumulative nette	102,47	100,00
Avoirs	61,45	59,97
IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FCE	27,05	25,26

V. Accords financiers les plus récents :

	Date	Date	Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	<u>d'approbation</u>	<u>d'expiration</u>	<u>(Millions de DTS)</u>	<u>(Millions de DTS)</u>
FEC ^{1/}	21 décembre 2007	20 décembre 2010	69,62	24,48
FEC ^{1/}	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64,26	25,70
FEC ^{1/}	13 janvier 1997	12 janvier 2001	70,80	62,94

VI. Paiements prévus au FMI ^{2/}

(millions de DTS, projections reposant sur le montant réel des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À venir</u>				
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	2,57	1,38	4,90	4,90	4,90
Commissions/intérêts	0,05	0,05	0,10	0,09	0,07
Total	<u>2,62</u>	<u>1,42</u>	<u>4,99</u>	<u>4,98</u>	<u>4,97</u>

^{1/} Anciennement FRPC.

^{2/} Lorsqu'un État membre a des obligations financières impayées depuis plus de trois mois, le montant de ses arriérés figurera dans la présente section.

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE:

(I) Affectation de l'aide PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Décembre 2000
Aide affectée par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{3/}	545,00
Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	31,40
(équivalent en millions de DTS)	24,24
Date du point d'achèvement	Flottant
(II) Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée à l'État membre	10,02
Aide intérimaire	10,02
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ^{4/}	--
Total décaissements	10,02

^{3/} L'aide affectée au titre du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide affectée au titre du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas être additionnés.

^{4/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire, correspondant aux revenus d'intérêt sur les montants affectés au point de décision et décaissés pendant la période intérimaire, est effectué au point d'achèvement.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :
non applicable

Point de décision - stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir.

Assistance intérimaire - ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 pourcent du montant annuel et 60 pourcent du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 pourcent et 75 pourcent dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement - stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire des revenus d'intérêts définis à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

IX. Mise en œuvre de l'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) :
non applicable

X. Évaluation des sauvegardes

Une mission d'évaluation des sauvegardes s'est rendue à la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) en janvier 2012 pour actualiser les conclusions de l'évaluation de 2007. Les conclusions préliminaires indiquent que les cadres de la gouvernance et des sauvegardes nécessitent encore des améliorations. En outre, la BCRG a des capacités limitées de gestion de ses réserves, ses contrôles internes présentent des lacunes et l'établissement des données du programme se font essentiellement manuellement. Pour atténuer les risques, la mission a proposé que des auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires aux dates d'évaluation, que la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires (immédiatement pour 2010) et que le Conseil approuve une politique et des principes d'investissement.

XI. Régime de change

La Guinée est revenue à un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption du système en 2009 et 2010 ; le régime de facto est classé dans la catégorie «Autres régimes dirigés». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une mission d'assistance technique du FMI (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Conakry en 2011 et a formulé des suggestions relatives au régime de change, notamment au décalage entre le taux officiel et le taux des banques commerciales. La BCRG est en train d'examiner ces recommandations. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

XII. Consultations au titre de l'article IV

Les dernières consultations du Conseil d'administration au titre de l'article IV se sont déroulées le 21 décembre 2007.

XIII. Assistance technique, 2011–12

Année calendaire 2011

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, reel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril—Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—Juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août—Septembre 2011
AFW	GFP: mise en oeuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dettes publiques	Octobre—Novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre—Décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011—Mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars—Avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre—Novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en oeuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en oeuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

2012

Fournisseur	Tâches principales	Dates
Finances publiques		
FAD	Comptabilité de l'État, plan comptable, loi de finances organique.	2–15 février 2012
FAD	Politique fiscale minière et générale	9–10 février 2012
FAD	Plan de gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable	3–15 mars 2012
Marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Janvier 2012
MCM	Opérations de la banque central (conseiller résident)	Février 2012—Février 2013
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Février 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptabilité nationale	Février—Mars 2012
STA	Balance des paiements	Mars—Avril 2012

II. GUINÉE: PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT FMI- BANQUE MONDIALE, 2012
(Janvier 2012)

Titre	Produits	Date de livraison prévue
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	Opérations:	
	Projet de gouvernance économique et d'assistance technique en vue du renforcement des capacités	Mars 2012
	Projet agricole et de sécurité alimentaire	T1 2012
	Programmes de filets de sécurité sociale	Mai 2012
	Projet de réforme du secteur énergétique	Juin 2012
	Programme économique et sectoriel :	
	Revue des dépenses publiques du secteur agricole	T4 2012
	PEMFAR I (Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière)	T4 2012
	Revue du secteur de l'électricité	T1 2012
	Assistance technique/autres travaux analytiques	
	Soutien DNS sur le Questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID)	Mars 2012
	Soutien au Ministère de la planification en vue de la préparation de la SRP III	T4 2012
	Suivi économique et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Programme :	
	1 ^{ère} revue de la FCE au point d'achèvement FEC/PPTE	T3-T4 2012
	Seconde revue FCE	T1 2013
	Assistance technique :	
	Politique fiscale minière et générale	T1 2012
	Gestion des finances publiques	T1 2012
	Politique monétaire et de change	T1 2012
	Contrôle bancaire	T1 2012
	Sauvegardes (banque centrale)	T1 2012
	Comptes nationaux et de la balance des paiements	T1 2012
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Suivi du point d'achèvement de l'initiative PPTE	En cours
	Déclencheurs	En cours
	Évaluation des projets d'investissement financés par les ressources minières exceptionnelles	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et conséquences budgétaires	En cours
	Évaluation des étapes suivantes s'agissant du nouveau code minier et de la réglementation de mise en œuvre	T2 2012
	Revue des réformes de la fonction publique	
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour régulière des projections macroéconomiques et budgétaires Consultations sur les repères structurels du programme	En cours
Produits conjoints Banque/FMI dans les 12 prochains mois	Point d'achèvement de l'initiative PPTE	T3-T4 2012

III. GUINÉE: RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT 2011–13

(Janvier 201)

1. **Opérations de prêt** : 20 millions d'unités de compte (UC) ont été allouées au premier Pilier, par le biais du Programme de soutien budgétaire approuvé par le Conseil de la Banque en mai 2011. La Guinée a aussi accès à 2,50 millions d'UC au titre du Guichet III du Facilité en faveur des Etats Fragiles (FEF), qui ont été alloués pour mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités. Le solde disponible au titre du Fonds Africain de Développement (FAD) 12 pour 2011–13, estimé à 27, 67 millions d'UC, a été alloué en totalité à des activités prévues dans le cadre du Pilier II. En termes opérationnels, cela se traduit par la mise en œuvre de trois (3) projets régionaux. Ce choix permettra au pays de mobiliser 55,43 millions d'UC, outre l'allocation du FAD 12 dans le cadre de l'enveloppe des opérations régionales, ce qui permettra d'accroître le montant total accessible à la Guinée au cours de la période 2011-13 à 105,51 millions d'UC (voir Tableau 1 qui suit).
2. **S'agissant de la gouvernance**, la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC⁵ et un soutien ciblé du FEF de 2,5 millions d'UC, ce qui permettra d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à renforcer la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé portera aussi sur le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique.
3. **Dans le sous-secteur de l'énergie**, il est prévu de mettre en œuvre deux projets d'ici à la fin de 2013. Le premier fait intervenir une contribution au financement du projet de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui prévoit la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique de 240 MW à Kaleta. Le second projet est le projet d'interconnexion électrique Côte d'Ivoire- Libéria-Sierra Leone-Guinée qui prévoit la construction de 1360 km de ligne de transport de 225 kV ainsi que de 12 sous-stations. La mise en œuvre de ces deux projets se traduira par : (i) une augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité; (ii) une réduction du coût de production de kWh; (iii) une réduction du nombre de délestages; (iv) la création d'emplois temporaires et permanents et (v) une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
4. **Dans le sous-secteur des transports**, la Banque entend financer la route Boké-Quebo qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO. Du fait de son rôle d'intégration, la construction de cette autoroute va dans le droit fil du Plan d'action à court terme du Nouveau partenariat pour le développement (NEPAD) dont l'un des principaux objectifs consiste à mettre en place un réseau routier international facilitant le libre mouvement des biens et des personnes. L'achèvement du chaînon manquant Boké-Quebo devrait permettre d'offrir une liaison entre Conakry et Bissau par une route goudronnée ouverte toute l'année.

⁵Ce programme a été approuvé par le Conseil de la Banque en mai 2011. La première tranche (15 millions d'UC) a été décaissée en septembre 2011, tandis que la seconde (5 millions d'UC) devrait être décaissée au plus tard à la fin de 2011.

5. **Opérations autres que les prêts** : En vue d'approfondir l'analyse des principaux défis du pays et pour mieux les comprendre et enrichir la réflexion stratégique, la Banque a déjà lancé des travaux économiques et sectoriels en collaboration avec le PNUD, dans le cadre du premier programme du FEF sur les thèmes suivants : (I) profil du secteur privé; (ii) Vision
6. 2035 pour la Guinée et (iii) étude sur la faisabilité des Accords de partenariat économique (APE). Dans ce cadre, le FEF offre un soutien en vue de : (i) renforcer la capacité d'orientation du DSRP III (2012-15); (ii) suivre et promouvoir la bonne gouvernance et (iii) renforcer la mobilisation de l'aide et la capacité de coordination. La composante inclut aussi un soutien à l'organisation de la Conférence de partenariat pour la Guinée prévue pour le début de 2012 est destinée à mobiliser l'aide de la communauté internationale autour des six thèmes suivants : (i) développement rural et sécurité alimentaire; (ii) infrastructure; (iii) éducation; (iv) développement social; (v) mines, énergie, eau, environnement et industrie et (vi) cadre macroéconomique et développement institutionnel.
7. De plus, un second programme au titre du FEF appuiera la Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) ainsi que la réalisation du troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III). La Banque entend aussi appuyer la gouvernance du secteur minier par le biais de son guichet du secteur privé et sa facilité de soutien juridique. Cette stratégie fera intervenir : (i) un soutien à l'accès de la Guinée à l'ITIE; (ii) un soutien à la réforme du code minier, qui inclut une participation de 15 pourcent % de l'État dans toutes les concessions minières, le renforcement de la transparence et l'introduction de sanctions pour le non-respect de la législation; (iii) le soutien à la révision des accords miniers; (iv) la participation à un audit opérationnel des sociétés minières et (v) la réalisation d'études économiques et financières sur les contrats miniers (leur valeur, coûts de production et prix de transfert, etc.).
8. **Fonds fiduciaires** : Outre les allocations FAD et FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires du fonds fiduciaire pour financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le DSP 2012–16 et qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, grâce à l'initiative rurale d'approvisionnement en eau et d'assainissement, une stratégie pourrait être préparée dans ce domaine. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'instrument de garantie partielle des risques, le Fonds pour l'environnement mondial et l'Africa Carbon Facility et le Green Fund.
9. **Collaboration entre la Banque africaine de développement et le FMI** : partage de l'information sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

**Tableau 1-ADF 13 (2011–13) et programmation des opérations du FSF
(millions d'UC)**

Opérations de prêts					
	Année	FAD 12	FEF (Pilier III)	Fonds régionaux	Total
Pilier I – Appuyer la bonne gouvernance économique et financière					
Appui budgétaire	2011	20.00			20.00
Appui ciblé	2011		2.50		
Sous-total		20.00	2.50		22.50
Pilier II – Appuyer l'infrastructure de l'énergie et des transports					
Interconnexion CLSG	2012	12.00		24.00	36.00
Route Boké-Quebo	2013	3.67		7.34	11.01
OMVG	2013	12.00		24.00	36.00
Sous-total		27.67		55.34	83.01
Total		47.67	2.50	55.34	105.51
Travail économique et sectoriel					
Profil du secteur privé	2012		x		
Vision 2035 pour la Guinée	2013		x		
Étude des réformes du secteur financier,	2013		x		
Étude de faisabilité du cadre PPP	2013		x		
Étude des Accords de partenariat économique (APE)	2012		x		

IV. GUINÉE: OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

	1990	1995	2000	2005	2009	2009	2015
					Afrique subsaharienne		Cibles OMD
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim							Réduire de moitié
Part des revenus des 20 % les plus pauvres (%)	7.0	..	6	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des moins de 5 ans)	26.8	..	32.7	..	29.6	21	13.4
Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU/jour (PPA) (%)
Nombre de personnes vivant avec 1 dollar EU par jour (PPA) (%)	41.1
Nombre de personnes vivant au seuil national de pauvreté (%)	..	40.0	53.0	..
Prévalence de la sous-alimentation (%)	39	31	..	24	30	..	19.5
<i>Incidence de la pauvreté</i>			49.2	53.6	
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							100
Taux d'alphabétisation des jeunes, total (% des 15-24 ans)	44	47	73	61	100
Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	59	76	..	69	100
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	19	20	33	55	58	62	100
Taux de scolarisation primaire (% net)	27	..	47	67	66	73	100
<i>Part des dépenses courantes d'éducation dans les ressources publiques allouées</i>	14.2
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							100
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	..	7	19/114	22/114	19	19	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	45	..	63	74	86	77	100
Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (% 15-24 ans)	43	57	88	79	..
Proportions de femmes employées dans les secteurs non agricoles (% du total des emplois non agricoles)	30.3
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile							Réduction >75%
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	35	61	42	71	68	51	
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	139	124	110	91	81	88	
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	234	209	183	163	130	142	78
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle							Réduction >75%
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	31	..	35	38	44	46	
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	740	980	645	680	
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							stopper/inverser
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	2	..	6	7	21	..	
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	130	158	193	236	342	318.0	stopper/inverser
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24)	1.4	3.8	0.9	stopper/inverser
Prévalence du VIH chez les femmes enceintes, (% des 15-49 ans)	2.8	stopper/inverser
Cas de tuberculose observés directement (%)	..	43	54	56	49	..	stopper/inverser
Objectif 7 : Assurer un environnement durable							
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0.2	0.2	0.2	0.1	0.9	0.1	
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	30	..	28	27	28	27	
PIB par unité d'énergie utilisée (PPA en dollars EU constant de 2000 par kg d'équivalent)	3.2	..	
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	14	18	31	19	57
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	44	50	60	71	72
Zones protégées (% de la superficie totale des terres)	6.4	11.7	6.8	
Proportion de la population ayant accès à un réseau d'assainissement amélioré (urt)	70.1	
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							À augmenter
Aide par habitant (dollars EU courants)	47	55	18	19	44	25	
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds de	19.6	24.3	14.2	11.3	3.1	11.2	
Abonnés à une ligne de téléphone fixe et mobile (pour 1.000 personnes)	2	2	8	20	142	22	
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	1	1	1	1	
Ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes)	..	1	3	5	15	..	
Total du service de la dette (% des exportations de biens et services, et des revenu:	20.0	25.0	20.4	19.9	8.8	10	
Chômage des jeunes femmes (% de la pop. active féminine de 15-24 ans)	
Chômage des jeunes hommes (% de la pop. active masculine de 15-24)	
Chômage total des jeunes (% de la pop. active de 15-24 ans)	
Autres objectifs et indicateurs							
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.5	6.3	5.6	5.6	5.0	5.3	
PIB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	430	490	400	420	1,134	370	
PIB, méthode Atlas (dollars EU courants)	2.6	3.7	3.4	3.9	952.6	3.8	
Formation brute de capital (% du PIB)	17.5	16.6	22.0	12.0	20.8	21.6	
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	47	51	53	54	53	58	
Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 15 ans et plus)	27	29	61	39	
Population, total (en millions)	6.2	7.5	8.4	9.4	840.3	10.1	
Échanges commerciaux (% du PIB)	61.5	45.3	52.3	55.7	63.3	86.2	

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2007; autorités guinéennes, SRP-II, août 2007.

¹ Les chiffres en italiques renvoient à des périodes autres que celles indiquées.

V. GUINÉE: QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES DONNÉES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE	
<p>Généralités : Les données fournies par la Guinée présentent quelques lacunes, mais sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance. La fourniture officielle des données a été suspendue en 2009–10 lorsque les organes de l'État responsables des statistiques ont eu de grosses difficultés à recueillir les données sur les opérations de l'État et les activités du secteur privé. Suite au retour au fonctionnement normal de l'administration guinéenne, le mécanisme d'établissement des données a été progressivement rétabli et les autorités déploient des efforts pour reprendre la fourniture des données afin de permettre aux services du FMI de redémarrer la surveillance.</p>	
<p>Comptes nationaux : Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées qu'une fois par an. Un programme appuyé par les partenaires internationaux, qui devait se traduire par la production de matrices annuelles intrants- production, a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a envoyé plusieurs missions à Conakry pour travailler avec les autorités sur les méthodologies et les estimations provisoires de comptes nationaux pour 2009–10.</p>	
<p>Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est régulièrement publié.</p>	
<p>Statistiques des finances publiques : Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale sur une base caisse pour les recettes et sur une base engagements et caisse pour les dépenses. En 2009–10, nombre d'opérations exécutées au nom de l'État n'ont pas été enregistrées dans le TOFE. Le nouveau gouvernement a pris des mesures correctrices pour assurer une présentation exacte de la situation. La fourniture de données mensuelles au Département Afrique a repris, bien qu'avec quelques retards. Le Département reçoit aussi le plan du trésor et demande à présent le document tous les mois. Le budget inclut l'ensemble des opérations de l'État, bien qu'il exclue un certain nombre de comptes «satellites» qui ne sont pas directement incorporés dans le budget. Des efforts sont actuellement en cours pour inclure ces comptes, notamment ceux des organes d'État autonomes, dans le budget et les statistiques des finances publiques. La transparence des opérations financières de l'État devrait nettement s'améliorer à la suite de l'adoption de la loi sur le compte unique du trésor en 2011.</p>	
<p>Statistiques monétaires : En 2009–10, nombre de comptes de l'État ont été créés à la banque centrale et dans les banques commerciales et ont échappé au contrôle du trésor, ce qui a créé d'importantes incohérences entre les statistiques des finances publiques et les statistiques des comptes monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de fermer ces comptes et de comptabiliser toutes les opérations de l'État dans la position nette du Trésor (PNT). La liste des comptes à la banque centrale et dans les banques qui acceptent des dépôts de même que la situation monétaire ont été établies et communiquées au Département Afrique tous les mois. Certains retards ont été enregistrés s'agissant des données des banques commerciales et doivent être comblés. La coordination entre la banque centrale et le Ministère des finances est en train de s'améliorer, et devrait déboucher sur un système destiné à réduire les écarts entre les données monétaires et budgétaires.</p>	
<p>Balance des paiements : La présentation de la balance des paiements suit la méthodologie de la cinquième édition du <i>Manuel de la balance des paiements (MBP5)</i>. Les questions relatives aux données sources et aux techniques d'établissement, de même que la conversion des statistiques de la balance des paiements à la sixième édition du <i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)</i> seront examinées lors d'une mission de statistiques du secteur extérieur prévue pour mars 2012. Il semble que le Comité technique sur l'harmonisation de la balance des paiements a été réactivé. Les résultats des adjudications hebdomadaires de devises sont régulièrement affichés en ligne et publiés dans les principaux journaux guinéens. Le taux de change est publié quotidiennement.</p>	
II. NORMES ET QUALITÉ DES DONNÉES	
La Guinée participe au Système général de diffusion des données depuis 2003.	Aucune donnée RONC n'est disponible.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

GUINÉE

**Analyse conjointe de la viabilité de la dette
selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu¹**

Réalisée par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Approuvé par Sean Nolan et Jan Kees Martijn (FMI)
et par Jeffrey D. Lewis et Marcelo Giugale (IDA)

17 février 2012

La Guinée est surendettée depuis 2007 comme en témoigne l'accumulation des arriérés au titre du service de sa dette extérieure. Après l'approbation de la présente proposition d'accord FEC et l'allègement de la dette bilatérale qui s'en suivrait, le risque de surendettement deviendrait élevé. Selon des scénarios qui supposent une effectivité complète de l'allègement de la dette extérieure au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) au passage du point d'achèvement et au-delà de l'allègement PPTTE après le point d'achèvement, le fardeau de la dette présenterait un risque modéré de surendettement. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) du secteur public indique que la dette intérieure de la Guinée est considérable, mais devrait diminuer à long terme et ne modifie pas les conclusions de cette évaluation. Le niveau initial de la dette étant élevé, la situation d'endettement du pays reste vulnérable à d'éventuels chocs macroéconomiques, d'où la nécessité d'une gestion prudente de la politique budgétaire et de la dette.

I. CONTEXTE

1. **La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) met à jour l'analyse de la dette extérieure et la dette publique de la Guinée, qui a été examinée par le Conseil d'administration en décembre 2007.**² L'AVD de 2007 a constaté que la Guinée était surendettée, comme le montrait l'accumulation d'arriérés sur le service de sa dette extérieure. Depuis lors, la Guinée n'a cessé d'accumuler des arriérés. Le scénario de référence suppose un rééchelonnement de ces arriérés et des obligations au titre du service de la dette, ainsi

¹ L'AVD a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités guinéennes. En Guinée, l'exercice budgétaire va du 1^{er} janvier au 30 décembre.

² Voir l'appendice IV du rapport du FMI n° 08/33 de janvier 2008, disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2008/cr0833.pdf>

qu'une reprise des paiements au titre du service de la dette. Dans ce cas, le risque de surendettement serait élevé, même si la dynamique de la dette s'améliorerait à moyen et à long terme³. Les projections des services intègrent désormais un nouveau projet minier de grande envergure, qui devrait entraîner une forte croissance de la production et des recettes budgétaires. Elles présument également que la Guinée conclura un nouvel accord avec le Club de Paris après l'approbation du nouvel accord au titre de la FEC conclu avec le FMI.

2. La Guinée a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée en décembre 2000, devenant admissible à un allègement de dette de 545 millions de dollars EU (en valeur actuelle nette—VAN). Depuis lors, la plupart des principaux créanciers lui ont accordé sporadiquement un allègement intérimaire au vu de ses résultats dans le cadre des accords FEC de 2001 et 2007. Après l'approbation de l'accord FEC de décembre 2007, la Guinée a conclu un accord avec ses créanciers du Club de Paris en janvier 2008 et l'allègement intérimaire a été rétabli. Toutefois, en 2008, la Banque africaine de développement (BAfD) avait épuisé les ressources allouées au titre de l'allègement intérimaire, et en mai 2008, l'allègement intérimaire de l'IDA a été interrompu après l'atteinte de la limite statutaire. Par ailleurs, l'allègement intérimaire accordé par le Club de Paris n'a pas été activé en 2009–10, et il a été suspendu par le FMI et d'autres créanciers après le coup d'État militaire de décembre 2008.

3. À la fin 2010, la dette extérieure contractée et garantie par l'État de la Guinée s'élevait à 3144 millions de dollars ou 64 pourcent du PIB de 2010. De manière générale, le niveau d'endettement en valeur nominale a été stable ces dernières années en raison du faible niveau des nouveaux prêts et du service de la dette, mais les arriérés prennent de l'ampleur (atteignant 10 pourcent de l'encours de la dette à la fin de 2010). Les créanciers multilatéraux représentaient 66 pourcent du total, le groupe de la BAfD et l'IDA détenant plus des quatre-cinquièmes des créances multilatérales. Les créanciers du Club de Paris détenaient 25 pourcent du total, le reste revenant aux créanciers bilatéraux hors Club de Paris et aux créanciers commerciaux⁴.

³ Les AVD présentées dans ce document sont basées sur le cadre d'AVD des pays à faible revenu. Selon l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA), la Guinée est un pays peu performant, avec une note moyenne de 2,86 pour la période 2008–10; l'AVD utilise des seuils indicatifs pour les pays de cette catégorie. Voir "Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications" (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm> and IDA/SECM2004/0035, 2/3/04) et "Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy Implications" <http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm> ainsi que IDA/SECM2004/0629, 9/10/04) et "A Review of Some Aspects of the Low-Income Country Debt Sustainability Framework" (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509a.pdf>) et "Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries" (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012210.pdf>).

⁴ La Guinée n'a pas d'obligations au titre du service de la dette envers les créanciers commerciaux, et les arriérés constituent le montant intégral de l'encours de la dette.

4. **Les arriérés au titre du service de la dette extérieure ont atteint 315 millions de dollars à la fin de 2010.** Les créanciers du Club de Paris en détenaient 33 pourcent et les institutions financières multilatérales 30 pourcent, dont 19 pourcent pour l'IDA (la Guinée n'a pas d'obligations impayées envers le FMI). Les arriérés envers les membres du Club de Paris se sont accumulés à la fois sur la dette antérieure et postérieure à la date-butoir; la date-butoir est le 1^{er} janvier 1986. L'assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE a été interrompue par une majorité de créanciers en 2009–10. En 2011, l'État a apuré ses arriérés envers les créanciers multilatéraux, à l'exception de la Banque européenne d'investissement (BEI), et a recommencé à assurer le service de la dette envers ces derniers.⁵

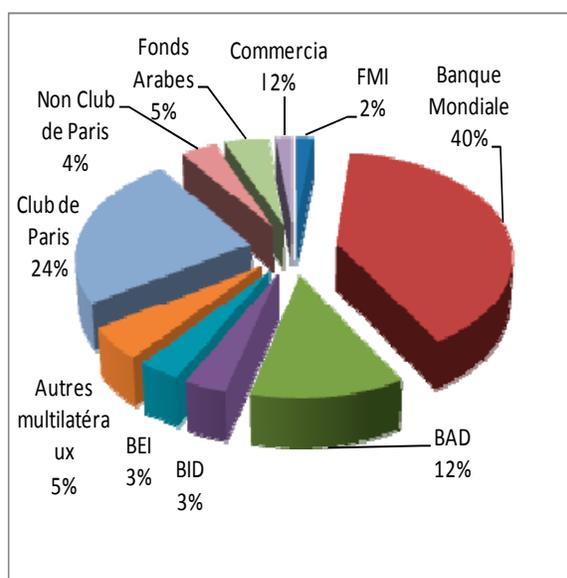
Guinée : Structure de la dette publique extérieure (fin-2010, valeur nominale)

Tableau-texte 1

	Million \$EU	pourcentage PIB
Total	3144	63.80
Multilatéraux	2072	42.03
FMI	57	1.16
Banque Mondiale	1254	25.44
BAD	388	7.88
BID	109	2.21
BEI	106	2.15
Autres multilatéraux	158	3.20
Bilatéraux	1019	20.67
Club de Paris	756	15.35
Non Club de Paris	117	2.37
Fonds Arabes	145	2.95
Dettes Commerciales	54	1.10

Sources: Autorités Guinéennes et BAD, BM, FMI.

Graphique-texte 1



5. **La dette publique intérieure s'est considérablement accrue en 2009–10 en raison principalement des avances de la banque centrale à l'État.** Sous le régime militaire, l'explosion des dépenses a été financée par des emprunts contractés auprès du système bancaire intérieur. Les engagements de l'État envers ce système ont connu une hausse fulgurante, passant de 13 pourcent du PIB en 2008 à 19 pourcent en 2009, puis à 30 pourcent en 2010. Environ trois quarts des créances intérieures étaient détenues par la banque centrale et le reste par les banques commerciales sous forme de bons du Trésor à court terme.

⁵ Les arriérés envers la BEI ont été apurés en partie et la Guinée a obtenu des assurances de financement de la Commission européenne en ce qui concerne les arriérés résiduels sur les prêts du Fonds européen de développement gérés par la BEI, qui prévoit de leur apurement à l'atteinte du point d'achèvement.

II. HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE

6. **Le cadre macroéconomique de référence suppose une forte expansion de l'activité économique provenant du démarrage d'importants investissements miniers (encadré 1).** Le scénario de référence table sur la stabilité politique, une bonne gestion macroéconomique, une politique prudente en matière d'emprunt et la progression des réformes structurelles à moyen terme. Il présume également une forte hausse de l'investissement public, surtout dans les secteurs longtemps négligés que sont les infrastructures et l'énergie, ainsi qu'un soutien de l'État au développement de l'agriculture et à l'amélioration du climat des affaires. Ces mesures serviraient de fondement à l'essor des investissements privés et contribueraient à la diversification de l'économie et à l'exploitation du potentiel de croissance économique à long terme de la Guinée. Les risques afférents aux projections macroéconomiques concernent notamment une résurgence d'instabilité politique, surtout dans la période précédant les élections législatives envisagées en 2012, l'évolution des perspectives économiques mondiales et des cours des produits miniers, et la possibilité que la production et les recettes escomptées du secteur minier ne se matérialisent pas.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2011–31

Croissance du PIB réel. En raison de la crise politique, la croissance du PIB réel a stagné en 2009–10 avant de monter à 3,6 pourcent en 2011. La croissance de la production réelle devrait atteindre 5 pourcent en moyenne en 2012–14, reflétant la confiance des investisseurs et le lancement des activités de construction dans le secteur minier. Le taux de croissance devrait monter en flèche pour s'établir à 18 pourcent en moyenne sur la période 2015–17 avec le démarrage et l'accélération des activités d'un grand projet minier. Après que la production minière tournera à plein régime, le taux de croissance retournerait à 3 pourcent environ par an.

Prix des produits miniers. En ce qui concerne la bauxite et l'or, les projections de prix pour 2012–17 sont tirées des *Perspectives de l'économie mondiale (PEM)* du FMI, et tablent à long terme sur une augmentation moyenne des prix de 1 pourcent par an pour la bauxite et 2 pourcent pour l'or. Les projections de prix du minerai de fer reposent sur des estimations sectorielles à partir de 2015, année de démarrage de la production à la mine SIMFER (graphique-texte 2). D'après les données historiques des *PEM*, les cours du minerai de fer affichent une tendance soutenue à la hausse jusqu'en 2009 et une forte hausse en 2011, mais l'on prévoit par la suite une baisse d'environ 40 pourcent vers 2015.

Inflation. Mesurée par le déflateur du PIB en dollars EU, l'inflation devrait se situer autour de 3 pourcent à long terme, niveau proche des projections de l'IPC en Guinée et dans les pays voisins.

Politique budgétaire. Après une nette dégradation du solde primaire en 2009–10, atteignant 12 pourcent du PIB en 2010, une correction vigoureuse attribuable à la politique économique l'a ramené à 1,3 pourcent en 2011. Ensuite, le déficit primaire continuerait à baisser et deviendrait un excédent en 2023, pour se stabiliser autour de 1,5 pourcent du PIB pour le long terme. Selon les projections, les recettes totales (dons exclus) passeraient de 15,3 pourcent du PIB en 2010 à 19,8 pourcent en 2014; par la suite, les recettes tirées du secteur minier connaîtraient un vif essor grâce aux nouvelles activités de production, même si, compte tenu de la hausse du PIB attribuable au secteur minier, le ratio des recettes au PIB n'affiche qu'une légère hausse. Après une forte contraction (de 27,7 pourcent du PIB en 2010 à 22,4 pourcent en 2011), les dépenses primaires totales grimperont à 25,2 pourcent environ vers 2016 suite à une hausse rapide des dépenses en capital, puis retomberont graduellement à 19 pourcent du PIB environ grâce à la stabilisation des dépenses en capital et au léger repli des dépenses courantes par rapport au PIB.

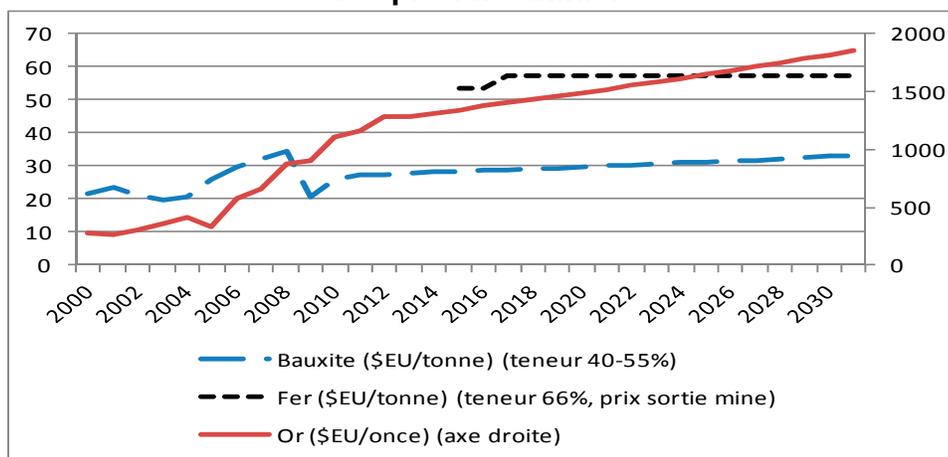
Solde extérieur courant (transferts officiels exclus). Le déficit courant devrait s'accroître sensiblement pour atteindre 32,7 pourcent du PIB en moyenne en 2012–15 avec l'accélération des importations destinées au mégaprojet minier durant la phase de construction. Par la suite, le compte courant afficherait un léger excédent vers 2017 avec la baisse des investissements miniers et le démarrage des exportations. En 2023, le solde redeviendrait déficitaire et augmenterait progressivement pour atteindre 3 pourcent vers 2031 avec la stabilisation des exportations et des importations minières, tandis que d'autres importations continueraient à augmenter graduellement.

Financement extérieur. Après la suspension quasi totale des financements officiels en 2009–10, le décaissement des prêts et des dons a repris en 2011 et devrait atteindre 5 pourcent du PIB en 2012, la moitié sous forme de dons. Bien qu'une hausse ne soit pas envisagée, les concours officiels devraient se poursuivre à un niveau assez élevé à moyen terme, au rythme de 5 pourcent du PIB en moyenne par an, et devraient permettre de financer les projets d'investissement. À long terme, la part des prêts concessionnels devrait diminuer, de 80 pourcent en 2011–15 à 60 pourcent en 2023–31.

Investissement direct étranger. L'IDE net devrait grimper temporairement à 32,8 pourcent du PIB en moyenne annuelle en 2012–15 grâce à l'accélération rapide des activités liées au secteur minier. Ensuite, l'IDE net diminuerait et, à long terme, deviendrait une succession de modestes entrées et sorties nettes. Dans le même temps, les sorties nettes du compte de revenu augmenteraient à mesure que s'accroissent le rapatriement et la distribution des bénéfices du secteur minier.

7. **Le scénario de référence présume une assistance PPTE intérimaire du Club de Paris et du FMI.** La charge de la dette serait réduite grâce à la conclusion d'un nouvel accord avec le Club de Paris pour la période 2012-14, à des conditions similaires à celles de l'accord de 2008⁶. On présume que les autres créanciers hors Club de Paris accorderont un allègement de dette à des conditions comparables, y compris concernant les arriérés.

Graphique-texte 2 - Guinée. Évolution et projection des cours des produits miniers



Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

8. **Le projet minier et d'infrastructures SIMFER est un facteur important qui soutient le cadre macroéconomique de référence et l'accélération de la croissance et des exportations minières.** Le développement de la mine SIMFER⁷ prévoit également la construction d'une ligne ferroviaire et d'un port pour exporter le minerai de fer. L'actionnariat du projet minier et du projet d'infrastructures est composé de deux consortiums distincts auxquels participe l'État et qui sont responsables du financement du coût total, estimé à quelque 13 milliards de dollars (un tiers pour la mine et deux tiers pour les infrastructures), proportionnellement à la participation de chaque actionnaire. On prévoit que la mine deviendra opérationnelle en 2015 et atteindra une capacité de production maximale de 95 millions de tonnes en 2018. L'État recevra gratuitement une participation de 15 pourcent dans la mine. Il a également l'option de détenir une participation supplémentaire à contribution intégrale de 20 pourcent dans le projet minier et jusqu'à 51 pourcent dans le

⁶ En 2008, les créanciers du Club de Paris ont accepté d'accorder un allègement de dette à des conditions exceptionnelles. Aux termes de l'accord, les arriérés antérieurs à la date-butoir ont été soit annulés, soit rééchelonnés, tandis que le remboursement des arriérés à court terme postérieurs à la date-butoir a été reporté après 2010, de même qu'une partie du service de la dette exigible en 2008-10.

⁷ La mine est située à l'extrémité sud de la chaîne du Simandou, dans l'Est de la Guinée.

projet d'infrastructures. Pour l'heure, l'État n'a exercé aucune des deux options de participation au capital avec contribution intégrale. Dans le scénario de référence et le premier scénario alternatif, on présume que l'État n'exerce pas ces options, et/ou qu'il prend des dispositions de financement à travers un partenariat public-privé dans lequel le coût de l'investissement est assumé par le partenaire privé, sans engagement éventuel de l'État. En conséquence, les deux projets n'entraîneraient ni besoin de financement, ni emprunts additionnels, lesquels ont peu de chances d'être disponibles aux montants nécessaires (jusqu'à un maximum de 4,6 milliards de dollars) et à des conditions concessionnelles.

III. VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE SELON LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

9. **Dans le scénario de référence, qui fait abstraction du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, la Guinée encourt un risque élevé de surendettement (tableau 1a, graphique 1a).** À la fin de 2011, on estime que les indicateurs du fardeau de la dette relatifs à la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure dépassent les seuils établis par la politique économique. Plus précisément, le ratio de la VA de la dette extérieure au PIB est de 41,3 pourcent (seuil : 30 pourcent), le ratio de la VA de la dette aux exportations, de 137 pourcent (seuil : 100 pourcent), et le ratio de la VA de la dette aux recettes, de 234 pourcent (seuil : 200 pourcent). Les indicateurs du service de la dette se sont établis juste en dessous des seuils fixés par la politique économique. Dans le scénario de référence, le ratio de la VA de la dette extérieure au PIB et le ratio de la VA de la dette extérieure aux exportations devraient rester supérieures aux seuils pendant quatre ans. Les indicateurs de liquidité intégrant le service de la dette baissent grâce à l'amélioration du recouvrement des recettes et à l'allègement de la dette obtenu au titre d'un éventuel accord avec le Club de Paris, encore que cette baisse s'estompe à mesure que les paiements augmentent à la fin de la période de consolidation, puis diminuent rapidement jusqu'en 2020 du fait de l'apurement rapide des arriérés postérieurs à la date butoir et du service de la dette.

10. **Les tests de résistance montrent que les indicateurs du fardeau de la dette sont vulnérables à des chocs exogènes défavorables (graphique 1a).** Si les principales variables économiques restent à leur niveau historique, et si l'amélioration des politiques ainsi que les dividendes de la croissance escomptés dans le scénario de référence ne se matérialisent pas, le ratio de la VA de la dette au PIB restera supérieur au seuil établi par la politique économique jusqu'en 2027, et suivra ensuite une tendance à la baisse. Les autres indicateurs du fardeau de la dette se dégradent au début de la période de projection, dépassant leurs seuils respectifs, avant de glisser en deçà de ces seuils à plus long terme. Les indicateurs sont également très sensibles à des chocs exogènes. Face à la plupart des chocs envisagés dans la présente analyse, les indicateurs du fardeau de la dette se détériorent considérablement,⁸ les chocs affectant les exportations et les flux non créateurs de dette (notamment les investissements directs étrangers) revêtent une importance particulière. Cela tient au fait que

⁸ Les simulations ont porté notamment sur les chocs affectant la croissance du PIB et des exportations, l'inflation, les flux non créateurs de dette et la dépréciation du taux de change.

l'amélioration des perspectives macroéconomiques dépend énormément de l'afflux massif des investissements directs étrangers dans le secteur minier et de l'essor des exportations minières qui en résulte.

IV. VIABILITÉ DE LA DETTE DU SECTEUR PRIVÉ

11. **La prise en compte de la dette intérieure dans l'analyse de viabilité de la dette empire les indicateurs du fardeau de la dette, même si l'on prévoit que la dette intérieure diminuera au fil du temps.** Après la forte expansion des emprunts contractés auprès du système bancaire intérieur en 2009–10, les autorités ont pratiquement éliminé les nouveaux emprunts en 2011 et le budget de 2012 ne prévoit aucun financement bancaire. En outre, le remboursement net de la dette intérieure devrait se poursuivre à l'avenir.⁹ Ainsi, le ratio de la VA de la dette publique au PIB (estimé à 51 pourcent à la fin de 2011) devrait baisser à moyen terme. (Tableau 2a et graphique 1b).

12. **La situation de la dette publique est vulnérable à des chocs éventuels, et surtout à des revirements de politiques économiques** (tableau 2b et graphique 1b). D'après les scénarios du solde primaire fixe et du choc le plus extrême, les indicateurs du fardeau de la dette publique seraient au moins deux fois plus élevés par rapport aux trajectoires du scénario de référence à long terme.

V. VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE DANS LES AUTRES SCÉNARIOS AVEC UN SURCROÎT D'ALLÈGEMENT

13. **Les services du FMI ont examiné deux scénarios alternatifs : premièrement, un allègement au titre de l'IPPTE et de l'IADM; et deuxièmement, un allègement IPPTE/IADM assorti d'un surcroît d'emprunts publics pour financer le projet minier et d'infrastructures SIMFER (graphiques 2a–2b).** Les hypothèses et le cadre macroéconomique du premier scénario correspond à celui envisagé dans l'accord FEC proposé. Selon les projections, la Guinée atteindrait le point d'achèvement de l'IPPTE au troisième trimestre de 2012, en supposant que le pays fait preuve de bonnes performances macroéconomiques dans le cadre d'un accord FEC conclu au début de 2012 et que le programme de réformes structurelles reste en bonne voie.

14. **La situation d'endettement extérieur de la Guinée s'améliorerait considérablement avec l'allègement de sa dette au titre de l'IPPTE et de l'IADM.**¹⁰ Les ratios du stock de la dette et du service de la dette chuteraient immédiatement et

⁹ En vertu d'un accord entre le Ministère de l'économie et des finances et la banque centrale, l'État remboursera ses avances sur une période de 40 ans, à partir de 2020.

¹⁰ Les estimations des services concernant le point d'achèvement PPTTE et l'allègement de dette IADM sont basées sur les données des autorités et sous réserve de vérification des données et de confirmation dans l'analyse détaillée de la dette avant le point d'achèvement (AVD PPTTE).

resteraient en deçà de leurs seuils indiqués. La forte baisse résulterait en particulier de l'incidence de l'allègement IPPTE et IADM accordé par les organismes multilatéraux, et surtout par la Banque mondiale, qui en détient la plus grande part (61 pourcent à la fin de 2010). Si la mise en œuvre de cet allègement survient à partir du quatrième trimestre de 2012, on estime que l'encours de la dette extérieure de la Guinée (en valeur actuelle nette) sera ramené de 41,3 pourcent à 20,3 pourcent du PIB à la fin de 2012.¹¹.

15. Le premier scénario alternatif suppose un niveau similaire de dépenses publiques mais un moindre besoin de financement, et la même composition des nouveaux emprunts que dans le scénario de référence. Il suppose que l'épargne budgétaire provenant de la réduction du service de la dette dans le cadre de l'IPPTE et de l'IADM servirait à réduire le montant des emprunts extérieurs tout en préservant le même niveau de dépenses publiques que dans le scénario de référence; les parts respectives des emprunts concessionnels et non concessionnels dans le crédit extérieur seraient les mêmes que dans le scénario de référence. Ainsi, les projections de croissance seraient identiques dans les deux scénarios, et la baisse du besoin de financement contribuerait à améliorer la dynamique de la dette.

16. Dans le deuxième scénario alternatif, on suppose que l'État contracte de nouveaux emprunts de 2,5 milliards de dollars en 2013–15 pour contribuer au financement du projet minier et d'infrastructures SIMFER. On suppose ici que l'État acquiert une participation additionnelle par rapport au scénario de référence. Il est peu probable que de nouveaux emprunts soient disponibles à des conditions concessionnelles, et le scénario présume que 60 pourcent seraient contractés auprès de créanciers officiels bilatéraux et 40 pourcent auprès de créanciers commerciaux en 2013–15 (1 milliard de dollars chaque année en 2013 et 2014, et 0,5 milliard en 2015). Toutefois, le scénario ne prévoit pas un taux de rendement (revenu) que l'État tirerait de sa participation/son investissement dans le projet, ce qui atténuerait l'impact des emprunts additionnels sur le fardeau de la dette. Des emprunts de cette envergure, équivalant à 51 pourcent du PIB de 2010 (45 pourcent de la projection du PIB pour 2012), entraîneraient une forte hausse des indicateurs du fardeau de la dette. Le ratio de la VA de la dette extérieure au PIB dépasserait d'une marge considérable le seuil indiqué en 2013–17, et les ratios de la VA de la dette extérieure aux exportations et aux recettes en feraient autant en 2013–15. Par ailleurs, les indicateurs de liquidité intégrant le service de la dette augmenteraient sensiblement. Les indicateurs du fardeau de la dette se dégraderaient davantage si l'on présume que l'État participe éventuellement à d'autres projets financés par des emprunts contractés à des

¹¹ Les services ont également examiné un scénario intégrant un allègement PPTE et IADM et un allègement bilatéral supplémentaire au-delà du dispositif PPTE/IADM, accordé par des créanciers officiels bilatéraux; l'allègement envisagé se ferait selon le traitement des autres pays parvenus au point d'achèvement PPTE. Avec l'allègement supplémentaire, la valeur actuelle nette de la dette extérieure au PIB à la fin de 2012 sera de 13,4 pourcent, contre 20,3 pourcent dans le scénario PPTE/IADM, et les trajectoires des indicateurs du fardeau de la dette seraient légèrement inférieures, surtout pendant les cinq premières années.

conditions similaires. Si l'on suppose en outre que l'État tire un rendement de sa participation, ce qui compense en partie la charge du service des nouveaux emprunts, les ratios du service de la dette resteraient élevés compte tenu de la brièveté des différés d'amortissement (1–7 ans) et des échéances (6–23 ans) de ces emprunts. La forte augmentation du service de la dette, surtout à moyen terme, causerait des tensions dans la gestion de la trésorerie budgétaire et évincerait d'autres dépenses.

VI. CONCLUSIONS

17. **Dans le scénario de référence, le risque de surendettement serait élevé.** D'après le scénario de référence de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), les ratios de la VA de la dette au PIB, de la dette aux exportations et de la dette aux recettes se maintiendraient au-dessus de leurs seuils indicatifs au cours des prochaines années avant de passer sous ces seuils pendant la période de projection. Les tests de résistance signalent des vulnérabilités dans la position d'endettement extérieur, certains indicateurs persistant à des niveaux supérieurs aux seuils indicatifs. Par contre, les indicateurs du service de la dette sont inférieurs à leurs seuils indicatifs dans le scénario de référence. L'inclusion de la dette intérieure n'altère pas les conclusions de cette évaluation, même si elle relève légèrement les indicateurs du fardeau de la dette.

18. **Une position de dette extérieure viable peut être atteinte avec l'allègement au titre de l'IPPTE et de l'IADM, appuyé par la mise en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques.** Dans l'hypothèse d'un tel allègement, la dette extérieure retomberait à un niveau soutenable, même si les indicateurs du fardeau de la dette resteraient vulnérables à des chocs défavorables et à des revirements de politiques économiques, entraînant le non-respect des seuils indicatifs pour quelques indicateurs. Le risque de surendettement deviendrait modéré. Les tests de résistance soulignent l'importance du développement du secteur minier pour la viabilité de la dette extérieure de la Guinée; l'intensification des activités dans ce secteur est cruciale pour stimuler la croissance, les exportations et les recettes.

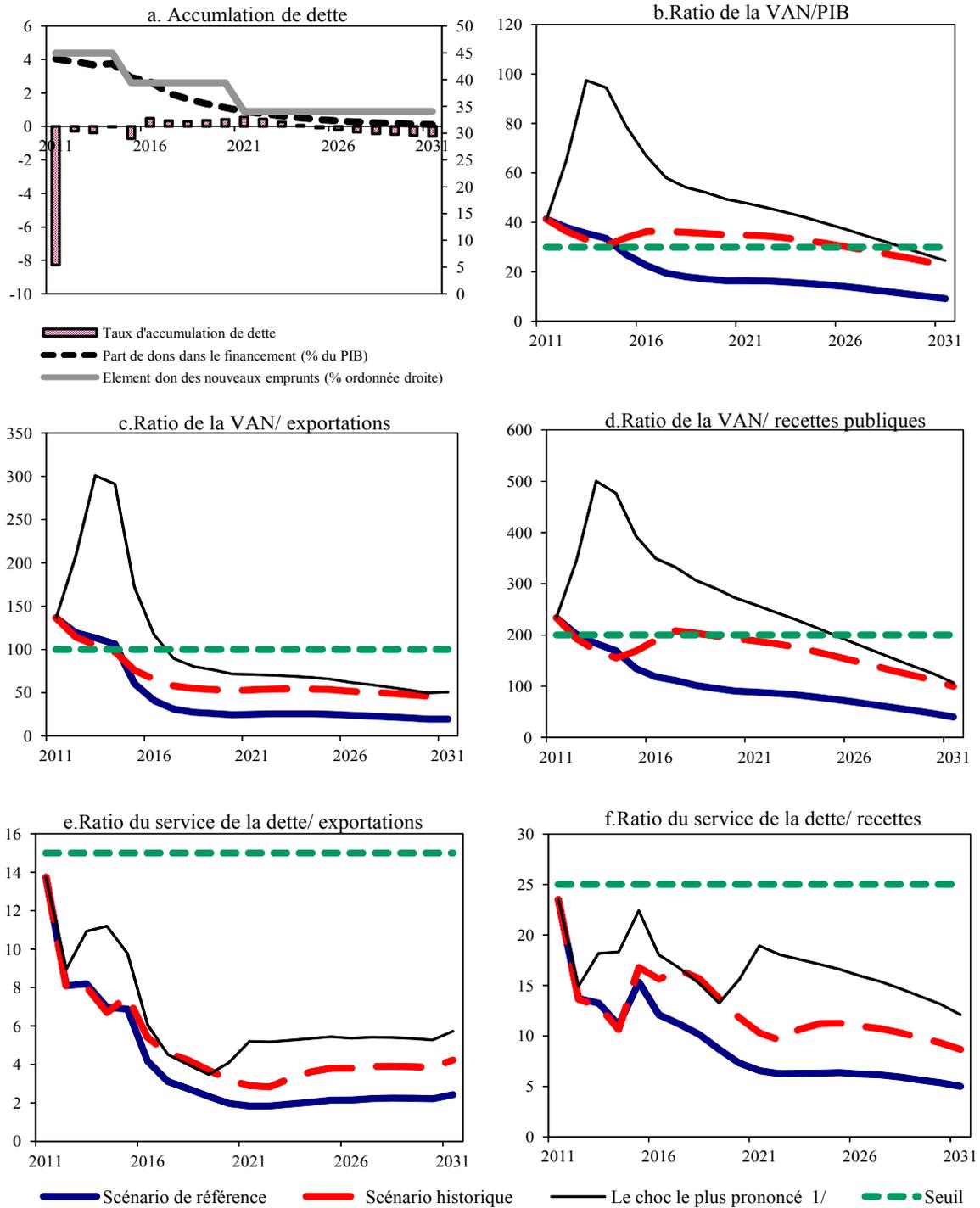
19. **Des emprunts supplémentaires à grande échelle contractés par l'État à des conditions non concessionnelles pour financer le projet minier et d'infrastructures SIMFER entraîneraient une dégradation considérable de la position d'endettement de la Guinée.** En particulier, trois des indicateurs du fardeau de la dette ne seraient pas conformes aux seuils fixés par la politique économique, même après un allègement au titre de l'IPPTE et de l'IADM. Qui plus est, l'impact des tests de résistance dans la hausse des indicateurs du fardeau de la dette serait exacerbé, surtout en ce qui concerne les ratios du service de la dette, qui augmentent au point d'avoisiner ou de dépasser les seuils indicatifs.

20. **La présente AVD d'un pays à faible revenu souligne l'importance de la mise en œuvre soutenue de bonnes politiques macroéconomiques et d'une gestion prudente de la dette, surtout en ce qui concerne les nouveaux emprunts à grande échelle contractés à des conditions non concessionnelles.** En l'absence de telles politiques économiques, les dividendes escomptés de la croissance pourraient ne pas se matérialiser et la viabilité

envisagée au-delà du point d'achèvement de l'IPPTE ne serait pas assurée. D'où l'importance de s'assurer que les modalités de la participation de l'État au projet minier SIMFER (et à d'autres projets miniers ou hydroélectriques à grande échelle) excluent le recours à d'importants emprunts non concessionnels.

21. Les autorités guinéennes ont souscrit de manière générale aux hypothèses et aux conclusions de cette AVD.

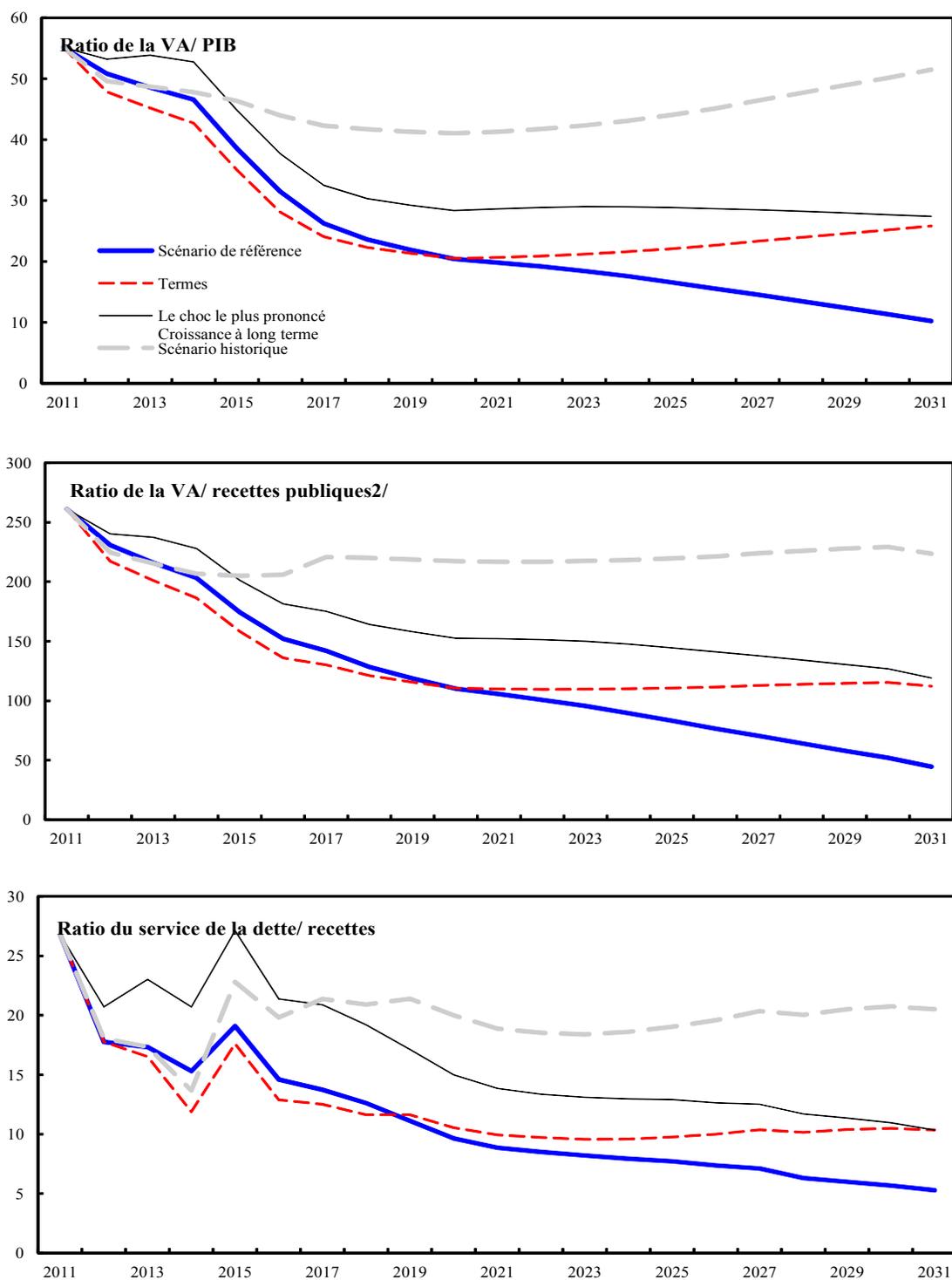
Graphique 1a. Guinée: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2011-2031 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison; dans le graphique b., celui du choc Combinaison; dans le graphique c., celui du choc Combinaison; dans le graphique d., celui du choc Combinaison et dans le graphique e., celui du choc Combinaison

Graphique 1b. Guinée: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2011-2031 1/

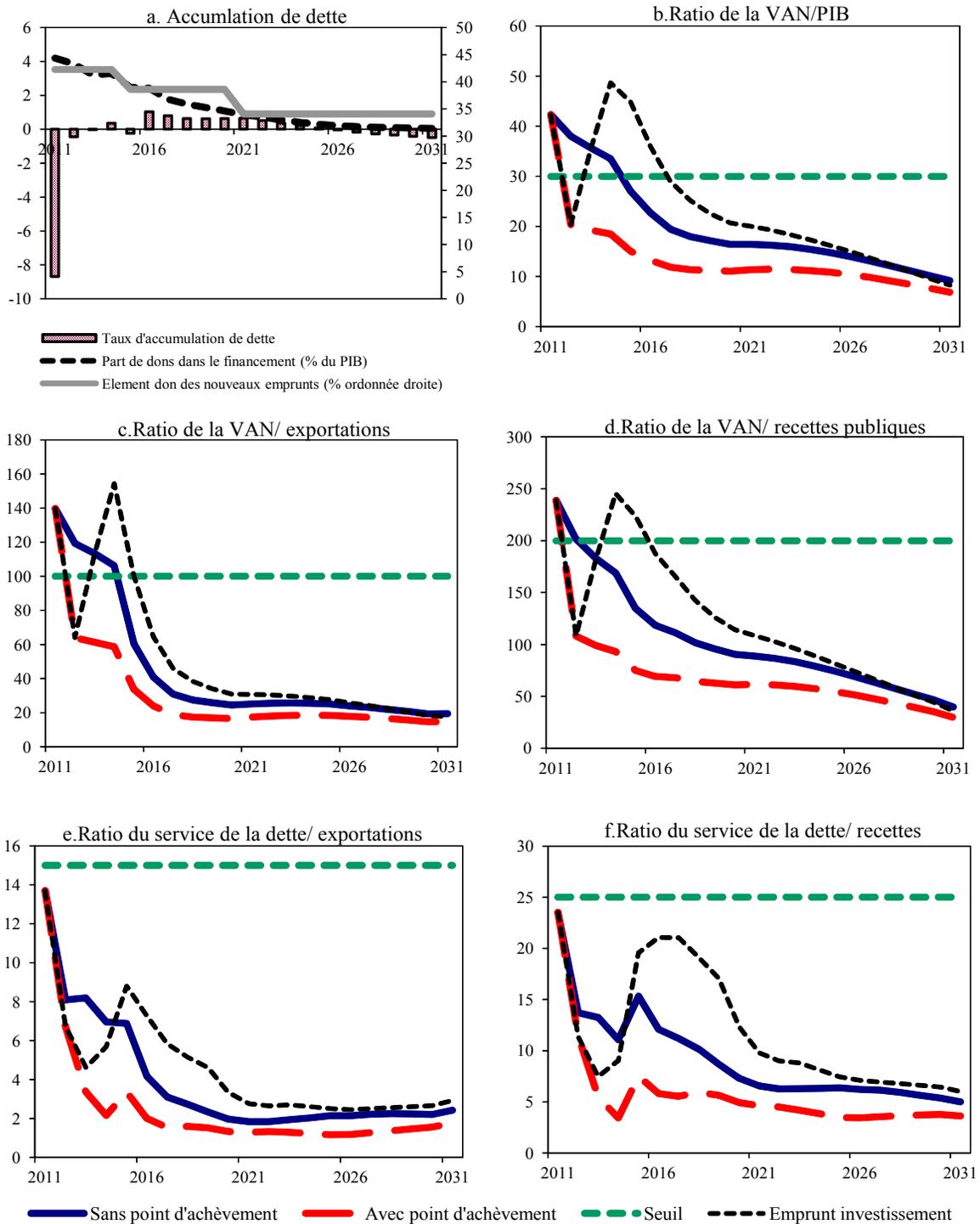


Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

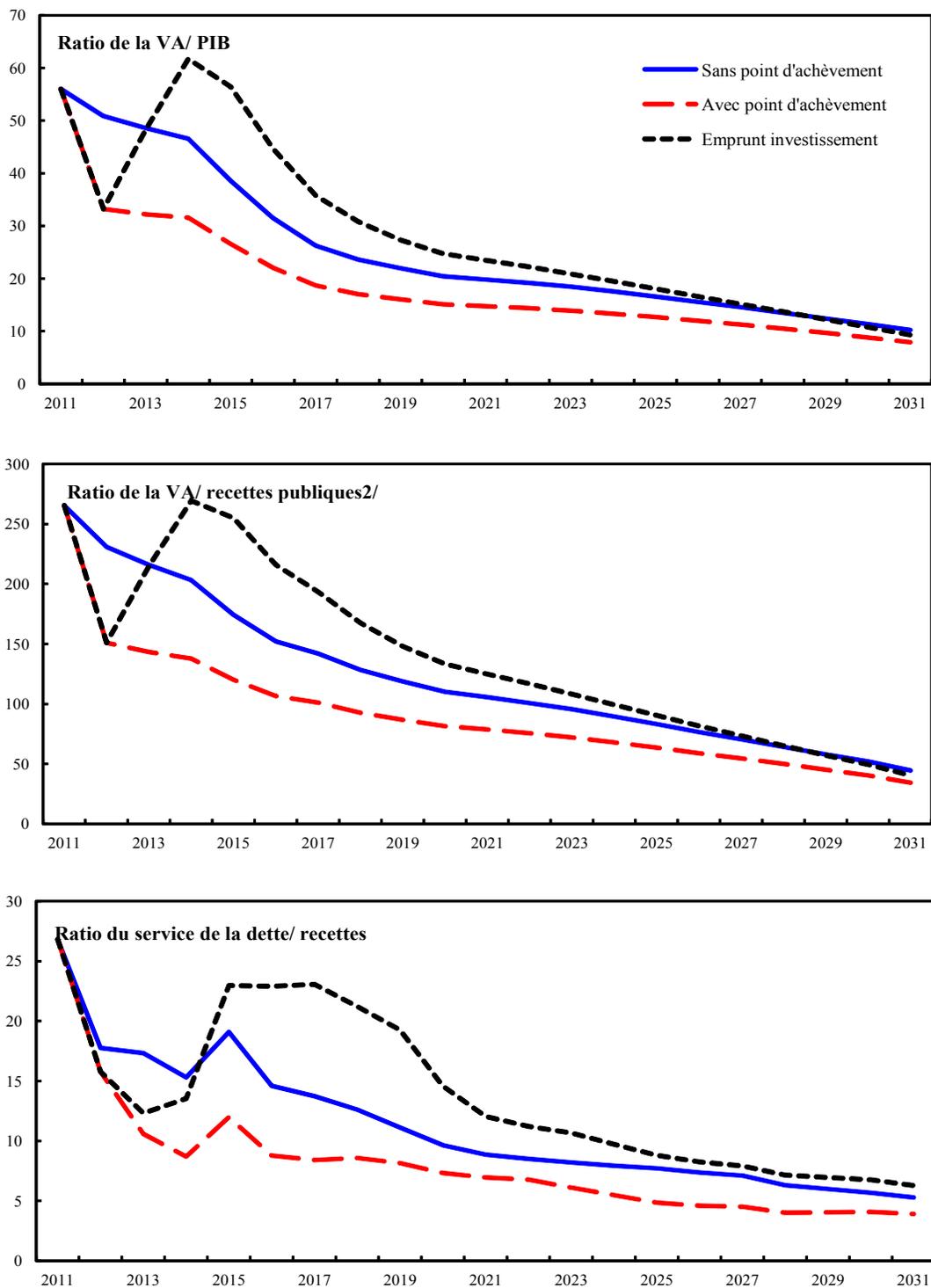
Graphique 2a. Guinée: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2011-2031 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison; dans le graphique b., celui du choc Combinaison; dans le graphique c., celui du choc Combinaison; dans le graphique d., celui du choc Combinaison et dans le graphique e., celui du choc Combinaison

Graphique 2b. Guinée: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2011-2031 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 1a.: Cadre de la Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de base, 2008-2031 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne Historique	Ecart-type 0	Projections						2011-2016			2017-2031
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne	2021	2031	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	77.5	71.5	70.5			55.8	51.2	47.9	44.9	36.9	31.6		24.3	14.6	
dont : dette publique et publiquement garantie (PPG)	77.5	71.5	70.5			55.8	51.2	47.9	44.9	36.9	31.6		24.3	14.6	
Variation de la dette extérieure	-0.4	-6.0	-1.0			-14.7	-4.6	-3.2	-3.0	-8.1	-5.2		0.0	-1.3	
Flux créateurs de dette identifiés	-1.6	4.9	5.7			-16.0	-1.0	0.6	-0.2	-14.0	-10.4		-0.3	-0.1	
Déficit du compte courant hors intérêts	9.0	9.2	11.6	4.6	4.9	5.8	34.3	38.3	37.4	18.5	1.3		-0.8	3.2	-0.1
Déficit de la balance des biens et services	5.1	4.3	8.2			9.2	31.1	34.8	33.9	16.1	-0.8		-14.5	-7.0	
Exportations	34.9	26.5	28.4			30.3	31.9	31.5	31.5	44.7	55.5		65.3	47.1	
Importations	40.1	30.8	36.5			39.5	62.9	66.3	65.4	60.7	54.7		50.8	40.1	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-6.4	-5.3	-5.1	-5.5	2.6	-9.5	-4.8	-4.5	-4.3	-4.1	-3.5		-2.4	-1.9	-2.3
dont : transferts officiels	-0.4	0.0	0.0			-2.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	10.3	10.3	8.6			6.0	8.1	8.0	7.8	6.5	5.6		16.1	12.2	
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-5.7	-3.0	-2.4	-3.4	2.7	-20.3	-33.5	-35.9	-35.9	-25.7	-6.2		0.7	-3.1	0.0
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-4.9	-1.3	-3.5			-1.5	-1.8	-1.8	-1.8	-6.8	-5.6		-0.3	-0.2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.3	0.7	0.7			0.9	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5		0.3	0.2	
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.5	0.2	-1.3			-2.4	-2.5	-2.4	-2.3	-7.4	-6.1		-0.6	-0.5	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-2.7	-2.2	-3.0			
Résiduel (3-4) 3/	1.2	-10.9	-6.7			1.3	-3.7	-3.8	-2.8	6.0	5.2		0.4	-1.2	
dont: financement exceptionnel	-1.4	-0.9	-1.8			-0.1	-2.0	-2.6	-2.7	-1.5	-1.1		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	54.4			41.3	38.0	35.7	33.5	27.0	22.7		16.4	9.2	
En pourcentage des exportations	192.0			136.6	119.3	113.4	106.2	60.5	40.9		25.1	19.5	
VA de la dette extérieure PPG	54.4			41.3	38.0	35.7	33.5	27.0	22.7		16.4	9.2	
En pourcentage des exportations	192.0			136.6	119.3	113.4	106.2	60.5	40.9		25.1	19.5	
En pourcentage des recettes budgétaires	355.2			233.7	201.7	183.2	168.8	134.6	118.4		88.9	39.9	
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	3.8	2.3	2.5			13.7	8.1	8.2	7.0	6.9	4.2		1.8	2.4	
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	3.8	2.3	2.5			13.7	8.1	8.2	7.0	6.9	4.2		1.8	2.4	
Ratio du service de la dette PPG / recettes budgétaires (en pourcentage)	8.5	3.8	4.6			23.5	13.7	13.2	11.1	15.3	12.1		6.5	5.0	
Besoins de financement brut (en Billions de dollars EU)	0.2	0.3	0.5			-0.5	0.2	0.3	0.2	-0.3	-0.2		0.2	0.3	
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	9.4	15.2	12.7			20.5	39.0	41.5	40.5	26.6	6.5		-0.8	4.6	
Hypothèses clés macroéconomiques															
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	4.9	-0.3	1.9	2.6	1.7	3.6	4.7	4.8	5.0	19.8	19.9	9.6	2.5	3.0	4.4
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcent)	3.6	2.9	4.3	3.5	16.4	2.1	0.8	-0.1	0.0	1.0	1.1	0.8	0.9	1.4	1.3
Taux d'intérêt effectif (en pourcent) 5/	1.9	0.9	1.1	1.4	0.3	1.3	1.2	1.1	1.1	1.6	1.6	1.3	1.4	1.4	1.4
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	32.0	-22.1	13.6	7.6	14.4	12.9	11.1	3.4	5.3	71.3	50.6	25.8	0.9	-6.7	4.9
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	19.6	-21.2	26.2	8.5	14.4	14.3	68.1	10.3	3.7	12.3	9.1	19.6	1.5	-4.5	3.6
Elément don des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	45.0	45.0	45.0	45.0	39.4	39.4	43.1	34.1	34.1	35.5
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	15.6	16.2	15.3			17.7	18.8	19.5	19.8	20.1	19.2		18.5	23.0	19.7
Apports d'aide (en Billions de dollars EU) 7/	0.0	0.0	0.0			0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.2	0.0	
dont : les dons	0.0	0.0	0.0			0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1		0.0	0.0	
dont : les prêts concessionnels			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2		0.1	0.0	
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			4.0	3.9	3.7	3.8	2.9	2.7		0.9	0.1	0.7
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 8/			84.2	82.1	81.7	81.7	67.8	59.5		44.5	38.9	44.5
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (en Billions de dollars EU)	4.5	4.6	4.9			5.2	5.5	5.8	6.0	7.3	8.9		13.7	20.3	
Croissance du PIB nominal en dollars EU	8.7	2.6	6.3			5.7	5.5	4.7	5.0	21.0	21.2	10.5	3.5	4.5	5.7
VA de la dette extérieure PPG (en Billions de dollars EU)	2.4			2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0		2.2	1.8	
(VA-VAt-1)/PIBt-1 (en pourcent)			-8.3	-0.3	-0.4	0.0	-0.7	0.5	-1.5	0.6	-0.6	0.0
Remises de fonds des travailleurs expatriés (en Billions de dollars EU)	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	54.4			41.3	38.0	35.7	33.5	27.0	22.7		16.4	9.2	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	192.0			136.6	119.3	113.4	106.2	60.5	40.9		25.1	19.5	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	2.5			13.7	8.1	8.2	7.0	6.9	4.2		1.8	2.4	

Source: Simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi ir

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Tableau 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2011-2031
(En pourcentage)

	Projections																
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio de la VAN/PIB																	
Scénario de Référence	41	38	36	34	27	23	16	16	16	15	15	14	13	12	11	10	9
A. Scénarios alternatifs																	
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	41	36	33	31	34	36	35	35	34	33	32	30	29	27	26	24	23
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	41	37	35	34	28	25	21	21	21	21	20	20	19	18	17	17	16
B. Tests de Résilience																	
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	41	38	37	35	28	24	17	17	17	16	16	15	14	13	12	11	10
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	41	40	43	41	33	28	20	20	19	19	18	17	16	15	13	12	11
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	41	42	46	43	35	29	21	21	21	20	19	18	17	16	14	13	12
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	41	59	81	79	66	56	40	38	37	35	33	31	29	27	25	23	20
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	41	65	97	95	79	67	48	46	44	42	40	37	35	32	30	27	25
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	41	52	49	47	38	32	23	23	22	21	21	19	18	17	16	14	13
Ratio de la VAN/ exportations																	
Scénario de Référence	137	119	113	106	61	41	25	26	26	26	25	24	23	22	21	19	19
A. Scénarios alternatifs																	
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	137	114	105	98	76	65	53	54	54	54	54	52	51	49	48	46	49
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	137	116	112	108	63	44	32	33	34	35	35	34	34	33	32	31	33
B. Tests de Résilience																	
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	137	114	109	104	59	40	25	25	25	25	25	23	23	21	20	19	19
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	137	149	180	171	99	67	41	41	41	41	40	38	37	35	33	31	31
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	137	114	109	104	59	40	25	25	25	25	25	23	23	21	20	19	19
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	137	186	258	250	147	100	61	60	59	58	56	53	51	48	46	43	43
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	137	208	301	291	172	117	71	70	69	68	66	62	59	56	53	50	51
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	137	114	109	104	59	40	25	25	25	25	25	23	23	21	20	19	19
Ratio de la VAN/ recettes publiques																	
Scénario de Référence	234	202	183	169	135	118	89	87	83	79	74	69	64	58	52	47	40
A. Scénarios alternatifs																	
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	234	193	170	155	168	190	189	183	177	168	159	149	140	130	121	111	100
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	234	196	182	172	141	129	112	112	110	107	103	98	93	87	81	76	68
B. Tests de Résilience																	
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	234	200	190	177	142	125	94	91	88	83	78	73	67	61	55	49	42
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	234	211	220	206	166	147	110	106	101	96	90	83	76	69	63	56	48
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	234	224	234	219	174	154	115	112	108	103	96	90	82	75	68	60	52
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	234	315	417	397	327	291	215	204	192	179	166	153	140	128	115	103	89
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	234	345	500	476	393	349	259	245	231	216	200	184	169	153	138	124	107
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	234	275	252	235	187	165	124	121	116	110	104	96	88	81	73	65	55

Tableau 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2011-31(suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations																	
Scénario de Référence	14	8	8	7	7	4	1.8495	1.8481	1.9416	2.0394	2.1466	2.1546	2.2284	2.2501	2.2346	2.2165	2.4367
A. Scénarios alternatifs																	
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	14	8	8	7	8	5	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	14	8	8	7	7	4	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3
B. Tests de Résilience																	
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	14	8	8	7	7	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	14	10	11	10	9	6	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	14	8	8	7	7	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
B4. Flux nets non-créateur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	14	8	10	10	9	5	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	14	9	11	11	10	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	14	8	8	7	7	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ratio du service de la dette/ recettes publiques																	
Scénario de Référence	24	14	13	11	15	12	7	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
A. Scénarios alternatifs																	
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	24	14	13	11	17	16	10	10	11	11	11	11	11	10	10	9	9
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	24	14	13	11	16	12	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7	7
B. Tests de Résilience																	
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	24	14	14	12	16	13	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	5
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	24	14	14	12	16	13	8	8	8	8	8	7	7	7	7	6	6
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	24	16	18	15	20	16	9	8	8	8	8	8	8	8	7	7	7
B4. Flux nets non-créateur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	24	14	15	15	19	15	16	15	15	14	14	13	13	12	12	11	10
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	24	15	18	18	22	18	19	18	18	17	17	16	15	15	14	13	12
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	24	20	19	16	22	17	9	9	9	9	9	9	9	8	8	8	7
<i>Pour mémoire :</i>																	
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créateurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorables) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Tableau 2a.: Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scenario de Base, 2008-2031
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/ 5/	Estimation						Projections			
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16 Moyenne	2021	2031	2017-31 Moyenne
Dette du secteur public 1/	90.9	90.3	99.9			69.6	64.0	60.9	58.0	48.4	40.4			27.7	15.6
dont la part libellée en devises	77.5	71.5	70.5			55.8	51.2	47.9	44.9	36.9	31.6			24.3	14.6
Variation de la dette du secteur public	1.0	-0.7	9.7			-30.3	-5.6	-3.2	-2.9	-9.6	-8.0			-0.6	-1.4
Flux créateurs de dette identifiés	1.8	-1.7	11.1			-9.0	0.5	-0.7	-0.5	-7.5	-6.2			-0.4	-2.1
Déficit primaire	-1.3	5.0	12.0	2.4	4.3	1.3	5.2	2.0	2.3	1.7	1.8	2.4	0.2	-1.6	-0.6
Recettes et dons	16.1	16.5	15.7			21.1	22.0	22.5	22.9	22.1	20.7			18.8	23.0
<i>dont : dons</i>	0.5	0.4	0.4			3.4	3.2	3.0	3.1	2.0	1.5			0.3	0.0
Dépenses primaires (hors intérêt)	14.8	21.6	27.7			22.4	27.2	24.5	25.2	23.8	22.5			19.0	21.4
Dynamiques endogènes de la dette	3.5	-6.8	-0.8			-10.3	-4.7	-2.7	-2.8	-9.2	-8.0			-0.6	-0.5
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-12.3	-3.4	-14.7			-18.5	-9.0	-6.0	-4.8	-10.7	-9.2			-1.5	-1.1
<i>dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-8.1	-3.7	-12.9			-15.1	-5.9	-3.1	-1.8	-1.2	-1.2			-0.8	-0.6
<i>dont: contribution du taux de croissance réel du PIB</i>	-4.2	0.3	-1.7			-3.4	-3.1	-2.9	-2.9	-9.6	-8.0			-0.7	-0.5
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	15.8	-3.4	13.8			8.2	4.2	3.3	2.0	1.5	1.2		
Autres flux créateurs de dette identifiés	-0.3	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Recettes de privatisation (négligées)	-0.3	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Allègement de dette (PPTE et autres allègement)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Autres (spécifier, ex: recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Résiduel, incluant des variations d'actif	-0.8	1.1	-1.5			-21.3	-6.1	-2.5	-2.4	-2.1	-1.8			-0.2	0.7
Autres Indicateurs de Soutenabilité															
VAN de la dette du secteur public	83.8			55.1	50.8	48.6	46.6	38.5	31.5			19.8	10.2
dont : la part libellée en devises	54.4			41.3	38.0	35.7	33.5	27.0	22.7			16.4	9.2
dont : la dette extérieure	54.4			41.3	38.0	35.7	33.5	27.0	22.7			16.4	9.2
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	1.3	7.1	14.0			6.9	9.1	5.9	5.8	5.9	4.8			1.9	-0.4
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons (en po	534.1			261.1	230.9	216.1	203.2	174.3	152.3			105.5	44.5
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons (en po	547.3			311.5	269.9	249.5	234.7	191.9	164.2			107.4	44.5
dont : la dette extérieure 3/	355.2			233.7	201.7	183.2	168.8	134.6	118.4			88.9	39.9
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons (en po	16.4	12.6	12.8			26.8	17.8	17.3	15.3	19.1	14.6			8.9	5.3
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons (en po	16.9	12.9	13.2			32.0	20.8	20.0	17.7	21.0	15.7			9.0	5.3
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	-2.4	5.7	2.3			31.6	10.8	5.2	5.1	11.3	9.8			0.8	-0.2
Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcent)	4.9	-0.3	1.9	2.6	1.7	3.6	4.7	4.8	5.0	19.8	19.9	9.6	2.5	3.0	4.4
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	1.9	0.9	1.1	1.4	0.3	1.3	1.2	1.1	1.1	1.6	1.6	1.3	1.4	1.4	1.4
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	-0.8	4.6	-9.7	-1.2	7.6	-14.2	-4.3	-0.2	1.6	1.9	-1.1	-2.7	-0.2	1.0	0.1
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, + = dépréciation)	23.8	-4.6	23.5	15.2	27.5	14.4
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	14.1	6.8	20.2	15.4	11.3	21.0	12.3	7.9	5.8	5.4	5.2	9.6	4.8	5.3	5.2
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB, en pour	0.3	0.5	0.3	0.1	0.2	-0.2	0.3	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0
Elément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	45.0	45.0	45.0	45.0	39.4	39.4	43.1	34.1	34.1	...

Sources: Les autorités des pays; et estimations et projections des fonctionnaires du FMI.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Table 2b.: Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2011-2031

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio de la VA/ PIB								
Scénario de Référence	55	51	49	47	39	31	20	10
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	55	50	49	48	46	44	41	51
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	55	48	45	43	35	28	21	26
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	55	51	49	47	40	33	23	20
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	55	53	54	53	45	38	29	27
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	55	52	53	51	42	34	22	12
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	55	52	53	51	43	36	27	23
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	55	70	67	64	52	43	27	18
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	55	58	56	53	44	36	23	13
Ratio de la VA/ recettes publiques2/								
Scénario de Référence	261	231	216	203	174	152	106	44
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	261	225	215	207	205	206	217	224
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	261	217	201	186	158	136	110	112
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	261	232	218	206	178	158	120	88
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	261	240	237	228	201	181	152	119
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	261	236	236	222	190	166	117	52
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	261	233	232	222	195	174	141	102
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	261	317	296	278	237	206	142	76
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	261	265	248	232	199	174	124	57
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	27	18	17	15	19	15	9	5
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	27	18	17	14	23	20	19	21
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	27	18	17	12	18	13	10	10
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	27	18	17	16	19	15	10	9
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	27	18	19	17	22	17	12	11
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	27	18	18	17	23	16	9	6
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	27	18	18	16	22	17	12	10
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	27	21	23	21	27	21	14	10
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	27	18	19	24	21	16	10	6

Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Déclaration du représentant des services du FMI
Le 24 février 2012

1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la diffusion du rapport des services du FMI le 13 février 2012. Ces nouvelles informations ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. Selon des informations préliminaires mises à jour, tous les objectifs indicatifs quantitatifs du programme de référence pour fin décembre ont été atteints (Tableau 1). Par rapport aux estimations de fin décembre qui sont incluses dans le rapport des services du FMI, la baisse des recettes budgétaires a été plus que compensée par une légère diminution des dépenses courantes, mais surtout par une baisse des dépenses d'équipement. Cette dernière s'explique par des retards dans les dépenses relatives à un gros contrat dans le secteur de l'électricité, qui ont contribué aussi à rehausser les réserves de change nettes par rapport aux estimations pour la fin de l'année. L'inflation est tombée à 18,5 pour cent en glissement annuel en janvier 2012.
3. Les autorités guinéennes ont donné des informations confirmant qu'elles ont observé les critères continus de réforme structurelle du programme de référence de 2011 jusqu'à fin décembre 2011 (Appendice I, Pièce jointe I, Tableau 2 du rapport des services du FMI). En outre, toutes les mesures préalables du programme qui sera appuyé par la facilité élargie de crédit ont été achevées.
4. Le 17 février 2012, les créanciers membres du Club de Paris ont fourni des assurances de financement pour le programme économique à moyen terme pour lequel les autorités guinéennes sollicitent un accord au titre de la facilité élargie du crédit. Des négociations concernant un rééchelonnement de l'encours de la dette extérieure de la Guinée envers les créanciers membres du Club de Paris sont prévues en avril 2012.

Tableau 1. Guinée: Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011 ¹
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2010		2011								
	fin Déc. ² Réal.	fin Mar. Réal.	fin Jun. Prog.	fin Jun. Réal.	fin Jun. Situation	fin Sep. Prog.	fin Sep. Réal.	fin Sep. Situation	fin Déc. Prog.	fin Déc. Réal.	fin Déc. Situation
Objectifs quantitatifs											
Solde de base(plancher) ³	-3,424	-59	-330	616	Atteint	-429	183	Atteint	-663	-213	Atteint
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	6,741	6,741	1,760	-12	Atteint	2,045	1,495	Atteint	2,488	2,053	Atteint
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) ³	4,037	-77	-4,682	-5,558	Atteint	-4,397	-4,964	Atteint	-3,943	-4,217	Atteint
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU ^{3, 4, 5}	22	103	802	1,026	Atteint	774	927	Atteint	669	746	Atteint
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU ⁶	n.a.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	Atteint
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme dus ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU	n.a.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	Atteint
Pour mémoire:											
Base monétaire	6,982	6,979	6,984	7,167		6,998	6,863		7,101	6,556	

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions sont incluses dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux en 2010 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2010 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

³ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2010.

⁴ Calculé sur base de taux de change du programme.

⁵ Le montant à fin 2010 exclut les allocations spéciales de DTS en 2009

⁶ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE (excluant l'emprunt auprès du FMI).



Note d'information au public

Note d'information au public (NIP) n° 12/23
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 12 Mars 2012

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de
2011
au titre de l'article IV avec la Guinée**

Le 24 février 2012, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Guinée³¹.

Informations générales

La Guinée sort d'une longue période de troubles sociaux et d'un régime militaire en 2009–10. Après les élections présidentielles en décembre 2010, le nouveau gouvernement a adopté un programme de stabilisation économique pour 2011 qui a été suivi par les services du FMI. Le gouvernement a exécuté des réformes structurelles visant à mettre en place des conditions propices au développement des ressources naturelles abondantes du pays. Il a adopté un nouveau code minier dont l'objectif est d'attirer l'investissement étranger, et a engagé une réforme du secteur de la justice et des services de sécurité. La Guinée a commencé aussi à normaliser ses relations financières avec ses partenaires au développement, en réglant ses arriérés envers les institutions financières multilatérales, ce qui a permis la reprise de l'aide budgétaire. Le gouvernement a prolongé jusqu'en 2011–12 le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de 2007–10, qui sert de cadre d'action pour la croissance et la réduction de pauvreté.

³¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Grâce à l'amélioration de la situation politique et à une augmentation de la production agricole, la croissance s'est accélérée en 2011 pour atteindre 3,6 pourcent, après avoir quasiment stagné en 2009–10. Sur la base des estimations disponibles, le déficit budgétaire de base a été réduit de 12,6 pourcent du PIB en 2010 à 2,5 pourcent en 2011. Le financement du budget de l'État par la banque centrale a été arrêté, et la politique monétaire a été resserrée. En conséquence, l'inflation s'est stabilisée, baissant légèrement à la fin de l'année. Après une dépréciation considérable au début de l'année, le taux de change s'est stabilisé, et l'écart entre le taux de change officiel et le taux du marché s'est réduit considérablement. Grâce à des recettes minières exceptionnelles, la position extérieure s'est améliorée et les réserves de change brutes sont passées à l'équivalent de 4,5 mois d'importations à fin 2011, contre moins d'un mois d'importations un an plus tôt.

À moyen terme, les autorités ont pour priorités de réduire l'inflation et de capitaliser sur les ressources naturelles abondantes du pays pour en faire la principale source de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté. En plus des mesures pour veiller à la viabilité des finances publiques et de l'endettement, les autorités s'attacheront à améliorer le climat des affaires et le climat d'investissement, ainsi qu'à renforcer la gestion des finances publiques, notamment en gérant de manière rentable et durable les recettes minières exceptionnelles. Ces objectifs sont conformes à ceux du DSRP, que le gouvernement a l'intention de mettre à jour en 2012, et constituent la base du programme appuyé par un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) qui été approuvé par le Conseil d'administration du FMI lors de sa réunion du 24 février 2012 (voir communiqué de presse 12/57, <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr1257f.htm>). Ce programme aidera aussi le pays à se rapprocher du point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les autorités devront se préparer à la croissance rapide de l'investissement et de la production dans le secteur minier au cours des années à venir.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs félicitent les autorités guinéennes pour les bons résultats obtenus dans le cadre du programme de référence, en particulier les mesures décisives qu'elles ont prises pour maîtriser la situation budgétaire. La croissance s'est accélérée, l'inflation a été contenue et les réserves de change ont augmenté. Les perspectives restent favorables, grâce aux investissements de grande envergure qui sont prévus dans le secteur minier, ainsi qu'à l'amélioration de la situation politique et de la gouvernance. Néanmoins, il subsiste des problèmes importants. Les pouvoirs publics devront s'employer principalement à consolider les progrès accomplis jusqu'ici, à préparer l'économie à l'augmentation attendue de l'activité et des recettes minières, et à veiller à ce que l'abondance des ressources naturelles se traduise par une croissance soutenue et partagée, ainsi que par une réduction de la pauvreté.

Les administrateurs sont d'avis qu'il est prioritaire à court terme de continuer de s'efforcer de réduire l'inflation, qui reste élevée. Une coordination étroite des politiques monétaire et budgétaire devrait améliorer la gestion de la liquidité, et la politique monétaire devrait rester suffisamment rigoureuse en limitant le financement bancaire du budget. Les administrateurs soulignent qu'il est important d'appliquer un taux de change déterminé par le marché et d'éliminer la pratique des taux multiples. Ils encouragent la banque centrale à renforcer sa capacité de contrôle, ainsi que son dispositif de gouvernance et de sauvegardes. À moyen terme, la mise en place d'un secteur financier solide contribuera largement à une croissance économique diversifiée.

Les administrateurs soulignent que la politique budgétaire doit continuer à avoir pour objectif de limiter le déficit budgétaire, de favoriser la réduction de l'inflation et d'assurer la viabilité de la dette, tout en créant une marge de manœuvre pour les investissements prioritaires et les dépenses sociales. Il convient notamment d'améliorer la politique et l'administration fiscales, de renforcer la gestion des finances publiques et de rationaliser les dépenses, en particulier d'éliminer les subventions.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de veiller à ce que les recettes minières exceptionnelles soient utilisées de manière rentable et durable. Ils notent avec satisfaction la création d'un fonds spécial d'investissement qui permettra de renforcer la surveillance des grands projets d'investissement, tout en notant qu'il est nécessaire de mettre en place une structure institutionnelle efficace pour veiller à ce que les projets soient bien évalués et exécutés.

Les administrateurs félicitent les autorités des progrès accomplis dans les réformes structurelles. L'élimination des obstacles au développement des activités non minières, grâce à des investissements dans les infrastructures de base, la mise en place de services publics efficaces et financièrement viables ainsi que l'amélioration du climat des affaires contribueront largement à favoriser une croissance généralisée et une réduction de la pauvreté.

Les administrateurs soutiennent les mesures que les autorités ont prises pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE dès que possible. Ils notent que la Guinée restera vulnérable même après l'allégement de sa dette, et conseillent vivement les autorités à éviter de contracter des emprunts non concessionnels et à accorder une importance particulière au renforcement de la capacité de gestion de la dette. Ils attirent l'attention des autorités sur le fait que la participation directe de l'État dans les nouveaux grands projets miniers et les projets d'infrastructures qui y sont liés créerait des besoins de financement considérables, et ils appellent les autorités à consulter étroitement le FMI et la Banque mondiale dans ce domaine.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Guinée : principaux indicateurs économiques, 2008–12

	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Comptes nationaux et prix					
PIB à prix constants	4.9	-0.3	1.9	3.6	4.7
Prix à la consommation					
Fin de période	13.5	7.9	20.8	19.0	12.0
Secteur extérieur					
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	28.2	-21.3	15.3	11.7	11.4
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	12.2	-19.8	28.2	18.3	72.3
Monnaie et crédit					
Créances nettes sur l'État 1/	20.8	28.7	67.9	-30.1	5.4
Monnaie centrale	13.8	81.7	73.0	4.4	-7.5
Monnaie au sens large (M2)	39.0	25.9	74.4	15.5	6.1
Taux d'intérêt (bon du Trésor à court terme	21.5	15.0	13.0	13.0	...
	(En pourcentage du PIB)				
Finances de l'administration centrale					
Total des recettes et dons	16.1	16.5	15.7	21.1	22.0
Recettes	15.6	16.2	15.3	17.7	18.8
Total des dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	24.1	28.7
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.0	16.8
Dépenses d'équipement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	8.1	11.9
Solde budgétaire global 2/					
Dons compris (engagement)	-1.3	-7.1	-14.0	-2.9	-6.7
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-2.5	-3.8
Solde des transactions extérieures courantes					
Transferts officiels compris	-10.3	-9.9	-12.4	-6.6	-34.9
Balance globale des paiements	-0.9	5.3	-3.6	9.5	-5.9
Pour mémoire :					
Réserves disponibles brutes (mois d'importations) 3/	0.6	0.8	0.8	4.5	3.3
Stock de la dette extérieure (en % des exportations de biens et services hors facteurs)	197.6	261.2	225.0	200.1	169.8
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,973	39,944

Sources : autorités guinéennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/ Les recettes minières exceptionnelles reçues en 2011 (700 millions de dollars EU) sont incluses dans le financement non bancaire.

3/ En mois d'importations hors importations liées aux grands projets miniers financés sur ressources extérieures.



Communiqué de presse n° 12/57
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 24 février 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal de 198,9 millions de dollars EU au titre de la Facilité élargie de crédit ainsi qu'un allègement intérimaire supplémentaire de la dette en faveur de la Guinée

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord en faveur de la Guinée au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (environ 198,9 millions de dollars EU). La décision du Conseil permettra un décaissement immédiat de 18,36 millions de DTS (environ 28,41 millions de dollars EU).

Le programme des autorités est destiné à promouvoir une plus forte croissance, à réduire la pauvreté et à permettre au pays d'atteindre rapidement le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Conseil a aussi approuvé en faveur de la Guinée une assistance intérimaire pour un montant équivalant à 1,2852 million de DTS (environ 1,99 millions de dollars EU) au titre de l'initiative PPTE. Le Conseil d'administration a aussi achevé les consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Guinée. Une Note d'information au public sera publiée en temps opportun.

À l'issue de la discussion de la Guinée par le Conseil, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim a fait la déclaration suivante :

« Les résultats obtenus dans le cadre du programme de 2011 des autorités, qui a fait l'objet d'un suivi par les services du FMI, ont été solides. La croissance du PIB s'est redressée à environ 3,6 pourcent, la montée de l'inflation enregistrée en 2010 a été contenue et le taux de change est dans l'ensemble resté stable. Le déficit budgétaire a été nettement réduit, le gouvernement n'a plus eu recours au financement bancaire et a procédé à un resserrement de la politique monétaire. Des progrès ont été accomplis dans les réformes administratives et politiques, tandis que l'amélioration des relations avec la communauté internationale a débouché sur la reprise du soutien budgétaire et de l'assistance projets.

« Le programme à moyen terme des autorités, qui est appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit, a pour but de consolider la stabilité macroéconomique, de jeter les

bases d'une croissance soutenue et diversifiée et de faire reculer la pauvreté. Les priorités immédiates incluent la réduction du taux élevé d'inflation, le renforcement de la gestion des finances publiques, notamment des recettes minières exceptionnelles, ainsi que l'accroissement des investissements publics et des dépenses des secteurs sociaux.

« À moyen terme, le principal défi consiste à mettre en place un environnement de politiques et infrastructurel qui assure que la croissance marquée des activités minières se traduise par une croissance solidaire et par la réduction de la pauvreté. Le programme de réformes structurelles des autorités s'attache à développer l'hydroélectricité et l'agriculture, tout en améliorant les services de l'État, notamment les services publics, l'infrastructure et le climat des affaires.

« Le but de la politique budgétaire est de maîtriser le déficit à l'appui du resserrement monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, tout en préservant la viabilité de la dette. Parmi les mesures clés, on compte la réforme du système fiscal pour doper les recettes non minières ainsi que la réorientation des dépenses vers des domaines prioritaires—plus précisément, les investissements publics et les dépenses des secteurs sociaux. Les autorités s'attachent à renforcer l'efficacité et la transparence du marché des changes.

« La Guinée pourrait atteindre le point d'achèvement au cours de la seconde moitié de 2012, ce qui préparerait la voie à un allègement permanent de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM. La position de la dette extérieure de la Guinée deviendrait alors viable, sous réserve que les emprunts extérieurs publics restent prudents. »

Récente évolution économique

La Guinée sort d'une longue période d'agitation sociale et a connu un régime militaire. Après les élections présidentielles de décembre 2010, le nouveau gouvernement a adopté un programme de stabilisation économique pour 2011, qui a fait l'objet d'un suivi par les services du FMI. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de référence ont été satisfaisants. La croissance du PIB réel a rebondi sous l'effet de l'amélioration de la situation politique et de la nette augmentation de la production agricole. Grâce à un ajustement prononcé et à une utilisation prudente des recettes exceptionnelles, le solde budgétaire de base de 2011 a chuté. Les autorités ont bien progressé dans les réformes structurelles, notamment avec l'adoption en septembre 2011 d'un nouveau code minier compatible avec les normes internationales.

Les perspectives macroéconomiques à moyen terme reposent sur les importants investissements réalisés dans le secteur minier. Les investissements directs étrangers (IDE) dans ce secteur, qui pourraient atteindre jusqu'à 40 pourcent du PIB par an ou davantage entre 2012 et 2014, accroîtront la production, les importations et le déficit du compte extérieur courant et sont susceptibles d'encourager l'emploi avec la construction d'infrastructures telles que les chemins de fer et les ports. Toutefois, ces perspectives sont

soumises à des risques baissiers, notamment une nouvelle instabilité politique. Les troubles sociaux auraient des effets sur la croissance à court et à long terme et compliqueraient la mise en œuvre du programme de réformes.

Objectifs du programme

Le programme à moyen terme des autorités (janvier 2012–décembre 2014), appuyé par la FEC, cherche à relever les défis de développement de la Guinée. En faisant fond sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence de 2011, il table sur une croissance du PIB réel de l'ordre de 4–5 pourcent par an en 2012–14, sur une baisse de l'inflation à un chiffre et sur le maintien des réserves officielles brutes à un niveau équivalant à au moins 2,5 mois d'importations (à l'exclusion des importations pour les grands projets miniers). Les réserves internationales, qui ont été dopées par les recettes exceptionnelles de 2011, subiront les effets négatifs de l'utilisation ultérieure de ces ressources au cours de la période du programme, ce qui sera partiellement compensé par le soutien au titre de la FEC.

La politique budgétaire sera guidée par la nécessité de contenir les dépenses dans les limites de l'objectif fixé pour le financement bancaire intérieur net de l'État et de la disponibilité limitée de financement extérieur, tout en veillant à la viabilité de la dette (après l'initiative PPTE). Le renforcement de la gestion des finances publiques reste une haute priorité. À cet égard, les autorités entendent mettre en œuvre une réforme exhaustive et une stratégie de renforcement des capacités en coordination étroite avec les partenaires extérieurs, notamment le FMI et AFRITAC Ouest. Le principal objectif de la politique monétaire de la banque centrale (BCRG) consiste à réduire l'inflation moyennant la diminution ordonnée de la liquidité excédentaire restante de l'économie.

Au plan structurel et dans le cadre du programme de réformes, qui est conforme au DSRP prolongé, les autorités mettent l'accent sur la mise en œuvre du nouveau code minier. Elles réviseront et éventuellement renégocieront les concessions minières existantes, tout en cherchant à ce que la Guinée réintègre le processus de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Dans le secteur de l'électricité, la première priorité des autorités est de réduire les graves pénuries en accroissant la capacité de production en renforçant l'EDG (la compagnie d'électricité de la Guinée). Le gouvernement entend adopter un plan exhaustif pour le secteur, qui sera aussi axé sur le développement de l'abondant potentiel hydroélectrique du pays, notamment en entamant une réforme du cadre institutionnel et juridique qui passera par une mise à niveau du droit relatif aux partenariats public-privé en rapport avec les pratiques modèles internationales. Dans le secteur agricole, la réforme sera basée sur le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). Ce programme devrait être approuvé par les autorités au début de 2012; ses objectifs sont d'assurer la sécurité alimentaire d'ici à 2014 et de faire de la Guinée un exportateur de produits alimentaires.

Déclaration de Kossi Assimaïdou sur la Guinée

Vendredi, 24 février 2012

Introduction

1. Au nom des autorités guinéennes, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à la direction et aux services du FMI pour leur soutien et leur dialogue constructif de politique économique dans la mise en œuvre du programme de référence et dans l'élaboration d'un programme d'ajustement économique et financier à moyen terme.
2. Après une élection présidentielle ouverte et libre, un nouveau gouvernement a été formé en décembre 2010. Pour remédier à la situation difficile vécue en 2009–10 tout en répondant aux besoins pressants de la population, les autorités ont lancé, début 2011, un programme d'ajustement budgétaire et monétaire suivi par les services du FMI. En exécutant ce programme de référence, les autorités voulaient également établir les fondements d'un programme triennal appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et atteindre le plus rapidement possible le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).
3. En plus de leurs efforts de stabilisation macroéconomique, les autorités se sont employées à améliorer l'environnement politique et à réformer le secteur de la sécurité. À cet égard, elles ont lancé un dialogue politique associant toutes les principales parties prenantes en vue d'organiser des élections législatives libres et équitables qui se tiendront en mai 2012.

Évolution économique récente et résultats du programme de référence

4. En 2011, les autorités guinéennes ont mené à bien un ambitieux programme de référence comportant des mesures économiques, financières et structurelles sans précédent. Tous les repères quantitatifs et structurels du programme pour fin juin et fin septembre ont été respectés. En outre, d'après les données provisoires pour fin décembre, les objectifs du programme restent en bonne voie.
5. Dans le secteur réel, l'amélioration des résultats agricoles et miniers a porté le taux de croissance du PIB réel à 4,0 pourcent, contre 1,9 pourcent l'année précédente. De plus, des investissements publics considérables ont été réalisés avec l'appui des partenaires au développement, entraînant la hausse de la production d'électricité et d'eau ainsi que l'amélioration des infrastructures.
6. Dans le domaine des finances publiques, les autorités ont mis en œuvre une politique d'austérité budgétaire qui a permis de ramener le solde budgétaire de base de 12,6 pourcent du PIB en 2010 à moins de 1 pourcent du PIB en 2011. Ce résultat remarquable a été possible grâce à l'élimination des exonérations ponctuelles de droits de douane, à l'intensification des efforts de recouvrement des arriérés d'impôts et au renforcement du

contrôle des contributions des régies financières autonomes. En ce qui concerne les dépenses, un système rigoureux de gestion de la trésorerie a été établi et des marchés publics d'un montant total équivalent à 40 pourcent du PIB conclus en violation du code des marchés ont été gelés suite à des audits externes. Par ailleurs, les autorités ont rétabli la procédure d'appel d'offres comme méthode normale d'attribution des marchés publics, et a mis en œuvre un contrôle rigoureux des dépenses. Après l'arrêt du financement de la banque centrale, les emprunts nets du Trésor auprès du système bancaire ont également été ramenés au niveau fixé dans le programme de référence.

7. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la transparence du secteur minier et à accroître les recettes publiques, les autorités ont signé en avril 2011 un accord avec une société minière internationale pour la production de minerai de fer dans la concession de Simandou-Sud. En vertu de cet accord, la société a versé au Trésor 700 millions de dollars EU, montant déposé sur un compte à la banque centrale. De plus, les autorités ont relevé de 27 pourcent les prix des carburants en octobre, ce qui a permis de réduire les pertes de recettes fiscales et de préparer le terrain pour une application sans heurts du mécanisme d'ajustement automatique des prix. Elles ont également intensifié les efforts visant à normaliser les relations financières avec les créanciers extérieurs en apurant les arriérés dus notamment aux partenaires au développement.

8. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'une politique monétaire et de change prudente. À cet égard, le taux directeur de la banque centrale a été porté de 16,75 à 22 pourcent en mars 2011 et le niveau de réserves obligatoires a augmenté en mars et en octobre pour s'établir à 22 pourcent. Ces mesures ont permis de réduire l'inflation et de stabiliser le taux de change. Par ailleurs, les règles visant à améliorer le fonctionnement des bureaux de change ont été simplifiées et les autorités ont créé un marché des changes interbancaire. Avec assistance technique du FMI, la banque centrale a renforcé ses capacités en matière de contrôle bancaire.

10. S'agissant des réformes structurelles, les autorités guinéennes ont établi un cadre de dialogue entre les secteurs public et privé, créé un organisme de promotion des investissements privés et ouvert un guichet unique pour la création d'entreprises. Elles ont lancé un programme de réformes pour restructurer la justice et les services de sécurité. Avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD), l'audit institutionnel du secteur énergétique a été achevé et soumis aux parties prenantes en septembre 2011. Cela a permis d'organiser la table ronde tenue en janvier 2012 en vue de restructurer la société d'électricité et de renforcer ses capacités.

10. En outre, les autorités ont pris des mesures pour améliorer l'exploitation des ressources minières de la Guinée, ce qui devrait contribuer à accroître les recettes publiques et à améliorer la gestion du secteur. Dans cette optique, elles ont promulgué en septembre 2011 un nouveau code minier conforme aux normes internationales. Elles ont aussi rétabli la participation de la Guinée à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

Compte tenu de l'énorme potentiel agricole du pays et de la nécessité d'atteindre à moyen terme une autosuffisance alimentaire durable tout en stimulant les exportations agricoles, les autorités ont lancé un vaste programme de redressement du secteur. Dans ce contexte, elles ont établi les structures nécessaires pour assurer la formation agricole et offrir des services de vulgarisation dans l'ensemble du pays.

Politique macroéconomique et réformes structurelles dans le cadre programme FEC

11. Les autorités guinéennes ont la ferme détermination de poursuivre et de renforcer les réformes ambitieuses qui ont déjà démarré. À cet égard, elles ont lancé un vaste programme de réformes économiques, financières et structurelles qu'elles ont l'intention de réaliser dans le cadre d'un programme appuyé par la FEC. Elles considèrent ce programme comme un moyen judicieux de pérenniser la stabilité macroéconomique, de revigorer la croissance, de combattre la pauvreté et d'améliorer le climat des affaires. Pour assurer une bonne exécution du programme, elles ont établi un mécanisme institutionnel de coordination et de suivi comprenant un comité de coordination des réformes au niveau ministériel assisté d'un comité d'appui technique et d'une cellule technique de suivi des programmes, organe du Ministère de l'économie et des finances.

12. Dans le cadre du programme, les autorités ont l'intention de réduire sensiblement l'inflation et d'établir des bases solides pour étayer la croissance et diversifier l'économie. En particulier, elles comptent réaliser un taux de croissance réelle de 4,7 pourcent en 2012 et de 4 à 5 pourcent en moyenne en 2013–14, ramener progressivement l'inflation à un chiffre d'ici à 2014, et maintenir les réserves de change à plus de 2,5 mois d'importations.

Politique budgétaire

13. Afin de consolider les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de référence, les autorités redoubleront d'efforts pour mobiliser les recettes publiques et renforcer la gestion des dépenses publiques. Dans ce contexte, la politique budgétaire continuera à jouer un rôle essentiel dans la stratégie visant à réduire l'inflation et à assurer la viabilité de la dette avant et après l'atteinte du point d'achèvement.

14. Côté recettes, les autorités ont l'intention de porter la pression fiscale de 17,5 pourcent en 2011 à 20 pourcent du PIB en 2014, respectant ainsi le critère de convergence de l'UEMOA. À cet égard, elles poursuivront les mesures et les réformes destinées à améliorer la politique et l'administration fiscales. En particulier, elles rétabliront le mécanisme d'ajustement régulier des prix des carburants selon les fluctuations des cours mondiaux et les taux de change à partir du 1^{er} juillet 2012. Les exonérations réglementaires et contractuelles seront révisées avant la fin juin 2012 afin d'éliminer celles qui ne répondent plus aux objectifs visés. Les autorités envisagent par ailleurs d'effectuer un audit institutionnel et réglementaire de toutes les régies financières et de parachever les audits fiscaux entamés en 2011.

15. Côté dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts visant à mieux maîtriser les dépenses publiques, à améliorer la qualité de la dépense et à orienter les dépenses vers des secteurs sociaux et économiques prioritaires. La masse salariale sera stabilisée à environ 5,3 pourcent du PIB. Elles mettront en œuvre des mesures supplémentaires pour rationaliser les subventions en réformant les secteurs de l'électricité et de l'agriculture ainsi que le secteur de la sécurité. Avec le concours des partenaires au développement, elles établiront de bons dispositifs de protection sociale afin de réduire la pauvreté et de développer le capital humain.

16. Dans un contexte de réduction des appuis budgétaires, ces actions seront financées par l'accroissement des ressources intérieures et l'allègement de la dette extérieure. En ce qui concerne le financement des infrastructures, les autorités ont créé un Fonds spécial d'investissement avec les recettes exceptionnelles reçues du secteur minier en mai 2011. Ces mesures permettront de réduire le déficit budgétaire global de 3,4 pourcent du PIB en 2013 et de le stabiliser à ce niveau à moyen terme.

Politique monétaire et de change

17. La politique monétaire des autorités consistera en priorité à réduire sensiblement l'inflation en absorbant régulièrement l'excédent de liquidités dans l'économie. Dans cette optique, la croissance de la base monétaire sera limitée à l'objectif de réduction de l'inflation en revitalisant le recours aux instruments du marché et les interventions sur le marché des changes. Les mesures destinées à améliorer la fixation des taux par les forces du marché se poursuivront avec l'assistance technique du FMI afin d'unifier les marchés officiel et parallèle.

18. Les autorités redoubleront d'efforts pour renforcer le contrôle bancaire assuré par la banque centrale; il s'agira notamment de moderniser la conduite de ses opérations et d'en rehausser la transparence. Elles sont reconnaissantes pour les recommandations de la mission du FMI, qui visent à mettre à jour l'évaluation des sauvegardes de 2007 et qui seront appliquées en 2012.

Réformes structurelles et compétitivité

19. Les autorités guinéennes continueront à mettre en œuvre des réformes structurelles à grande échelle pour créer un environnement propice à la diversification et à la croissance durable de l'économie. En particulier, elles tiennent à s'assurer que la population bénéficie de l'exploitation des ressources naturelles du pays et à promouvoir des synergies avec le reste de l'économie. Des efforts supplémentaires seront déployés pour améliorer le climat des affaires, encourager les investissements dans les secteurs minier et énergétique et stimuler le développement agricole.

20. Afin d'améliorer le climat des affaires, les autorités poursuivront les efforts consentis actuellement pour promouvoir la concurrence et les partenariats public-privé, accroître la crédibilité et l'autorité du système judiciaire, et renforcer l'Agence nationale de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Une stratégie de désengagement de l'État de l'activité commerciale sera adoptée avant la fin décembre 2012 et une liste d'entreprises à privatiser sera établie avant la fin juin 2012.

21. Les efforts déployés par les autorités pour réformer le secteur énergétique permettront de réhabiliter la société publique d'électricité (Électricité de Guinée—EDG) et d'exploiter le potentiel hydroélectrique du pays. En raison de l'urgence d'assurer un approvisionnement régulier en électricité pour stimuler la croissance économique et améliorer les conditions de vie des Guinéens, les autorités attachent une grande priorité à des réformes et à de nouveaux investissements dans le secteur énergétique. Suite à la table ronde sur l'électricité tenue en janvier 2012, les autorités adopteront un plan global de réforme du secteur avant la fin mars 2012. Ce plan comprendra un ajustement des tarifs pour limiter l'appui budgétaire à EDG dans le cadre de la Loi de finances. Parallèlement, un audit institutionnel du secteur hydraulique sera effectué en 2012 et une table ronde des partenaires aura lieu par la suite.

22. En ce qui concerne le secteur minier, la politique des autorités, énoncée dans le nouveau code minier adopté en septembre 2011, repose sur le concept des mines et du développement durable intégré. Les autorités poursuivront les efforts visant à parachever l'adoption des textes d'application, à réaliser l'audit et la révision des contrats existants pour les mettre en conformité avec le nouveau code minier et à réhabiliter le cadastre minier. Par ailleurs, elles s'efforceront d'appliquer intégralement les principes de l'ITIE et du Processus de Kimberly afin d'accroître la transparence et la crédibilité de la gestion des recettes minières.

Viabilité de la dette et point d'achèvement de l'initiative PPTE

23. Les autorités guinéennes sont déterminées à atteindre sans délai le point d'achèvement de l'Initiative PPTE afin d'assurer la viabilité des finances publiques, de normaliser les relations de la Guinée avec ses créanciers et de recentrer les priorités budgétaires sur la réduction de la pauvreté et les dépenses d'infrastructure. À cet égard, elles ont fait des progrès sensibles dans la réalisation des déclencheurs du point d'achèvement qui sont encore en suspens, y compris la mise en œuvre du DSRP prolongé à 2011–12, l'audit des grands marchés publics et l'actualisation de la base de données sur la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, elles se sont fermement engagées pour l'exécution effective du programme appuyé par la FEC.

24. Les autorités sont conscientes de la nécessité d'assurer et de préserver la viabilité de la dette. Elles ont l'intention de demander aux créanciers du Club de Paris un rééchelonnement de la dette et de relancer des pourparlers avec d'autres créanciers bilatéraux extérieurs, tant officiels que commerciaux. Elles sont en outre déterminées à faire preuve de prudence dans la gestion de la dette en mobilisant uniquement des dons et des prêts concessionnels.

25. La Guinée étant confrontée à d'énormes défis en matière de développement, y compris la lutte contre la pauvreté ainsi que la nécessité de mettre en valeur les ressources naturelles et de stimuler la croissance économique, les autorités estiment que l'atteinte du point d'achèvement avant la fin juin 2012 leur permettra d'alléger le fardeau insoutenable de la dette et d'orienter les ressources disponibles vers des investissements dans l'éducation, la santé et les infrastructures.

Conclusion

26. Les autorités guinéennes sont convaincues qu'elles tiendront leur ferme engagement à appliquer des politiques et des réformes structurelles solides durant l'exécution du programme appuyé par la FEC. Elles sont déterminées à atteindre, avec l'assistance de la communauté internationale et du FMI, les objectifs du programme et, en particulier, à préserver la stabilité du budget et de la dette, intensifier la mobilisation des ressources et rehausser la compétitivité et la croissance de l'économie pour combattre la pauvreté et le chômage. Compte tenu de leurs antécédents positifs dans le cadre du programme de référence et de leur engagement à poursuivre les réformes nécessaires, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir appuyer la demande des autorités guinéennes concernant un programme triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et une assistance intérimaire additionnelle rapide au titre de l'initiative PPTE.